

Date de dépôt : 18 mai 2015

Rapport

de la Commission fiscale chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. Michel Ducommun, Jocelyne Haller, Magali Orsini, Rémy Pagani, Pierre Vanek, Christian Zaugg, Emilie Flamand-Lew, Lisa Mazzone sur le rétablissement social des finances publiques cantonales

Rapport de M. Christo Ivanov

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie les 20 janvier et 31 mars 2015 pour étudier le projet de loi 11557.

Elle a siégé sous les présidences de M. Vincent Maitre et de M. Pascal Spuhler. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Gérard Riedi. Qu'ils soient remerciés pour la qualité de leur travail.

Ont également participé aux travaux de la commission, M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, DF ; M. Bertrand Lugon-Moulin, secrétaire général adjoint, DF ; M. Christophe Bopp, affaires fiscales, AFC, DF.

Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leurs apports appréciés aux travaux de la commission.

Séance du 20 janvier 2015

Présentation du projet de loi par M^{me} Magali Orsini, auteure

M^{me} Orsini indique que le but de ce projet de loi est le rétablissement social des finances publiques cantonales.

Elle explique qu'elle a pu lire dans un grand quotidien du jour, les propos de M. Dal Busco : « La voie des recettes nouvelles étant refusée par les citoyens eux-mêmes, c'est sur la réduction du coût des postes de travail à

l'Etat, la diminution du nombre de fonctionnaires ou la mise en cause de certaines prestations qu'il faudra agir ». Non content d'avoir préparé le dernier budget, on voit que le Conseil d'Etat va continuer dans la même ligne avec, comme préambule, le fait que les citoyens eux-mêmes refusent d'avoir des recettes nouvelles.

La baisse des impôts de 12% de 1999 a ainsi été présentée fallacieusement comme profitant à la classe moyenne et les titres de l'argumentaire promettaient « d'augmenter la solidarité et le nombre de contribuables ». Le Conseil d'Etat de l'époque avait judicieusement expliqué que la baisse d'impôts prévue par cette initiative était inexistante ou faible pour les bas revenus et plus élevée pour les hauts revenus, comme toute baisse linéaire. Il avait également réfuté l'argument selon lequel la baisse d'impôts ferait venir à Genève de nouveaux contribuables aisés en expliquant, à juste titre, que ceux-ci n'avaient pas besoin d'avantages fiscaux particuliers pour augmenter.

Elle note qu'un des arguments de la droite consiste à dire que les recettes fiscales ont augmenté depuis cette baisse d'impôts, Par contre, on ne dit pas qu'elle aurait été la hausse des recettes fiscales sans cette baisse.

Le projet de loi vise à remplacer la loi actuelle D 3 06 adoptée suite à l'initiative 111. L'idée n'est pas d'abroger la loi, mais de revenir aux recettes initiales uniquement pour les hauts revenus et de le faire de manière graduelle. Il n'y aura ainsi aucune modification pour les personnes dont le revenu imposable annuel est inférieur à 130'001 F et qui conserveraient la réduction de 12%. Entre 130'001 F et 240'000 F de revenus imposables, le taux de réduction de l'impôt serait graduellement diminué, selon le tableau figurant à l'article 1, la totalité de la baisse d'impôts de 12% étant supprimée à partir de 240'001 F de revenus imposables.

Les auteurs du projet de loi constatent que, avec cette baisse d'impôt de 12% et les baisses suivantes, 8,5 milliards de F sont partis en cadeaux fiscaux depuis l'an 2000 en priorité en faveur des contribuables fortunés. Il faut se rendre compte que, si cette somme avait servi à contrôler la dette, celle-ci se limiterait à 4,7 milliards F aujourd'hui.

Un commissaire (PLR) aimerait savoir d'où vient le chiffre de 40 milliardaires donné dans l'exposé des motifs et si l'on sait combien de ces personnes bénéficient de forfaits fiscaux. De même, il souhaite que M^{me} Orsini puisse détailler comment elle arrive aux 8,5 milliards de baisses d'impôts.

M^{me} Orsini explique que les pertes fiscales entre 2000 et 2010 peuvent être estimées à 400 millions de F par année en moyenne, soit 4 milliards de F.

A partir de 2010, il faut ajouter 500 millions de F par an en raison de l'introduction du bouclier fiscal, soit 2 milliards de F. Quant à l'origine du 40 milliardaires à Genève, elle n'a pas de réponse à ce sujet.

Un commissaire (MCG) rappelle que le canton de Genève est l'endroit au monde qui taxe plus lourdement ses citoyens à partir d'un certain revenu et d'une certaine fortune. Vu que l'initiative 111, acceptée par le peuple, a amené davantage de recettes fiscales, il aimerait savoir par quel biais M^{me} Orsini espère qu'il y ait plus de recettes fiscales en comprimant encore plus le contribuable genevois alors que Genève a déjà la main lourde. Il considère que l'effet induit de ce genre de projet de loi sera l'inverse de l'effet de l'initiative et produira une baisse des recettes fiscales.

M^{me} Orsini constate l'existence d'une catégorie de contribuables, les plus fortunés et qui ont les plus hauts revenus, pour qui l'impôt est quelque chose d'abstrait. Pour un certain nombre de ces grandes fortunes, qui n'avaient rien demandé au moment de la baisse d'impôts de 12%, elles ne vont pas non plus avoir de problème avec les conséquences du PL 11557. Dès lors, il ne faut pas présenter ce rétablissement des recettes fiscales comme un préjudice moral énorme causé sur le plan humain à de riches contribuables.

Un commissaire (MCG) pense que la proposition est tout à fait irresponsable et que, vu la conjoncture actuelle, ils vont tout simplement partir. Il considère que l'on ne peut pas être favorable à une taxation sans limite des contribuables, malgré la pyramide inversée qui caractérise la répartition des contribuables à Genève.

Un commissaire (S) trouve que ce projet de loi est très positif. Les chiffres publiés par le journal Bilan sur les plus grandes fortunes établies en Suisse et à Genève montrent que, pour l'instant, il y a plutôt des arrivées que des départs. Il comprend que, par rapport à l'article 2, le montant affecté à la réduction de la dette sera calculé chaque année.

M^{me} Orsini confirme que les auteurs du projet de loi pensent que la dette est quand même une urgence. La situation pourrait ainsi se compliquer si les taux d'intérêt venaient à augmenter. Cela étant, si on pouvait tout affecter aux besoins de l'Etat, ils en seraient ravis, mais ils ont considéré qu'il fallait en consacrer une partie à la dette.

Un commissaire (S) souhaite savoir pourquoi le taux de 50% a été retenu.

M^{me} Orsini explique que c'est simplement une option qui a été retenue, cela aurait aussi pu être 70%.

Un commissaire (S) a tendance à penser, en matière de fiscalité, que ce n'est pas la gauche qui veut scier la branche sur laquelle le canton se trouve, mais plutôt la position ultralibérale visant à faire en sorte que le canton ait la

fiscalité la plus basse de Suisse. Par rapport à ce constat de politique ultralibérale, il aimerait savoir si le PL 11557 vise également à une réduction des inégalités, au-delà de la réduction de la dette.

M^{me} Orsini estime que le budget de cette année est un tour de chauffe alors qu'il est axé sur des coupes dans le social et que l'on annonce que cela sera pire avec la baisse annoncée du taux d'imposition des entreprises.

Un commissaire (PLR) trouve que Mme Orsini fait preuve de lucidité sur certains éléments comme trouver des moyens pour réduire la dette du canton. Il indique que lorsque M^{me} Orsini dit que la concurrence ne va pas faire partir les grandes fortunes et dans le même temps, la gauche parle de concurrence fiscale dommageable entre les cantons ou entre les Etats. Il pense que cette concurrence fiscale est utile et permet de s'assurer que l'Etat fait son travail du mieux possible en étant le moins gourmand possible pour permettre aux citoyens de préserver le maximum de leurs propres revenus. En comparaison nationale et internationale, on voit que l'on dépense beaucoup plus à Genève dans les salaires des fonctionnaires. Il y a donc une réflexion à mener. Pourtant, on ne parle pas d'une classe défavorisée, mais d'une classe moyenne, voire moyenne supérieure. Il se demande si le projet de loi ne manque pas sa cible. Si le but est d'assurer aux plus démunis des revenus suffisants pour vivre correctement, il peut suivre Mme Orsini. Si le but est de prendre de l'argent, notamment à la classe moyenne, il a beaucoup de peine.

M^{me} Orsini rappelle que ce projet de loi est un œuvre collective et que la constatation de l'origine de la dette est partagée par tous les membres de son groupe. Cela étant, l'exposé des motifs explique à quel point elle est illégitime dans la mesure où elle s'est constituée au cours des dix dernières années par le cumul de cadeaux aux plus favorisés.

Elle persiste à dire que cela ne leur fera pas quitter Genève pour autant. Elle poursuit en disant que les plus fortunés ne paieront pas plein pot puisqu'ils bénéficient des effets du bouclier fiscal.

Un commissaire (PLR) souhaite rendre attentif les commissaires au rapport du Conseil Fédéral du 28 août 2014 sur la répartition de la richesse en Suisse (tableau en annexe). Il comporte en page 41, une comparaison internationale sur la question de l'inégalité des revenus basés sur les quintiles de la distribution des revenus. D'abord, la première erreur méthodologique à éviter est de comparer des revenus bruts, ce qui n'a aucun sens. Il faut comparer les revenus disponibles, c'est-à-dire après prélèvement des impôts et des taxes et après les transferts de l'Etat vers les plus faibles. On se rend compte qu'en Suisse, il y a encore une assez grande mobilité (en tout cas de ceux qui gagnent le moins vers le haut). Cette étude montre que la Suisse

n'est pas un endroit problématique en matière de distribution de revenus. La question est différente pour la fortune. La fortune est plus difficile à analyser puisqu'une partie de celle-ci, notamment la prévoyance professionnelle, est difficile à prendre en compte dans les calculs.

M^{me} Orsini note que son préopinant a parlé tant de salaires que de revenus. Elle a compris qu'il voulait parler des revenus, y compris la fortune. Pour elle, les gros revenus, même avec le bouclier fiscal, ne placent pas leur fortune à 1%. Les actionnaires des multinationales ont un rendement de leur fortune qui est autrement plus spectaculaire que l'échelle des salaires. Certes, certains salaires, qui ont pu paraître éhontés, ont attiré l'attention, mais entre ça et les revenus de la fortune de certaines personnes, il n'y a pas de commune mesure.

Une commissaire (Ve) a trouvé intéressant que ce projet de loi pose des questions essentielles sur l'impôt sur le revenu. En effet, on ne peut nier que l'impôt sur le revenu est l'impôt le plus social qui existe parce qu'il se base sur la capacité contributive de chacun. Chacun contribue ainsi selon ses moyens au bien-être de la population. Au contraire, la TVA est un impôt antisocial puisque tout le monde y est soumis, quel que soit le revenu. Elle est contente d'apprendre que le Conseil d'Etat s'était opposé à cette initiative libérale (IN 111). En effet, ce qui pose la question, c'est la linéarité de la courbe, sans avoir une réflexion plus fine pour savoir quelle partie de la population aurait besoin de payer moins d'impôts. Elle aimerait savoir, au cas où la commission acceptait d'entrer en matière, si Mme Orsini accepterait de modifier le tableau figurant à l'article 1 afin de trouver un compromis sur une meilleure manière d'appliquer cette réduction de 12%.

M^{me} Orsini revient sur l'argument relevant que les classes moyennes ont une propension à consommer qui est bien supérieure à celles des classes élevées (en effet, on ne peut pas manger dix-huit cuisses de poulet par jour). Il y a donc un moment où la consommation de biens courants s'arrête. Ainsi quand on donne davantage de pouvoir d'achat à la classe moyenne, on renforce la consommation.

Un commissaire (S) précise que l'Union Syndicale Suisses a fait une étude qui démontre que les salaires, pour les personnes les mieux rémunérées, ont augmenté de 40% depuis 1996. En revanche, cette augmentation n'a été que de 8% pour les plus bas salaires et de 5% pour les personnes au bénéfice d'un apprentissage. Au niveau genevois, selon les chiffres de l'OCSTAT, les hauts salaires ont augmenté de 5,5%, entre 2010 et 2012, alors que les plus bas salaires n'ont augmenté que de 0,5%. On voit ainsi que l'augmentation des inégalités entre salaires ne cesse de croître et elle a ensuite aussi des implications sur la fortune.

Un commissaire (UDC) demande à Mme Orsini si elle s'est rendue compte que l'article 2 est illégal et inapplicable. La commission vient de voir, concernant un projet de loi qui tentait d'affecter l'impôt auto aux routes, que le fait d'affecter un impôt contrevient à la LGAF.

M^{me} Orsini ne pense pas que cela soit tout à fait le même problème. Elle estime qu'il est possible d'affecter une partie de l'impôt direct à la réduction de la dette.

Un commissaire (UDC) constate effectivement qu'une partie de la droite craint le départ des grandes fortunes et, en conséquence, une baisse des recettes fiscales. Quant à la gauche, elle parle toujours des 400 millions de francs de pertes liées au 12% de baisse d'impôts, mais jamais de ce que cela a rapporté. Il aimerait que le Département puisse apporter des éclaircissements à la commission sur la hausse des recettes fiscales depuis la baisse d'impôts de 12%. Il a l'impression que ces 400 millions de francs ont largement été dépassées lorsque l'on voit l'augmentation annuelle des recettes fiscales et ce que rapporte la LIPP.

Un commissaire (S) ajoute qu'il faudrait aussi prendre en compte l'augmentation de la population dans la question de son préopinant.

M. Bopp fait savoir qu'il est difficile pour l'AFC de savoir ce qui se serait passé si la situation légale avait été différente. Elle ne peut que faire des projections linéaires sur la base des données actuelles.

En ce qui concerne la question de l'impôt d'affectation, la LGAF prévoit effectivement que les impôts ne sont pas affectés (l'art. 4, al. 1 LGAF (rs/GE D 1 05) prévoit la non-affectation des impôts généraux). Comme cela avait été expliqué pour l'impôt sur les véhicules à moteur, il est contraire à la LGAF de prévoir un impôt d'affectation puisque cela limite la marge de manœuvre du législateur lorsqu'il s'agit d'attribuer les dépenses. Certes, du point de vue purement juridique, on peut prévoir une loi de rang dérogeant à la LGAF. Ainsi, si le projet de loi est approuvé, il dérogera à la LGAF.

Un commissaire (PLR) signale également une étude de Bernard Dafflon intitulée « Panorama des impôts en Suisse, du local au fédéral, entre équité et concurrence : quels enjeux ? ». Les références de cette étude sont disponibles sous : <http://www.domainepublic.ch/panorama-des-impots>. Il indique qu'une constatation solide, tenant compte de l'augmentation de la population, est l'évolution de la quote-part fiscale (la part des dépenses publiques par rapport au PIB). Il faut également inclure les assurances telles que l'assurance-maladie ou la prévoyance professionnelle, la quote-part est ainsi passée en Suisse de 25% en 1980 à 40% en 2011. La seule augmentation durant ces dernières années a été celle liée au PIB. Evidemment, cela cache des

disparités cantonales qui sont très grandes. Le canton de Genève, où le prélèvement général mesuré par l'administration fédérale est le plus élevé, est vraisemblablement plutôt à un taux de prélèvement de 50% alors qu'à Schwyz doit être à environ 30%.

Un commissaire (MCG) voit que le premier signataire n'est pas Mme Orsini. Il se permet donc de signaler que l'article 3, sur l'entrée en vigueur, vient avant l'article 4 sur l'abrogation. Tous deux auraient et apparemment dû être inversés.

M^{me} Orsini signalera ce point.

Un commissaire (PLR) relève qu'il a été dit que la diminution de 12% n'a pas tenu compte de la progressivité des impôts et qu'il faudrait la revoir pour que chacun fasse l'effort nécessaire. Il souhaite faire remarquer que la progressivité, importante, contenue dans la D 3 08, n'a pas non plus été modifiée. Cette coupe linéaire de 12% n'a en tout cas pas affaibli, ni augmenté, la progressivité. Maintenant, si on veut creuser ce sujet, il faut être ouvert à toutes les conclusions et regarder ce que font les autres cantons. On verra alors que l'endroit où la progressivité est la plus forte est Genève.

Séance du 10 mars 2015

Audition de M.Serge Dal Busco, conseiller d'Etat

M. Dal Busco vient présenter la position du Conseil d'Etat sur les deux projets de lois qui ont comme point commun l'objectif d'affecter tout ou partie de l'augmentation des recettes qu'ils proposent, par l'augmentation de la fiscalité des personnes physiques, pour les deux projets de lois, et par celle des personnes morales pour l'un des deux projets, au remboursement de la dette. Sur le PL 11557, le Conseil d'Etat a compris qu'il ne concerne que l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il propose de revenir sur la loi de 2009 préalable à la baisse de 12% de l'impôt cantonal de base sur le revenu et sur les centimes additionnels cantonaux. Il croyait qu'elle était fortement critiquée ! Pour les revenus imposables inférieurs à 130'000 francs, de diminuer cette réduction entre 130'000 et 240'000 francs de revenus et de supprimer la réduction au-delà de 240'000 de revenus. Les auteurs reconnaissent ainsi que la baisse de 12% était une bonne chose, en tout cas pour les revenus de moins de 130'000 francs, puisqu'ils proposent de la maintenir. Par contre, l'effet de la proposition est de renforcer la progressivité des taux. Ce qui est embêtant, c'est la trop grande progressivité induite par ces projets de lois qui viennent ainsi renforcer une progressivité qui était déjà la plus forte de Suisse.

Il rappelle que 10% des contribuables personnes physiques paient 65% de l'impôt sur le revenu et 0,2% des contribuables personnes physiques paient le 20% de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, 34% des contribuables personnes physiques ne paient pas d'impôts. Même si le but du projet de loi est d'affecter le surplus d'impôts, pour autant qu'il y en ait et que les contribuables restent, le Conseil d'Etat propose de le rejeter pour les raisons indiquées, notamment la péjoration des barèmes et l'accroissement de la progressivité.

Concernant le PL 11569, M. Dal Busco constate qu'il est dans le même esprit, mais il veut agir sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ils souhaitent y parvenir en y ajoutant des centimes additionnels par palier, ce qui induit une progressivité accentuée et vient capter des classes de revenus plus faible que le PL 11557. Ainsi l'effet du projet de loi interviendrait à partir de 70'000 francs. Pour les personnes morales, les impôts sur le bénéfice et sur le capital seraient frappés de trois centimes additionnels.

Le but de ce projet de loi est également de rembourser la dette, en tout cas pour une partie des recettes générées, en l'occurrence la valeur de trois centimes, et d'augmenter la couverture du déficit d'autofinancement pour les autres centimes additionnels. Un élément supplémentaire dans ce projet de loi est qu'il introduit notion de caducité, le dispositif n'étant maintenu que jusqu'à ce que l'endettement soit équivalent aux revenus de l'Etat sur une année.

Pour les mêmes raisons, c'est-à-dire l'introduction d'une progressivité accrue des barèmes et des effets potentiellement négatifs, notamment le fait que les contribuables les plus fortunés considèrent que la fiscalité est trop lourde, le Conseil d'Etat estime que le projet de loi court le risque de ne pas atteindre le but visé, même s'il est louable de vouloir rembourser la dette. En effet, ce qui compte, c'est la production de cet impôt et non le taux. C'est cela qui permettrait d'atteindre les buts visés par ces projets de lois, c'est-à-dire d'augmenter la capacité du canton à rembourser sa dette et à couvrir ses investissements, etc.

Un commissaire (S) remercie M. Dal Busco pour sa prise de position, même si elle ne le satisfait pas en tant que signataire du PL 11569. Par rapport, à la progressivité trop forte et la fiscalité trop élevée qui ferait fuir les contribuables les plus fortunés, il comprend les efforts faits en matière d'augmentation de recettes fiscales à travers la péréquation inter-cantonale et ce que la Confédération pourrait injecter pour amortir les pertes fiscales induites par RIE III au niveau cantonal, mais le canton a plutôt été confronté à des échecs sur ces points. Quant aux diverses baisses d'impôts que le

canton a connues ces quinze dernières années et dont l'effet direct a été d'un milliard de francs de pertes directes, on peut imaginer que cela a aussi eu un effet sur l'accroissement de la dette. Dans ce contexte, il aimerait savoir quelles sont les mesures envisagées par M. Dal Busco pour réduire la dette.

M. Dal Busco partage les constats de son préopinant, notamment sur le fait que cela va être difficile. Il aimerait dire, s'agissant de la lourdeur de l'imposition, que beaucoup de discussions sur la RPT tournaient autour de l'exploitation fiscale des revenus. Il faut savoir que les cantons donateurs, et le canton de Genève en particulier, exploitent fiscalement leur base fiscale (le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que le bénéfice ou le capital des personnes morales) de manière particulièrement intense, même si, à Genève, la réforme de 2010 a allégé la tranche de revenu des classes moyennes.

Le canton de Genève presse le citron fiscal de manière assez intense et il ne reste plus beaucoup de jus à l'intérieur, ce qui n'est pas le cas dans les cantons bénéficiaires qui en ont profité pour alléger l'impôt des personnes physiques (et en particulier de l'impôt sur le revenu). Il considère que la première priorité est de maintenir la substance fiscale à Genève. La priorité de M. Dal Busco, avant d'imaginer presser davantage les citrons, c'est de les garder ici, voire d'en faire venir de nouveaux. La démarche est la même pour les entreprises et la réforme liée à RIE III puisqu'il s'agit de garder de la substance fiscale à Genève. La deuxième priorité consiste à travailler sur les charges et le fonctionnement de l'Etat et à se demander si telles ou telles prestations doivent continuer ou si elles sont réalisées de manière optimale.

Un commissaire (MCG) estime que M. Dal Busco a raison de mettre en évidence l'extrême fragilité du canton. Il faut aussi rappeler que 0,7% de la population genevoise représente 70% des recettes au titre de l'impôt sur la fortune. Il rappelle que demander l'augmentation d'un taux d'impôt ne veut pas dire qu'on aura davantage de revenus (cf. courbe de Laffer). Le fait de demander une hausse des taux d'imposition va probablement avoir pour effet de faire fuir ceux qui permettent le train de vie actuelle du canton.

Un commissaire (S) se dit frustré par la présentation de M. Dal Busco. Il aurait aimé avoir une estimation de l'impact de ces deux projets de lois sur les tranches de revenus. En effet, le fait de ne pas avoir de chiffres a pu conduire à faire des propositions excessives. La baisse d'impôts de 2009 rapporte davantage aux 2252 contribuables qui gagnent plus de 800'000 francs par an que les 121'000 contribuables qui gagnent moins de 60'000 francs par an.

On peut dire que la répartition de la baisse d'impôts de 2009 a quand même été faite aussi en faveur des hauts revenus. En l'occurrence, entre la simulation de 2006 et la simulation de 2012, la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 202 montre que les inégalités ont tendance à s'accroître à Genève puisqu'il y a davantage de personnes avec de très hauts revenus et davantage de personnes avec des très bas revenus. En résumé, il serait merveilleux d'avoir ces chiffres.

M. Bopp note que ces deux projets de lois touchent tout autant au niveau des personnes morales que des personnes physiques. En fonction de l'évolution des travaux de la commission, des chiffrages peuvent être réalisés si telle est sa volonté. Cela étant, il faut se rendre compte que plus l'ampleur de les demandes sont grandes, plus les chiffrages sont compliqués à réaliser.

M. Dal Busco constate que, alors que la progressivité de l'impôt est déjà problématique à Genève, ces nouveaux projets de lois viennent renforcer celle-ci. Produire des chiffres reviendrait donc à apporter la démonstration d'une chose évidente. Objectivement ces deux projets de lois, n'ont que peu à voir avec la réforme de 2010. Si ce sont les conséquences de la réforme de 2010 qui sont problématiques, la réponse des projets de lois est d'un autre ordre parce qu'ils viennent impacter les hauts revenus.

Un commissaire (PLR) relève que M. Dal Busco a fait référence à l'apparition inattendue de 400 millions de francs de recettes fiscales. Il se demande s'il ne serait pas possible de se mettre d'accord d'éviter de faire entrer ce genre d'imprévus dans le compte d'exploitation pour les consacrer directement au remboursement de la dette.

M. Dal Busco répond que la législation actuelle ne le prévoit pas et l'empêche même. Par ailleurs, il faut encore qu'une recette extraordinaire aboutisse à un bénéfice aux comptes. Le canton a choisi, depuis un certain temps, de sécuriser ses taux d'intérêt en ayant une allocation de 25% d'intérêts à court terme et 75% à moyen et long terme. D'autre part, le canton propose un escompte de 0,5% pour les contribuables qui paient leurs impôts avant le 10 février 2015, il observe plutôt un afflux de liquidités.

Un commissaire (PLR) aimerait avoir une estimation sur le premier impact de la diminution des quatorzièmes salaires pour 2015. Le PL 11569 dit lui-même qu'il est possible de diminuer les dépenses, notamment en citant des « salaires aussi princiers ».

M. Dal Busco note que le Grand Conseil a décidé une diminution très sélective et son impact théorique est de l'ordre de 2 millions de francs, sauf erreur. Il croit à l'abnégation et au sens du devoir des collaborateurs, mais il croit que cette baisse de charge n'est que très théorique.

Un commissaire (PLR) fait remarquer que ce qui est intéressant, c'est l'évolution de la dette par rapport au produit cantonal brut. Ainsi, tant que le canton est capable de croître sensiblement plus vite que sa dette, surtout dans un environnement déflationniste, il ne voit pas une urgence absolue à augmenter les impôts. Il est beaucoup plus intéressant de favoriser la croissance du canton et de faire en sorte qu'elle continue.

Un commissaire (EAG) fait remarquer que l'on prédit systématiquement « la fuite des citrons » mais on constate, de facto, qu'il y en a de plus en plus. De ce point de vue, le projet de loi est relativement modeste puisqu'il conserve l'ensemble de la réduction fiscale de 12% jusqu'à un revenu imposable de 130'000 francs par an.

Ensuite, il ne fait que réduire la réduction par tranches les plus élevées et rétablir un statu quo ante. Le projet de loi dit qu'il s'agit d'un rétablissement social dans le sens où, contrairement à d'autres mesures envisagées par le Conseil d'Etat, il fait poser la modeste charge supplémentaire proposée sur des catégories de revenus qui en ont les moyens.

M. Dal Busco rappelle que l'exposé des motifs du PL 11569 mentionne qu'il devrait rapporter 100 millions de francs par an. Toutes catégories d'impôts confondues, l'impact de ce PL a estimé à 130 millions de francs vu par le DF. Vu le caractère progressif de l'impôt, on peut donc estimer que cela impacterait les hauts revenus. Pour le PL 11557, l'exposé des motifs indique que la vitamine « modeste » qu'il permettrait d'extraire est évaluée à 150 millions de francs dans l'exposé des motifs. Le DF a, quant à lui, estimé que ce montant serait de 215 millions de francs.

Un commissaire (MCG) trouve qu'il est autant plus difficile de prendre des leçons de morale de la part de la gauche alors que rien n'est fait pour que le pachyderme ressemble un jour à un cheval de course. A chaque fois, que l'on veut entamer une cure de dégraissage, on s'oppose à un refus de sa part. On ne peut donc pas demande de réduire la dette alors que rien n'est fait pour améliorer les équilibres financiers.

Un commissaire (PLR) indique que Genève est le canton où l'on ponctionne le plus les contribuables aisés. En parallèle, on sait que c'est le canton où la fonction publique est la plus pléthorique et la mieux payée pour les salaires de base. La réalité est que l'on arrivera à réduire la dette que le jour où l'on aura décidé de prendre des mesures réelles pour limiter les dépenses du canton. Effectivement, il n'y a pas de contribuables qui ont fui, mais parce que l'on a su légèrement réduire la pression fiscale et que des réformes ont permis d'améliorer les rentrées fiscales du canton. A entendre le discours consistant à dire que la diminution d'impôts serait suivie d'une

diminution des recettes fiscales, mais la réalité a prouvé le contraire à chaque fois. Par conséquent, les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter à un taux de 3% par année, soit nettement plus que l'inflation. Cela démontre que, non seulement les baisses d'impôts ont été nécessaires, mais qu'elles ont été très utiles.

Un commissaire (S) note que sur les projets de lois qui proposent des recettes fiscales, il se déclare assez surpris que les membres de la commission fiscale soient réduits à voter de façon expéditive des projets de lois sans même mesurer l'impact réel sur chaque tranche de revenu.

Il pense que la commission doit obtenir les chiffres par tranche de revenu afin qu'elle puisse se prononcer factuellement pour savoir si l'impact est trop important ou si c'est un risque politique qui doit être prise pour rétablir l'équilibre des finances publiques dans le canton.

M. Dal Busco répond que cela ne devrait pas poser de problème de fournir à la commission fiscale, les chiffres par tranche de revenus. Il estime que ce n'est plus un élément factuel, mais de l'appréciation politique et il doute qu'il soit possible, d'un côté de la table ou de l'autre, de dire que telle ou telle chose aura un impact ou non. Il fournira volontiers ces chiffres, mais il faut dire que, alors que le canton a un taux d'imposition progressif qui est aussi lourd qu'actuellement, on peut d'ores et déjà considérer sans risque de se tromper que ces deux projets ne vont que péjorer la situation.

Un commissaire (S) entend bien les propose de M. Dal Busco, mais la réalité que des chiffres montre que l'impact de la baisse d'impôts de 2009 était bien une baisse des recettes fiscales sur les personnes physiques lors des années suivantes. Evidemment, les recettes seront remontées, mais cela a quand même eu un impact négatif.

Un commissaire (UDC) ne va pas demander les chiffres parce qu'il considère que c'est inutile. Par ailleurs, il aimerait entendre le magistrat M. Dal Busco par rapport au fait que l'art. 2 du PL 11557 et l'art. 4 du PL 11559 contreviennent à l'art. 4, al. 1 de la LGAF. Cela veut dire que les buts visés sont caducs et que les projets de lois sont illégaux.

M. Dal Busco relève que le préopinant UDC pose la question de l'affectation de l'impôt qui s'était déjà posée lors d'un récent projet de loi prévoyant l'affectation de l'impôt sur les véhicules à moteur, aux routes ou aux infrastructures dévouées aux transports individuels (PL 11335) et convient qu'il y a effectivement un problème à ce niveau.

M. Bopp confirme que la LGAF prévoit une non-affectation des impôts généraux. Aller à l'encontre de cette disposition revient à limiter la marge de manœuvre pour l'établissement du budget.

Un commissaire (UDC) soutient la demande de voter au plus vite les projets de lois que le groupe UDC refuse pour ces motifs.

Un commissaire (PLR) aimerait une précision sur les estimations données par le DF. Il comprend qu'elles sont calculées toutes choses étant égales par ailleurs.

M. Dal Busco confirme qu'il ne s'agit pas de simulations dynamiques.

Un commissaire (PLR) se demande si le DF n'a jamais envisagé de faire des simulations dynamiques.

M. Dal Busco souligne qu'il est assez complexe de réaliser des simulations dynamiques et d'identifier les facteurs qui caractérisent le dynamisme ou son absence.

Un commissaire (PLR) fait remarquer que le DF joue un rôle politique en donnant ces chiffres.

M. Dal Busco estime qu'il joue un rôle de transparence. Il donne des chiffres qui sont valables toutes choses étant égales par ailleurs. Il reconnaît toutefois qu'il s'agit d'un système statique alors que, dans la réalité, la fiscalité n'est pas un système statique.

Un commissaire (PLR) estime que l'on aligne en effet ces chiffres et ces 215 millions de francs font ensuite pousser de grands cris dans les commentaires sur le projet de loi au prétexte que l'on aurait renoncé à ces revenus. Il indique que pour lui, la seule manière de sortir de ce cul-de-sac serait que la commission décide de mandater un tiers auquel elle confierait un travail prospectif de comparaison inter-cantonale et internationale et lui demanderait de dire ce qui se passerait en termes de ressources supplémentaires pour le canton si les impôts étaient augmentés.

Un commissaire (MCG) rebondit sur les propos émotifs d'un commissaire socialiste. Il lui rappelle que ce projet de loi ne concerne pas simplement les personnes qui ont plus de 500 millions de francs sur un compte-courant, mais bien la classe moyenne.

Un commissaire (EAG) trouve dommage que le conseiller d'Etat ne s'exprime pas seulement sur les conséquences chiffrées des projets de lois, mais aussi sur l'exposé des motifs et les évaluations sérieuses qu'il contient sur les baisses fiscales.

M. Dal Busco a parcouru l'exposé des motifs, mais il demande à son préopinant de préciser les points sur lesquels il souhaite qu'il s'exprime.

Un commissaire (EAG) pensait que 8,5 milliards de francs de cadeaux fiscaux depuis l'an 2000 ou au fait que la dette aurait pu être divisée par trois.

M. Dal Busco a donné les chiffres concernant l'impact statique des deux projets de lois. Il est même arrivé à des chiffres un peu supérieur à ceux donnés dans les exposés des motifs. Quant à ces « cadeaux fiscaux », il pense que la réalité a été démontrée : le canton a connu une augmentation constante des recettes fiscales durant cette période. Certes, il y a peut-être eu une année où le taux d'accroissement était plus faible en 2008 avec les effets de la crise financière. Il y a eu un léger effet en 2010 quand la réduction de 12% est entrée en vigueur, mais la tendance est toujours avec le même taux d'accroissement moyen. Enfin, il ne pense pas qu'il y a eu 8,5 milliards de francs de pertes fiscales sur la période.

Un commissaire (S) rappelle qu'il y a une augmentation de la population à Genève, ce qui fait à la fois augmenter les recettes et les charges.

Un commissaire (S) suggère à un préopinant PLR d'aller voir la QUE 202 et la réponse chiffrée qui a été donnée. Par ailleurs, il rappelle qu'il était coutume, avant de voter une baisse d'impôt comme le PL 10199, de demander des simulations pour vérifier l'impact de la baisse d'impôts sur les différentes tranches de revenus, toutes choses étant égales par ailleurs, pour essayer de répondre à la question de savoir si l'on peut diminuer un peu la fiscalité sur les très hauts revenus parce qu'elle est trop élevée à Genève. Il n'a pas compris que le fait que les propositions soient contraires à la LGAF rendait les projets de lois illégaux.

Un commissaire (EAG) ajoute, concernant l'éventuelle illégalité, que les lois évoquées sont de rang légal. La commission pourrait ainsi voter une modification de la LGAF. Par contre, on ne peut pas dire que la loi est illégale parce qu'elle contredit les précédentes. Bien sûr qu'elle modifie les lois précédentes, mais elles sont de même rang.

M. Bopp indique qu'il est possible de déroger à la LGAF avec une autre loi de même rang. Pour autant, même si ce n'est pas interdit, la LGAF a mis en place un principe de non-affectation des impôts qui a été recommandé par la conférence des directeurs cantonaux des finances avec un manuel de modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2). Autrement dit, il n'est pas interdit d'y déroger, mais cela va à l'encontre du système qui a été mis en place.

Le Président note qu'un commissaire PLR propose formellement de mandater un tiers externe pour obtenir ces chiffres.

Un commissaire PLR faisait cette proposition pour le cas où la commission aurait eu la volonté d'aller plus loin dans le creusement des chiffres, mais, au vu du refus probable de la commission d'entrer en matière sur ces projets de lois, il retire sa proposition.

Un commissaire (Ve) donne la position de son groupe qui votera l'entrée en matière sur les deux projets de lois, même s'il avait annoncé qu'il aurait bien voulu pouvoir travailler sur des amendements. Le groupe des Verts ne cherche pas non plus à compenser une baisse de la fiscalité des personnes morales au détriment des personnes physiques, mais, dans un axe de solidarité bien précis et avec une temporalité limitée, il était prêt à travailler sur ces projets de lois moyennant quelques amendements.

Un commissaire (S) annonce que le groupe Socialiste soutiendra l'entrée en matière des deux projets de lois, mais il déplore que la commission vote avant d'avoir obtenu les chiffres demandés.

Vote

Entrée en matière

Le Président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 11557

Pour :	5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Contre :	10 (4 PLR, 2 UDC, 3 MCG, 1 PDC)
Abstentions :	0

L'entrée en matière du PL 11557 est refusée.

La catégorie de débat retenue est la catégorie II.

Projet de loi (11557)

sur le rétablissement social des finances publiques cantonales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Taux de réduction

¹ L'impôt de base sur le revenu des personnes physiques, à l'exception des centimes additionnels communaux, est diminué de 12% jusqu'à un revenu imposable de 130 000 F.

² Au-delà de 130 000 F le taux de réduction décroît par tranches de 10 000 F entre 130 001 F et 240 000 F conformément au tableau suivant :

Revenu imposable en francs	% de réduction
De 130'001.- à 140'000.-	11%
De 140'001.- à 150'000.-	10%
De 150'001.- à 160'000.-	9%
De 160'001.- à 170'000.-	8%
De 170'001.- à 180'000.-	7%
De 180'001.- à 190'000.-	6%
De 190'001.- à 200'000.-	5%
De 200'001.- à 210'000.-	4%
De 210'001.- à 220'000.-	3%
De 220'001.- à 230'000.-	2%
De 230'001.- à 240'000.-	1%
De 240'001.- et au-dessus	0%

Art. 2 Réduction de la dette

La moitié du surplus de recettes découlant de l'application de la présente loi est intégralement affectée à la réduction de la dette du canton.

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier de l'exercice fiscal suivant son adoption.

Art. 4 Abrogation

La loi relative à la diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, du 26 septembre 1999, (D 3 06) est abrogée.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

news.admin.ch

Rapport sur la répartition de la richesse en Suisse: revenus et fortunes en hausse avec une répartition globalement stable

Berne, 27.08.2014 - Dans le nouveau rapport sur la répartition de la richesse en Suisse, le Conseil fédéral présente la situation et l'évolution des revenus et des fortunes en Suisse. Ces derniers ont augmenté pendant la décennie passée. L'évolution des dernières années sous revue est marquée par la crise économique et financière internationale, qui a aussi entraîné une récession en 2009 en Suisse, et par la reprise qui a suivi. Le rapport répond au postulat 10.4046 de la Conseillère nationale Jacqueline Fehr, qui demande au Conseil fédéral de publier régulièrement un rapport sur la répartition de la richesse et le pouvoir d'achat en Suisse.

Depuis 1998, le revenu brut moyen des ménages suisses a augmenté de 7 %, compte tenu du renchérissement. Il s'élevait à 9565 francs par mois au cours des années 2009 à 2011. Près de 30 % de ce montant doivent être déduits pour les dépenses obligatoires telles que les impôts et les cotisations à des assurances sociales. Dans les groupes de salaires inférieurs, l'augmentation des transferts sociaux, en particulier sous forme de rentes du premier et du deuxième piliers, de prestations sociales et d'indemnités journalières, faisait pendant à la diminution du revenu de l'activité lucrative. La consommation des ménages a très peu augmenté depuis 1998 (+ 4 %). La composition des dépenses a cependant connu quelques légers changements, les besoins de base (tels que l'alimentation, les vêtements) ayant tendance à céder le pas à des besoins moins fondamentaux comme la mobilité et les loisirs. Le rapport, dont le Conseil fédéral a pris connaissance lors de sa séance d'aujourd'hui, précise que les 20 % des ménages qui ont les revenus les plus élevés dépensent en moyenne 7551 francs par mois, soit plus du double que les 20 % des ménages qui ont les revenus les plus faibles.

L'inégalité des revenus reste en grande partie stable

L'inégalité des revenus est restée en grande partie stable à l'échelon national pendant la période qui s'étend de 1998 jusqu'à 2011. A l'échelon cantonal, dans un passé récent (de 2007 à 2010), l'inégalité des revenus mesurée d'après le coefficient de Gini a augmenté dans quatorze cantons et diminué dans douze. La comparaison régionale montre en outre que les revenus les plus faibles sont enregistrés dans les Alpes et les Préalpes, ainsi que dans l'Arc jurassien. Le rapport sur la répartition de la richesse en Suisse montre également que le coût de la vie dans les communes où se trouvent les plus hauts revenus est plus élevé que dans celles où se trouvent les revenus les plus faibles.

En comparaison européenne et en parité de pouvoir d'achat, le revenu disponible en Suisse est en moyenne 2,6 fois plus élevé qu'au Portugal et 1,3 fois plus élevé qu'en Allemagne et en France. Après le Luxembourg et la Norvège, la Suisse est placée au troisième rang de la statistique des revenus. Par ailleurs, la répartition des revenus est moins inégale en Suisse que dans le reste de l'Europe en moyenne.

Le rapport sur la répartition de la richesse en Suisse

Ce rapport a été élaboré conjointement par l'Administration fédérale des contributions et l'Office fédéral de la statistique. Il se fonde sur les données de l'enquête sur le budget des

ménages (1998-2011) et de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages en Suisse (SILC) et sur les données fiscales de la Confédération (2003-2010). Il est publié aujourd'hui pour la deuxième fois depuis 2004.

Adresse pour l'envoi de questions:

Mario Morger, économiste, Administration fédérale des contributions AFC
Tél. 058 462 73 89, mario.morger@estv.admin.ch

Auteur:**Département fédéral des finances**

Internet: <http://www.dff.admin.ch>

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>

Chancellerie fédérale

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>

27.08.2014

Répartition de la richesse en Suisse

Rapport du Conseil fédéral en réponse au
postulat du 7 décembre 2010 déposé par
Jacqueline Fehr (10.4046)

Résumé

Le présent rapport examine la répartition de la richesse en Suisse. A cet effet, il se concentre sur les éléments suivants:

- *évolution des revenus, de la fortune et de leurs composantes,*
- *répartition des revenus et de la fortune,*
- *redistribution des revenus et de la fortune,*
- *évolution et structure des dépenses de consommation.*

Contexte

Ces dernières années, les répercussions de la crise économique et financière internationale se sont fait sentir dans le monde entier. La Suisse a elle aussi connu une récession en 2009, mais son PIB a accusé un recul plus faible que chez ses principaux partenaires commerciaux. En Suisse, la relance qui a suivi s'est accompagnée d'un accroissement du taux d'occupation et d'une baisse du taux de chômage (qui demeure cependant nettement supérieur aux niveaux les plus bas enregistrés au début de ce siècle). Même les revenus réels ont augmenté ces dernières années. Selon le segment salarial et la région, les personnes exerçant une activité lucrative n'ont cependant pas profité de la même manière de la conjoncture. Parfois (segments inférieur et moyen des salaires dans le canton du Tessin), les salaires réels ont même diminué.

Suivant la tendance mondiale, les marchés suisses des actions ont enregistré une forte hausse ces deux dernières années, atteignant de nouveaux records fin 2013. Jusqu'à cette date, tant le Swiss Performance Index que le Swiss Market Index ont une fois de plus dépassé leurs records précédents, qui remontaient à mi-2007. Les ménages privés ont sans doute moins profité de cette évolution, car dans leur ensemble ils ne conservent qu'une part minime de leurs biens en actions et en placements collectifs de capitaux. L'essentiel de la fortune brute est en effet conservé sous forme de biens immobiliers. Entre 2000 et 2012, les valeurs immobilières brutes ont augmenté de 59 % en termes réels, les hypothèques suivant de près avec 48 %. L'accroissement du patrimoine immobilier pourrait notamment s'expliquer par la forte hausse des prix sur les marchés. C'est dans l'ouest et le sud du pays ainsi que dans certaines régions de Suisse centrale, que les prix de transaction du logement ont accusé les hausses les plus marquées.

Après déduction des obligations découlant de prêts hypothécaires ou d'autres crédits, les ménages suisses possédaient en 2012 une fortune nette d'environ 3 billions de francs, ce qui correspond à cinq fois le PIB suisse de 2012.

Revenus des ménages

Le revenu brut moyen des ménages suisses se montait à 9565 francs par mois (moyenne des années 2009 à 2011). Les principales composantes du revenu brut sont le revenu d'une activité salariée (66,0 %) ainsi que les rentes et prestations sociales (20,2 %). Le revenu d'une activité salariée représente 9,8 % du revenu brut.

Le revenu brut moyen du quintile des revenus les plus élevés se situait à 16 277 francs entre 2009 et 2011, et était ainsi quatre fois plus élevé que dans le groupe des revenus les plus faibles

(4201 francs). La différenciation par groupes de revenus permet d'observer deux phénomènes à mesure que le revenu augmente: d'une part, une nette diminution, en valeur absolue et en proportion, des revenus de transfert (rentes et prestations sociales, transferts monétaires provenant d'autres ménages); d'autre part, une augmentation des revenus de la fortune. C'est donc surtout dans les quintiles des revenus inférieurs que les revenus de transfert occupent une grande place. Dans le quintile des revenus les plus faibles, les revenus de transfert représentent en moyenne un peu plus de la moitié du revenu brut. Il s'agit alors surtout de rentes et de prestations complémentaires de l'AVS/AI (1^{er} pilier). Leur part dans les revenus totaux de transfert s'avère particulièrement élevée (62,7 %) dans le quintile des revenus les plus faibles, et diminue à mesure que la catégorie de revenu augmente, l'écart étant compensé par la part accrue des rentes provenant de la prévoyance professionnelle (2^e pilier). Ces dernières représentent en moyenne 50,5 % des revenus de transfert dans le quintile des revenus les plus élevés.

Bien que le revenu brut moyen des ménages suisses ait, compte tenu du renchérissement, augmenté d'environ 7 % entre 1998 et 2009-2011, la composition de ce revenu n'a dans l'ensemble guère évolué au cours de cette période. En général, on observe une baisse relativement forte du revenu de la fortune. Les revenus d'une activité lucrative ont quant à eux diminué dans les groupes de salaires inférieurs, cette évolution ayant toutefois été compensée par une augmentation des revenus de transfert.

Dépenses obligatoires

En 2009-2011, les ménages suisses ont consacré en moyenne 29,3 % de leur revenu brut aux dépenses obligatoires (impôts, assurances sociales, etc.). Ces dépenses ont été supérieures à la moyenne dans le quintile des revenus les plus élevés (32,3 % du revenu brut), tandis qu'elles ont été proportionnellement les plus basses dans le deuxième quintile des revenus (25,9 %). Le revenu disponible après déduction des dépenses obligatoires se montait en moyenne à 6766 francs, la fourchette des cinq groupes de revenus allant de 3033 à 11 024 francs.

Entre 1998 et 2009-2011, les dépenses obligatoires affichent une hausse constante en termes relatifs depuis le début du siècle. La hausse des charges est particulièrement marquée dans le quintile des revenus les plus élevés et, depuis 2000-2002, dans le quintile des revenus les plus faibles, en raison notamment d'une hausse proportionnellement plus forte des primes de l'assurance-maladie obligatoire. Les dépenses consacrées à ces primes résultent cependant d'une estimation globale. Il convient en effet de tenir compte du fait que ce sont surtout les groupes à revenu faible qui bénéficient de réductions de primes.

La hausse proportionnelle des dépenses obligatoires des ménages suisses va de pair avec une diminution proportionnelle du revenu disponible: durant la période considérée, le revenu disponible moyen corrigé de l'inflation augmente certes légèrement (+ 4 %), mais sa croissance est inférieure à celle du revenu brut moyen (+ 7 %).

Dépenses de consommation

En 2009-2011, les dépenses de consommation des ménages suisses ont atteint en moyenne 5437 francs par mois, les dépenses de consommation dans le quintile supérieur s'avérant plus de deux fois supérieures (7551 francs) à celles enregistrées dans le quintile inférieur (3458 francs). En même temps, la part des dépenses de consommation dans le revenu brut diminue nettement à mesure que le revenu augmente, passant de 82,3 % dans le quintile le plus bas à 46,4 % dans le quintile le plus élevé.

Avec 27,5 % du total des dépenses de consommation, le logement et l'énergie représentaient le poste le plus important dans le budget des ménages, devant les transports (13,8 % des dépenses de consommation). La structure des dépenses de consommation varie beaucoup selon les groupes de revenus. Dans les ménages les moins favorisés financièrement (quintile de revenus inférieur), les dépenses destinées à la couverture des besoins matériels de base constituent une part relativement importante du budget: les dépenses de logement et d'alimentation (sans l'ameublement) représentaient en 2009-2011 presque la moitié des dépenses de consommation (16,2 et 32,6 % respectivement, soit 48,8 % au total). Dans le quintile des ménages les plus aisés, seuls 9,0 % des dépenses de consommation sont consacrées à l'alimentation et 25,7 % au logement. La part des dépenses destinées à d'autres besoins, comme la restauration, l'hôtellerie, les loisirs et la culture, y est d'autant plus importante.

La structure de la consommation varie selon la taille et la composition des ménages. Comme on pouvait s'y attendre, les familles avec enfants consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'alimentation et à l'habillement que les ménages d'une personne, qui dépensent proportionnellement plus pour le logement et l'énergie que les ménages familiaux et les couples. Le budget dévolu à la restauration et à l'hébergement est comparativement plus élevé chez les couples sans enfants.

Epargne

Dans l'ensemble, les ménages épargnent 12,4 % de leur revenu brut. Plus le revenu est élevé, plus la part pouvant être épargnée est grande. Les ménages aux revenus les plus élevés peuvent en moyenne économiser un cinquième de leur revenu brut. Globalement, l'épargne n'enregistre pas de changement marquant durant la période considérée.

Inégalité avant et après les transferts de l'Etat

Le revenu primaire des 20 % les plus riches est, selon les années, 19 à 33 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres; le revenu disponible des premiers étant 3,8 à 4,7 fois supérieur à celui des seconds. Chez les personnes vivant dans un ménage actif, les différences entre les revenus avant transferts et les revenus après transferts sont nettement plus faibles.

D'autres mesures d'inégalité révèlent également une nette réduction de l'inégalité lorsque l'on passe du revenu primaire (revenu d'une activité lucrative et de la fortune) au revenu disponible (revenu après prise en compte des prestations et dépenses de transfert de l'Etat). Même si le degré d'inégalité, aux divers niveaux de revenus, est resté globalement stable entre 1998 et 2011, les inégalités affichent néanmoins des tendances, leur ampleur variant selon la mesure utilisée. Sur la période considérée, le coefficient de Gini et le rapport interquintile S80/S20 n'indiquent une évolution marquée de l'inégalité ni pour les personnes vivant dans un ménage actif, ni pour la population totale. Si l'on considère les tendances, ces mesures révèlent une légère baisse de l'inégalité jusqu'en 2001, puis une légère augmentation de 2003 à 2007. Entre 2007 et 2009, l'inégalité a dénoté une nouvelle mais légère tendance à la baisse. Depuis 2009, l'inégalité au niveau du revenu avant les transferts de l'Etat tend à nouveau à s'accroître, mais très légèrement. Le système de redistribution de l'Etat n'a pas répercuté ces fluctuations sur les revenus après transferts de l'Etat: après redistribution, l'inégalité est demeurée pratiquement inchangée durant les dernières années considérées.

Comparaison internationale

Exprimé en standards de pouvoir d'achat, le revenu disponible équivalent médian se montait à 24 643 francs en 2012. Au niveau européen, la Suisse occupait ainsi le troisième rang derrière le Luxembourg (26 660) et la Norvège (25 731). Le revenu disponible équivalent médian en Suisse était

2,6 fois plus élevé qu'au Portugal (9561), 1,6 fois plus élevé qu'en Italie (15 350) et 1,3 fois plus élevé qu'en Allemagne (18 996) et qu'en France (18 696).

En Suisse, la somme des revenus disponibles équivalents du quintile des revenus les plus élevés était en 2012 4,4 fois supérieure à cette somme pour le quintile des revenus les plus faibles. En Europe, cet indicateur varie entre 3,2 et 7,2 (EU-27: 5,1). Même si l'on prend en considération le coefficient de Gini, les valeurs suisses sont inférieures à la moyenne européenne pour ce qui est de l'inégalité dans la répartition des salaires.

Répartition régionale des revenus

Une analyse régionale basée sur les données fiscales de la Confédération révèle qu'en 2010 le revenu équivalent net variait en moyenne entre 38 585 francs (Jura) et 69 377 francs (Zoug). Les cantons de Zurich, de Nidwald et de Schwyz affichaient des revenus nettement supérieurs à la moyenne, tandis que les cantons du Valais, d'Uri et de Berne enregistraient des revenus très faibles. Une analyse au niveau communal montre en outre que les revenus sont inférieurs à la moyenne dans les Alpes et les Préalpes, ainsi que dans l'Arc jurassien. Dans le nord de la Suisse (région de Zurich, Zoug, Aarau et Bâle), la région genevoise et certaines régions touristiques, les revenus des ménages sont au contraire supérieurs à la moyenne.

Entre 2003 et 2010, ce sont les revenus de la classe de revenus la plus élevée qui ont affiché la hausse la plus nette: au cours de cette période, le revenu, corrigé de l'effet des prix, du 95^e centile, a globalement augmenté de 5,8 %, celui du 75^e centile de 3,1 % et le revenu médian de 2,3 %. Le 25^e centile a au contraire accusé une diminution de 0,7 % du revenu réel. Durant la période 2003-2010, l'accroissement le plus net des revenus a été enregistré dans les cantons de Schwyz, d'Obwald, de Zoug et de Bâle-Ville, tandis que l'augmentation la plus faible a été mesurée dans les cantons de Genève ainsi que dans les deux demi-cantons d'Appenzell. Les taux de croissance du revenu variant d'un groupe de revenus à l'autre, l'inégalité, mesurée à l'aide du coefficient de Gini, s'est légèrement accrue dans la plupart des cantons de 2003 à 2010.

Répartition de la fortune

Les données fiscales sur la fortune permettent, dans une certaine mesure, d'analyser les disparités régionales dans la répartition de la fortune. Selon ces données, la moyenne de la fortune nette se situait à 290 000 francs en 2010. D'importants écarts séparent néanmoins les cantons: cette moyenne ne dépassait pas 127 000 francs dans le canton du Jura, 135 000 dans le canton de Soleure et 149 000 francs dans le canton de Fribourg, alors qu'elle atteignant 658 000 francs dans le canton de Zoug, 874 000 francs dans le canton de Schwyz et 885 000 francs dans le demi-canton de Nidwald. A l'intérieur des cantons, la fortune est par ailleurs très diversement répartie (entre les différentes classes de fortune), de sorte que le coefficient de Gini est relativement élevé.

Entre 2003 et 2010, les fortunes ont affiché la hausse la plus forte dans les cantons de Schwyz, d'Obwald et de Nidwald, la plus faible dans les cantons de Neuchâtel, de Bâle-Campagne et de Glaris. A Neuchâtel, la progression de la fortune nette a même été si minime, qu'elle s'avère négative après prise en compte du renchérissement.

Bien-être et qualité de vie

Selon une opinion très répandue, la situation matérielle est certes un élément important, mais un aspect partiel seulement, du bien-être individuel ou de la qualité de vie en général. Des éléments immatériels, tels la santé, la formation, les relations sociales, les facteurs environnementaux ou la sécurité,

s'imposent comme d'autres dimensions du bien-être dans les intérêts politiques et publics et complètent les indicateurs économiques tels que le PIB ou le revenu disponible. Pour connaître le bien-être de la population, on cherche notamment à savoir si les gens sont satisfaits de leur existence. Selon l'enquête de l'OFS sur les revenus et les conditions de vie en Suisse (SILC), 76,4 % des personnes vivant en Suisse étaient très satisfaites de leur existence en 2012, alors que leur proportion atteignait 75,3 % en 2007.

Il apparaît que la perception subjective de la qualité de vie est fortement corrélée avec le revenu disponible. Alors que seuls 67 % des 20 % les plus pauvres de la population se disent très satisfaits, la proportion avoisine 86 % parmi les 20 % les plus riches. La satisfaction subjective varie donc nettement plus en fonction du groupe de revenus que du groupe d'âge ou de la région linguistique.

Les limites des analyses du bien-être

Coût de la vie – différences régionales: Lors d'une comparaison régionale des revenus et de la fortune, la précipitation pourrait amener à conclure à des disparités régionales considérables en Suisse. Or, dans l'analyse des répartitions régionales, il ne faut pas oublier qu'un franc n'a pas la même valeur à Uri qu'à Genève. Selon une étude récente de Credit Suisse, c'est en effet à Uri que la vie coûte le moins cher. Relevons que les neuf premières places de ce classement sont occupées exclusivement par des cantons de Suisse centrale et orientale. A l'inverse, le coût de la vie est particulièrement élevé dans les deux cantons-villes que sont Genève et Bâle-Ville. Les raisons avancées sont les coûts élevés du logement, dont les budgets des ménages de la classe moyenne se ressentent fortement en particulier dans les grandes agglomérations du pays. Compte tenu des profonds écarts qui séparent les coûts de la vie, il convient de relativiser l'inégalité régionale dans la répartition des revenus: la vie tend à coûter plus cher dans les régions plus riches que dans les régions voisines, plus pauvres. Si l'on tient compte des différences du coût de la vie, les disparités au niveau du bien-être s'avèrent moins marquées que ne le suggèrent les seuls indicateurs des revenus, qui se fondent sur des valeurs nominales.

L'équité de la répartition peut aussi être considérée tout au long d'une vie: Les résultats de diverses études montrent que la répartition des revenus s'avère nettement plus équitable si on la considère sur la durée de toute une existence, plutôt que sur une année. Les phases à faible revenu compensent en effet en partie les phases à revenu élevé. Les revenus des personnes varient donc au cours de leur existence, et l'on parle dans ce contexte de «mobilité des revenus». Une étude réalisée dans le canton de Zurich a constaté que cette mobilité peut être importante: durant la période considérée, 2001 à 2010, seuls 54 % des ménages demeuraient dans le quintile des revenus les plus faibles, les 46 % restants passant dans des classes supérieures de revenus. Par ailleurs, 5 % des ménages qui appartenaient en 2001 au groupe des revenus les plus faibles comptaient en 2010 parmi les 20 % touchant les revenus les plus élevés. La mobilité peut toutefois aussi aller dans le sens inverse: seuls 62 % des ménages qui figuraient en 2001 parmi ceux aux revenus les plus élevés demeuraient dans le segment supérieur en 2010. La perméabilité s'avère encore plus grande entre les groupes des revenus moyens.

Toutes les activités de l'Etat exercent une influence sur la répartition et sont donc des instruments potentiels de la politique de redistribution: une étude récente réalisée à l'échelle de la Suisse conclut que, dans une comparaison transversale, les dépenses de l'Etat représentent un facteur déterminant dans la redistribution en général. Une majeure partie de la redistribution est toutefois intrapersonnelle: les ménages plus âgés sont en général plutôt des bénéficiaires de prestations, alors qu'une partie considérable de leur revenu avant impôts était ponctionnée pendant qu'ils exerçaient une activité lucrative. La redistribution qui intervient via les contributions aux assurances sociales et les prestations de ces assurances sert principalement à atténuer les disparités de revenu au cours d'une vie, plutôt qu'à assurer une redistribution au sens classique.

Table des matières

Résumé	ii
Table des matières	vii
Index des illustrations	viii
Index des tableaux	xi
1 Introduction	1
2 Cadre général	3
2.1 Evolution économique générale	3
2.2 Participation de la population active au développement économique	5
2.3 Participation des propriétaires de capitaux à la conjoncture économique	7
2.4 Evolution des prix de l'immobilier	11
3 Revenus et dépenses des ménages	14
3.1 Le revenu des ménages	15
3.2 Dépenses obligatoires et consommation	22
3.2.1 Du revenu brut au revenu disponible : les dépenses obligatoires	22
3.2.2 Evolution et structure des dépenses de consommation	26
3.2.3 Coûts de logement et de mobilité	30
3.2.4 Epargne	30
4 Distribution des revenus et inégalité	33
4.1 Inégalité avant et après les transferts de l'Etat	33
4.1.1 Rapport interquintile S80/S20	33
4.1.2 Courbe de Lorenz et coefficient de Gini	35
4.1.3 Ménages d'actifs et redistribution	37
4.2 Evolution de l'inégalité des revenus	37
5 Comparaison internationale	39
5.1 Répartition du revenu disponible équivalent	39
5.2 Répartition inégale du revenu disponible équivalent	40
6 Répartition des revenus par région	42
6.1 Revenus étudiés	42
6.2 Répartition des revenus	47
6.2.1 Les différences régionales de revenus	47
6.2.2 L'inégalité des revenus au sein des cantons	50
6.2.3 L'inégalité des revenus au sein des communes	53
6.3 Evolution de la répartition des revenus	54
6.3.1 Globalement, au niveau du pays	54
6.3.2 Localement, au niveau des cantons et des communes	58
7 Répartition de la fortune	62
7.1 Fortunes étudiées	62
7.2 Répartition des fortunes	64
7.3 Evolution de la répartition des fortunes	70
8 Prospérité immatérielle: bien-être et qualité de vie	75
9 Limites concernant l'analyse de la prospérité	78
9.1 Différences régionales au niveau du coût de la vie – Être riche à Uri ou être	

	pauvre à Genève?	78
9.2	Mobilité des revenus – Aujourd’hui pauvre, demain riche?	81
9.3	Distribution: toutes les activités de l’Etat comptent	83
	Glossaire	87
	Littérature	90

Index des illustrations

Illustration 2.1: Produit intérieur brut de la Suisse et de ses principaux partenaires commerciaux, évolution annuelle en pour cent	3
Illustration 2.2: La croissance du PIB subdivisée en croissance du PIB par habitant et en effet de la population	4
Illustration 2.3: Evolution du PIB par habitant selon le canton, 2008-2011	4
Illustration 2.4: Décomposition du taux de croissance du PIB par habitant: parts pondérées et linéarisées* du taux total	5
Illustration 2.5: Taux de chômage de janvier 2000 à décembre 2013	6
Illustration 2.6: Evolution des salaires réels* entre 2004 et 2010 selon les centiles du salaire brut et les grandes régions	6
Illustration 2.7: Salaire mensuel brut en francs (P10, médiane, P90) selon les grandes régions, 2010	7
Illustration 2.8: Evolution de divers indices boursiers, rendement global (31.12.2003 = 100)	8
Illustration 2.9: Evolution de divers indices boursiers, rendements globaux annuels bruts	8
Illustration 2.10: Rendements (mensuels) d’obligations en CHF de diverses catégories de débiteurs, d’une durée de huit ans, en pour cent	9
Illustration 2.11: Fortune brute et endettement des ménages privés, aux prix de 2012 et en milliards de francs	9
En déduisant l’endettement de la fortune brute, on obtient la fortune nette des ménages privés (voir illustration 2.12). Dans la période qui s’étend de 2000 à 2012, une baisse n’a été enregistrée que dans les années 2001, 2002 et 2008. En 2012, l’ensemble des ménages suisses possédait environ 3 milliards de francs, ce qui correspond à cinq fois le PIB suisse de l’année 2012.	10
Illustration 2.12: Fortune brute, endettement et fortune nette des ménages privés, aux prix de 2012 et en milliards de francs	10
Illustration 2.13: Evolution de la fortune nette réelle des ménages privés	11
Illustration 2.14: Evolution des prix des transactions entre 2000 et 2012, appartements en propriété	12
Illustration 2.15: Evolution des loyers et des prix de l’immobilier (offre et prix des logements) entre 2000 et 2012, selon les régions (2000=100)	13
Vue d’ensemble des composantes du budget des ménages	16
Illustration 3.1: Composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages	17
Illustration 3.2: Composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d’actifs	18
Illustration 3.3: Composition des revenus de transfert selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages	19
Illustration 3.4: Evolution de la composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages	20
Illustration 3.5: Evolution de la composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, ménages d’actifs	20
Illustration 3.6: Composition du revenu brut par type de ménage et groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages	21
Illustration 3.7: Composition du revenu brut par type de ménage et groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d’actifs	21

Illustration 3.8: Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupe de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages.....	22
Illustration 3.9: Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupe de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs.....	23
Illustration 3.10: Composition des dépenses obligatoires par groupe de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages.....	24
Illustration 3.11: Evolution des dépenses obligatoires par groupe de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages.....	24
Illustration 3.12: Revenu disponible par type de ménage et groupe de revenus, 1998 et 2009-2011, total des ménages.....	25
Illustration 3.13: Composition des dépenses obligatoires par type de ménage et groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages.....	25
Illustration 3.14: Composition des dépenses obligatoires par type de ménage et groupe de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs.....	26
Illustration 3.15: Composition des dépenses de consommation par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages.....	27
Illustration 3.16: Structure des dépenses de consommation par groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages.....	28
Illustration 3.17: Composition des dépenses de consommation par groupe de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, ménages d'actifs.....	28
Illustration 3.18: Dépenses de consommation par type de ménage et groupe de revenus, 1998 et 2009-2011, total des ménages.....	29
Illustration 3.19: Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages.....	31
Illustration 3.20: Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs.....	32
Illustration 3.21: Evolution des revenus disponibles et de l'épargne, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages.....	32
Illustration 4.1: Evolution des revenus primaire et des revenus disponible équivalents, 1998 à 2011, population totale.....	34
Illustration 4.2 Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2011, population totale.....	34
Illustration 4.3: Evolution du rapport interquintile (S80/S20), 1998 à 2011, personnes vivant dans des ménages d'actifs.....	35
Illustration 4.4: Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2011, population totale.....	35
Illustration 4.5: Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2011, personnes vivant dans des ménages d'actifs.....	36
Illustration 4.6: Evolution du coefficient de Gini, 1998 à 2011, population totale.....	36
Illustration 4.7: Evolution du coefficient de Gini, 1998 à 2011, personnes vivant dans des ménages d'actifs.....	37
Illustration 5.1: Médiane du revenu disponible équivalent, en 2012.....	40
Illustration 5.2: Rapport interquintile S80/S20 du revenu disponible équivalent, 2012.....	41
Illustration 6.1: part des taxations considérées, année 2010.....	43
Illustration 6.2: répartition entre les cantons des revenus considérés, année 2010.....	44
Illustration 6.3: croissance annuelle moyenne du nombre de revenus entre 2003 et 2010.....	44
Illustration 6.4: part de contribuables soumis à la taxation normale ne devant pas acquitter d'impôt fédéral direct, année 2010.....	45
Illustration 6.5: valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010.....	48
Illustration 6.6: valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010.....	48
Illustration 6.7: valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2010.....	49
Illustration 6.8: valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2010.....	49

Illustration 6.9: inégalité de la répartition des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010	50
Illustration 6.10: coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010	51
Illustration 6.12: coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents communes, année 2010	53
Illustration 6.13: comparaison de la moyenne et de l'inégalité des revenus équivalents nets des différents communes, année 2010	54
Illustration 6.14: évolution de la valeur moyenne des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)	55
Illustration 6.15: variation annuelle de la valeur moyenne des revenu équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)	55
Illustration 6.16: Evolution de la valeur médiane des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (en francs constants, année de référence 2010)	56
Illustration 6.17: variation annuelle de la valeur médiane des revenu équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (en francs constants, année de référence 2010)	56
Illustration 6.18: évolution de la répartition des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 (aux prix de 2010)	57
Illustration 6.19: évolution du coefficient de Gini des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse	57
Illustration 6.20: variation annuelle du coefficient de Gini des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse	58
Illustration 6.21: variation annuelle moyenne de 2007 à 2010 de la valeur moyenne nominale des revenus équivalents nets, par canton et par commune	59
Illustration 6.22: variation annuelle moyenne de 2007 à 2010 de la valeur médiane nominale des revenus équivalents nets, par canton et par commune	60
Illustration 6.23: variation annuelle moyenne de 2007 à 2010 du coefficient de Gini des revenus équivalents nets, par canton et par commune	61
Illustration 7.1 : répartition entre les cantons des unités de fortune considérées, année 2010	62
Illustration 7.2 : croissance annuelle moyenne du nombre d'unités de fortune entre 2003 et 2010	63
Illustration 7.3: valeur moyenne en milliers de francs des fortunes cantonales, année 2010	65
Illustration 7.4: inégalité de la répartition des fortunes cantonales, année 2010	66
Illustration 7.5: part de fortunes cantonales nulles, année 2010	67
Illustration 7.6: coefficient d'inégalité de Gini des fortunes cantonales, année 2010	68
Illustration 7.7: comparaison de la moyenne et de l'inégalité des fortunes cantonales, année 2010	69
Illustration 7.8: évolution de la valeur moyenne des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)	70
Illustration 7.9: variation annuelle de la valeur moyenne des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)	70
Illustration 7.10 : évolution de la répartition des fortunes cantonales de 2003 à 2010 (aux prix de 2010)	71
Illustration 7.11: variation annuelle moyenne de 2003 à 2010 de la valeur moyenne nominale des fortunes cantonales	72
Illustration 7.12: évolution du coefficient de Gini des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse	73
Illustration 7.13: variation annuelle du coefficient de Gini des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse	73
Illustration 7.14: variation annuelle moyenne de 2003 à 2010 du coefficient Gini des fortunes cantonales	74
Illustration 8.1: Part des personnes de plus de 15 ans qui sont très satisfaites de leur vie d'une manière générale, évolution de 2007 à 2012	75
Illustration 8.2: Satisfaction concernant la situation personnelle sur la base de différentes caractéristiques sociodémographiques 2012	76
Illustration 8.3: Part de la population très satisfaite de sa situation personnelle, taux de variation de 2007 à 2012	77

Illustration 9.1: Revenu disponible libre dans les cantons suisses, indicateur synthétique 2011	79
Illustration 9.2: Revenu net imposable et coût de la vie à l'exemple de 30 communes dans les environs de Lausanne et de Berne	80
Illustration 9.3: Mobilité du revenu pour la période allant de 2001 à 2010 dans le canton de Zurich ...	82
Illustration 9.4: Mobilité du revenu d'après les groupes d'âge, de 2001 à 2010	83
Illustration 9.5: Répartition des dépenses et des recettes (en francs équivalents), population en âge de travailler, 2005	85
Illustration 9.6: Revenu avant et après la redistribution (en francs équivalents), population en âge de travailler, 2005	86

Index des tableaux

Tableau 3.1: Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenus	15
Tableau 6.1: taille des ménages fiscaux (contribuables) représentés par les taxations normales, année 2010 et évolution depuis 2003	46
Tableau 7.1: concentration de la richesse sur les hautes fortunes cantonales, année 2010	67
Tableau 9.1: Coût de la vie et revenu disponible, ménages type, d'après différents domiciles, 2011 .	79

1 Introduction

En 2004, le rapport «Répartition de la richesse en Suisse» (ECOPLAN 2004) a été publiée en réponse au postulat Fehr (01.3246). Un autre postulat Fehr (10.4046), également accepté, demande que ce rapport sur la prospérité en Suisse soit mis à jour. Le postulat charge le Conseil fédéral «de faire régulièrement rapport sur la répartition effective de la richesse en Suisse. Les rapports doivent en particulier montrer l'évolution des revenus et de la fortune des ménages après déduction de tous les impôts et taxes et compte tenu des frais de logement.»

Le présent rapport a été établi par l'Administration fédérale des contributions en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique. Il examine en priorité les points suivants:

- l'évolution des revenus, de la fortune et de leurs composantes,
- leur distribution primaire,
- leur redistribution,
- l'évolution et la structure de l'utilisation du revenu.

Outre des considérations portant sur l'ensemble de la Suisse, il entreprend également quelques analyses ponctuelles au niveau régional. Pour les analyses, les auteurs ont utilisé les données de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) de 1998 à 2011, de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse (SILC) ainsi que les données fiscales de la Confédération (séries temporelles 2003 à 2010); cf. encadré «Remarques concernant les bases de données disponibles».

Le rapport est subdivisé comme suit: le chapitre 2 examine le cadre général qui a déterminé l'évolution de la richesse de la population suisse durant ces dernières années. Outre les considérations portant sur l'économie générale, il se penche notamment sur les marchés du travail, des capitaux et de l'immobilier.

Le chapitre 3 s'ouvre sur un aperçu de la situation financière des ménages privés. Côté recettes, il examine la composition du revenu brut et l'évolution des principales composantes du revenu (ch. 3.1); côté dépenses, il analyse la structure et l'évolution des dépenses obligatoires, des dépenses de consommation et de l'épargne (ch. 3.2).

Les données sur le revenu et les prélèvements obligatoires des ménages privés servent de base à l'analyse de l'inégalité des revenus, présentée dans le chapitre 4 du rapport. Considérant différentes phases du processus de redistribution par l'Etat, nous distinguons trois niveaux de revenus et observons leur évolution de 1998 à 2011. L'essentiel est de déterminer dans quelle mesure les inégalités sont compensées par les transferts de l'Etat. L'ampleur des inégalités de revenus avant et après redistribution est étudiée à l'aide de différentes mesures de l'inégalité.

Le chapitre 5 compare les revenus ainsi que les disparités de revenus mesurés en Suisse avec ceux des pays de l'Union européenne. Le chapitre 6 se fonde sur les données fiscales pour décrire la répartition régionale des revenus ainsi que leurs disparités régionales en Suisse.

Le chapitre 7 analyse la répartition de la fortune imposable en Suisse, tandis que le chapitre 8 se penche sur la prospérité immatérielle, ou qualité de vie, en tant que grandeur pour mesurer le bien-être. Enfin, le chapitre 9 examine les limites de l'interprétation des analyses de la prospérité.

Remarques concernant les bases de données disponibles

Les bases de données utilisées pour les analyses présentées se fondent en partie sur des données provenant de registres (données fiscales de la Confédération) et en partie sur des enquêtes par échantillonnage (enquête sur le budget des ménages, EBM, et enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse, SILC). Ces dernières permettent une extrapolation à l'ensemble de la population grâce aux échantillons.

Les bases de données sont présentées brièvement dans chacun des chapitres correspondants. Donner davantage de détails sur les aspects méthodiques de ces enquêtes dépasserait le cadre fixé pour l'élaboration du présent rapport. Prière donc de consulter la documentation de référence de chacune des enquêtes¹.

S'agissant des analyses du revenu, il faut prêter attention à certains points concernant les échantillons:

- Recueillir des informations concernant les revenus les plus faibles et les plus élevés de la population signifie toujours devoir faire face à des difficultés techniques. La probabilité d'inclusion plus petite de ces revenus est toutefois prise en compte dans la pondération des données.
- La dispersion (variabilité) des estimations est plus importante dans les pourcentages des revenus les plus riches étant donné que les revenus élevés ne sont pas plafonnés. Des informations concernant la variabilité des estimations sont données dans les illustrations (voir aussi l'encadré «Précision des estimations» à la page 14 du présent rapport).
- Comme différents résultats le montrent (voir p. ex. le chapitre «Epargne»), les retraités financent leur train de vie en partie par imputation de la fortune. Malheureusement, aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle sur la répartition de la fortune à l'échelon des ménages privés. Ainsi, il manque un élément important pour évaluer la situation financière des ménages avant et après le départ à la retraite. C'est pourquoi, en plus d'examiner l'ensemble de la population, le rapport ne se penche plus en détail que sur les ménages actifs.

¹ En ce qui concerne EBM: Office fédéral de la statistique (2007), Une nouvelle méthode pour l'enquête sur les revenus et la consommation. Nouveau modèle de pondération, résultats 2000-2003 et étude sur la prévoyance vieillesse. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique, p. 5 à 12 (disponible sur le site de l'Office fédéral de la statistique > Infothèque > Enquêtes, sources > Enquête sur le budget des ménages (EBM) > Aspects méthodologiques).

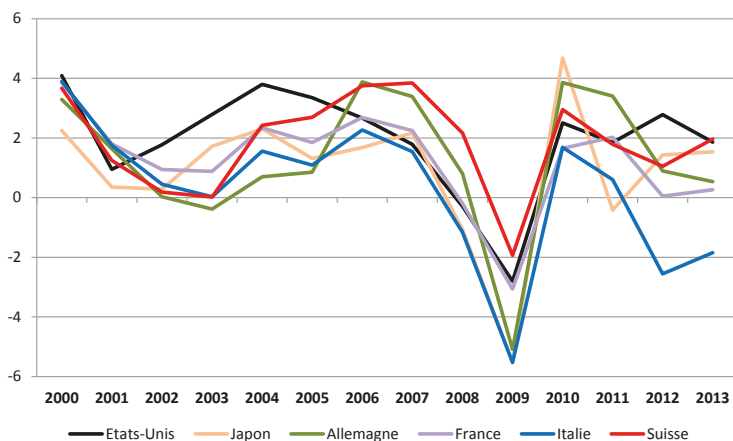
En ce qui concerne SILC: Office fédéral de la statistique > Infothèque > Enquêtes, sources > Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC) > EU-SILC.

2 Cadre général

2.1 Evolution économique générale

Dans le monde entier, ces dernières années ont été marquées par les répercussions de la crise financière et économique. Si la Suisse a elle aussi enregistré une récession en 2009, son PIB s'est moins contracté que celui de ses principaux partenaires commerciaux (cf. illustration 2.1).

Illustration 2.1: Produit intérieur brut de la Suisse et de ses principaux partenaires commerciaux, évolution annuelle en pour cent



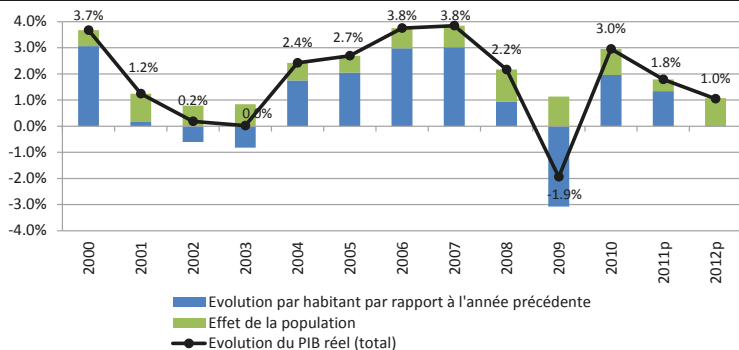
Source: Banque nationale suisse (2014a).

La population s'étant accrue ces dernières années, l'évolution du PIB réel par habitant est moins nette que son évolution globale (cf. illustration 2.2). La croissance démographique soutenant toutefois aussi la consommation, on peut admettre qu'elle a contribué à la stabilité économique, en particulier au plus fort de la crise, soit en 2008 et en 2009. Le taux d'activité s'est par ailleurs accru avec la croissance démographique, celle-ci ayant également stimulé l'accroissement de la valeur ajoutée par habitant (cf. illustration 2.4).

Corrigé de l'effet des prix, le PIB par habitant se situait en 2012 à 74 010 francs, n'enregistrant qu'une hausse de 0,1 % depuis 2008. Par rapport à 2000, il s'est toutefois accru de 10,0 %.

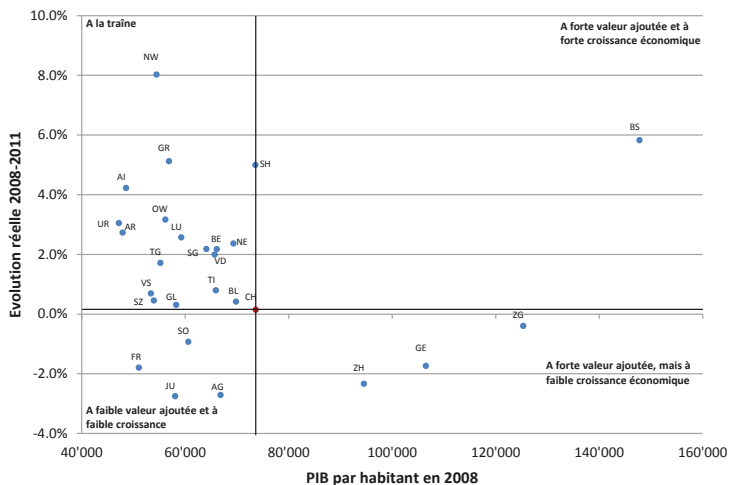
Un examen plus détaillé révèle que l'évolution du PIB par habitant a sensiblement varié d'une région à l'autre entre 2008 et 2011, année à laquelle remontent les données les plus récentes. Certains cantons qui affichaient une valeur ajoutée inférieure à la moyenne ont enregistré de nets taux de croissance, tandis que les cantons économiquement forts (Zurich, Genève, Zoug) ont accusé des taux négatifs, à l'exception de Bâle-Ville toutefois (cf. illustration 2.3).

Illustration 2.2: La croissance du PIB subdivisée en croissance du PIB par habitant et en effet de la population



Sources: OFS (2013a); SECO (2013); nos propres calculs. Remarque: L'effet de la population correspond à la différence entre croissance du PIB et croissance du PIB par habitant.

Illustration 2.3: Evolution du PIB par habitant selon le canton, 2008-2011

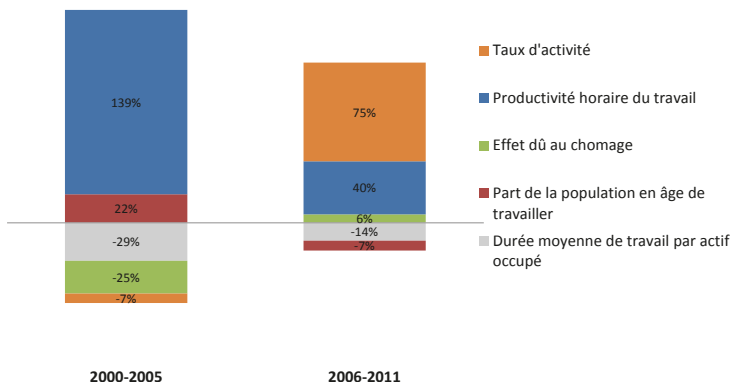


Sources: OFS (2013b); nos propres calculs.

2.2 Participation de la population active au développement économique

La décomposition du taux de croissance par habitant révèle une modification structurelle: si l'accroissement de la productivité du travail (voir Glossaire → Productivité du travail) a été le principal moteur du développement économique de 2000 à 2005, la croissance enregistrée entre 2006 et 2011 est surtout à mettre sur le compte de la hausse du taux d'activité (cf. illustration 2.4). Le taux d'activité des habitants suisses est passé de 81,7 à 82,9 % et celui des habitants de l'UE-28 et des pays de l'AELE de 83,1 à 85,7 %.

Illustration 2.4: Décomposition du taux de croissance du PIB par habitant: parts pondérées et linéarisées* du taux total



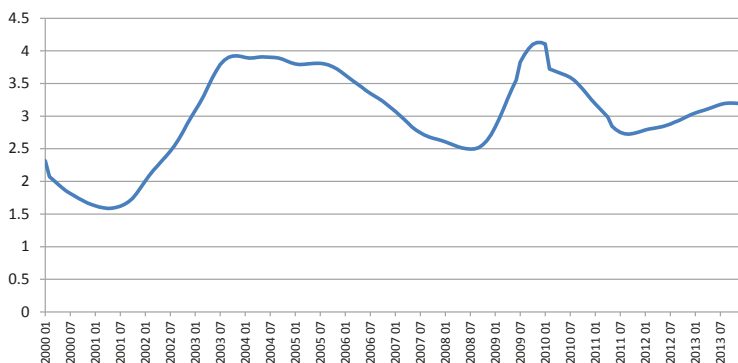
* Calcul:
 $\Delta \text{PIB} = \Delta A + \Delta B + \Delta C + \dots$ (selon la décomposition de l'OFS 2013d)
 $\sum \Delta \text{PIB} = \sum \Delta A + \sum \Delta B + \sum \Delta C + \dots$ (somme durant les périodes correspondantes)
 Contribution A = $\sum \Delta A / \sum \Delta \text{PIB}$; contribution B = $\sum \Delta B / \sum \Delta \text{PIB}$; contribution C = $\sum \Delta C / \sum \Delta \text{PIB}$; ...

Sources: OFS (2013d); nos propres calculs.

Après une hausse transitoire due à la crise économique et financière, le taux de chômage a diminué entre janvier 2006 et décembre 2011, passant de 3,6 à 2,8 %. Corrigé des variations saisonnières, il avoisinait 3,2 % fin 2013 (cf. illustration 2.5). Les indicateurs conjoncturels et les données du marché du travail révélaient certes une reprise après la crise économique et financière. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières n'en demeurerait pas moins, fin 2013, légèrement supérieur à son niveau de la mi-2008 et nettement supérieur à celui enregistré au début du siècle.

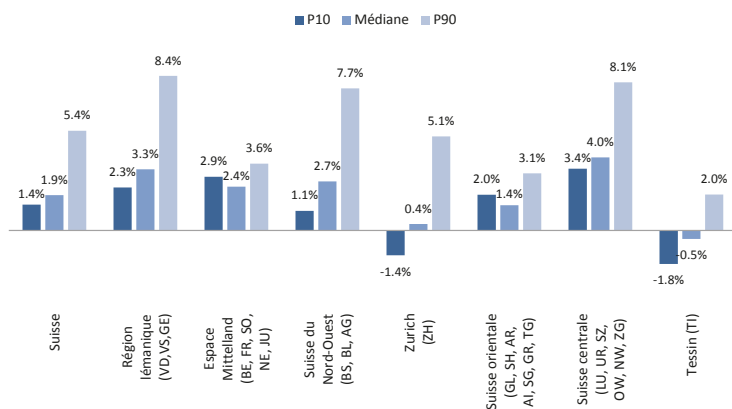
Si le contexte économique a ménagé la marge requise à un accroissement des salaires, les hausses mesurées ont varié fortement selon la région et le segment salarial (cf. illustration 2.6). Nous considérons ci-après divers segments de salaires, qui sont représentés par le 10^e centile, le 50^e centile et le 90^e centile (cf. Glossaire → centile). Dans le domaine salarial le plus bas (il s'agit ici du 10^e centile), l'évolution du salaire réel entre 2004 et 2010 a varié entre -1,8 % (Tessin) et +3,4 % (Suisse centrale). Les salaires réels ont augmenté nettement plus dans le segment moyen (représenté par le salaire médian), mais en particulier dans le segment le plus élevé. Tant dans la région lémanique qu'en Suisse du Nord-Ouest et en Suisse centrale, le 90^e centile a affiché des hausses du salaire brut d'environ 8 % durant la période considérée.

Illustration 2.5: Taux de chômage de janvier 2000 à décembre 2013



Source: BNS (2014a). Remarque: taux corrigé des variations saisonnières.

Illustration 2.6: Evolution des salaires réels* entre 2004 et 2010 selon les centiles du salaire brut et les grandes régions

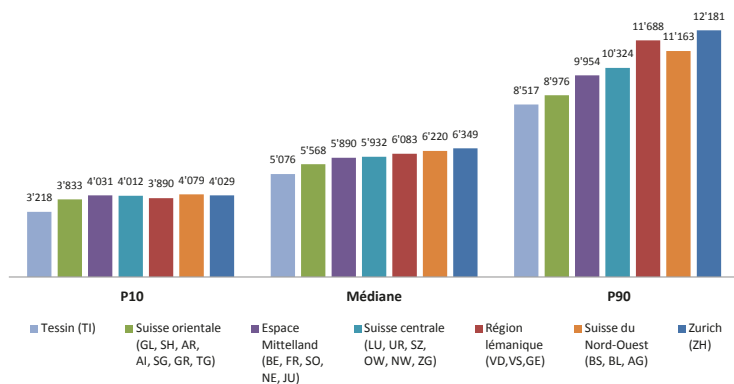


* Evolution du salaire mensuel réel standardisé (équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines de 40 heures).

Sources: OFS (2013e); OFS (2013f); nos propres calculs.

De grandes disparités régionales apparaissent parfois même en termes absolus. Alors qu'au Tessin, en Suisse orientale et dans l'Espace Mittelland, les salaires bruts demeuraient en 2010 inférieurs à la moyenne suisse dans tous les segments salariaux, des salaires supérieurs à la moyenne ont pu être enregistrés en Suisse du Nord-Ouest et à Zurich. Dans la région lémanique, seuls les salaires bruts des 10 % les plus élevés ont dépassé la moyenne, tandis que les salaires bruts du segment inférieur se sont au contraire situés au-dessous de la moyenne (cf. illustration 2.7).

Illustration 2.7: Salaire mensuel brut en francs (P10, médiane, P90) selon les grandes régions, 2010



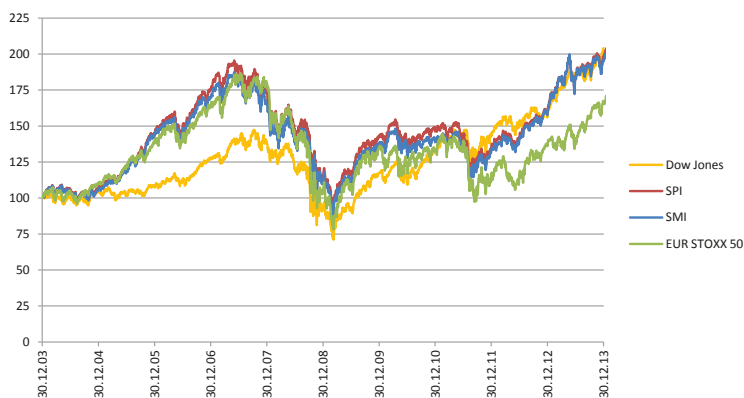
Source: OFS (2013e). Remarque: salaire mensuel standardisé (basé sur 4 1/3 semaines de 40 heures).

Dans l'ensemble, on peut constater que la bonne conjoncture économique de ces dix dernières années a été ternie par les répercussions de la crise économique et financière. La reprise économique qui a suivi en Suisse a engendré une hausse du taux d'activité et une diminution du taux de chômage (celui-ci restant cependant nettement supérieur aux valeurs plancher enregistrées au début de ce siècle). Les salaires réels ont également augmenté ces dernières années. Selon le segment salarial et la région, les personnes exerçant une activité lucrative en Suisse n'ont toutefois pas profité dans la même mesure de cette évolution économique.

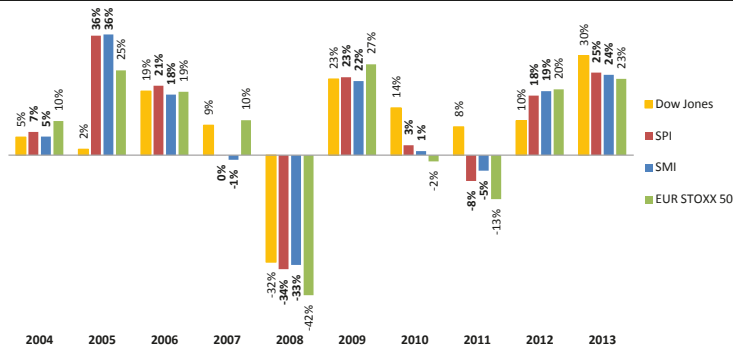
2.3 Participation des propriétaires de capitaux à la conjoncture économique

Ces deux dernières années, les marchés suisses des actions ont fortement progressé, suivant en cela la tendance mondiale. Jusqu'à fin 2013, tant le Swiss Performance Index (SPI) que le Swiss Market Index (SMI) ont dépassé les records qu'ils avaient enregistré au milieu de 2007 (cf. illustration 2.8).

Obtenus par comparaison des valeurs en fin d'année, les rendements totaux bruts affichent de grandes variations d'une année à l'autre. L'effondrement observé en 2008 a été suivi par un rétablissement en 2009. Durant la période 2010-2011, les marchés suisses des actions ont ensuite à nouveau affiché des rendements globalement négatifs. Au cours des années 2012 et 2013, les rendements totaux bruts du SPI et du SMI se sont une nouvelle fois envolés, les hausses atteignant pour chacune de ces années entre 18 et 25 % (cf. illustration 2.9).

Illustration 2.8: Evolution de divers indices boursiers, rendement global (31.12.2003 = 100)

Sources: SIX Swiss Exchange (2014a;b); stoxx.com; ycharts.com; nos propres calculs. Remarque: Il s'agit dans tous les cas de l'indice de rendement global (réinvestissement de tous les dividendes reçus et des autres recettes) ou, dans le cas de l'EUR STOXX 50, de l'indice de rendement brut. Les valeurs des indices sont exprimées en monnaies nationales.

Illustration 2.9: Evolution de divers indices boursiers, rendements globaux annuels bruts

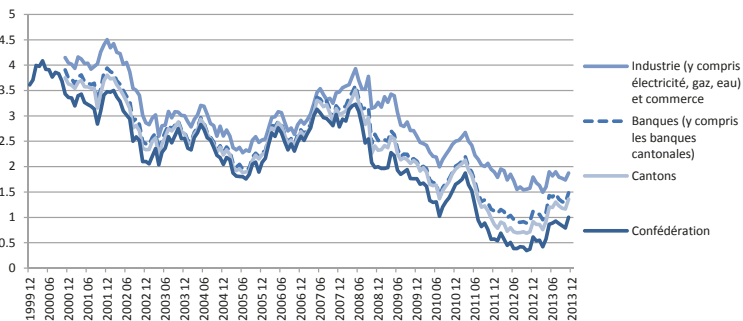
Sources et remarques: cf. illustration 2.8. Les rendements globaux bruts ont été calculés sur la base des cours enregistrés en fin d'année.

Les marchés suisses des obligations ont, quant à eux, connu une baisse des taux d'intérêt. Depuis le milieu de 2008, les rendements des obligations à huit ans ont, selon la catégorie, reculé de 2,1 à 2,2 points. Les rendements des obligations de la Confédération ont par exemple chuté, passant de 3,231 % en juin 2008 à 1,001 % en décembre 2013 (cf. Illustration 2.10).

Les évolutions sur les marchés des actions et des obligations montrent que le changement de la fortune privée des ménages suisses a été considérablement déterminé par leur stratégie de placement. L'illustration 2.11 représente les postes du patrimoine brut corrigé de l'inflation ainsi que les postes de l'endettement des ménages privés. Il en ressort qu'une part prépondérante de la fortune brute est conservée sous forme de biens immobiliers. Viennent ensuite les droits à des prestations d'assurances et de caisses de pensions, en deuxième position, et les placements à court terme, en

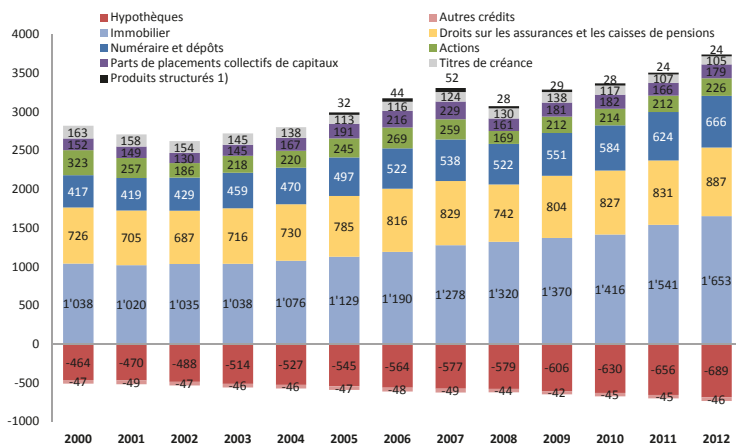
troisième position. Les actions, les parts de placements collectifs de capitaux et les produits structurés ne revêtent qu'une importance moindre. Les éléments de patrimoine sous forme de titres de créances ont également reculé ces dernières années. Face aux éléments de fortune, on trouve les engagements. Les hypothèques représentent le principal poste de l'endettement, et elles ont nettement augmenté entre 2007 et 2012. Le patrimoine immobilier brut s'étant toutefois accru davantage encore durant la même période, le rapport entre dettes hypothécaires et patrimoine immobilier brut a diminué pendant cette période, passant de 45 à 42 %.

Illustration 2.10: Rendements (mensuels) d'obligations en CHF de diverses catégories de débiteurs, d'une durée de huit ans, en pour cent



Source: BNS (2014a).

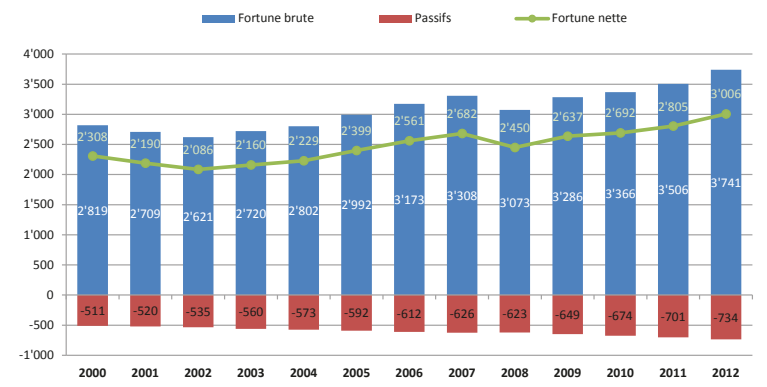
Illustration 2.11: Fortune brute et endettement des ménages privés, aux prix de 2012 et en milliards de francs



Sources: BNS (2014b); OFS (2013f); nos propres calculs. Remarque: La catégorie «produits structurés» n'existe en tant que telle que depuis 2005 dans la statistique de la BNS.

En déduisant l'endettement de la fortune brute, on obtient la fortune nette des ménages privés (voir illustration 2.12). Dans la période qui s'étend de 2000 à 2012, une baisse n'a été enregistrée que dans les années 2001, 2002 et 2008. En 2012, l'ensemble des ménages suisses possédait environ 3 milliards de francs, ce qui correspond à cinq fois le PIB suisse de l'année 2012.

Illustration 2.12: Fortune brute, endettement et fortune nette des ménages privés, aux prix de 2012 et en milliards de francs

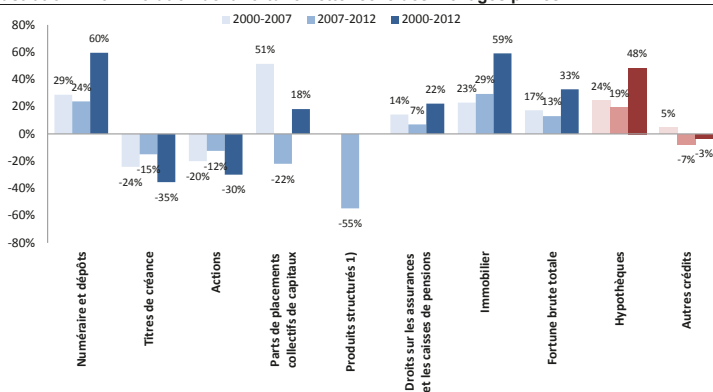


Sources: BNS (2014b); OFS (2013f); nos propres calculs.

Les ménages privés ne conservant qu'une petite partie de leur patrimoine en actions, force est de supposer que les ménages suisses n'ont profité que peu ou de manière indirecte (par le biais des droits à des prestations d'assurances et de caisses de pension, ainsi que des placements collectifs de capitaux) de l'augmentation des valeurs sur les marchés des actions. Il apparaît en effet que le patrimoine net (aux prix de 2012) conservé sous forme d'actions a diminué aussi bien entre 2000 et 2007 qu'entre 2007 et 2012, malgré que le patrimoine brut total ait enregistré une hausse de 33 % en termes réels durant la période allant de 2000 à 2012 (cf. illustration 2.13). Cela étant, il est difficile de savoir dans quelle mesure ce phénomène est dû aux réallocations de portefeuille et aux modifications de valeurs.

Ces dernières années, le plus grand poste du patrimoine a fortement augmenté: entre 2000 et 2012, les valeurs immobilières brutes ont suivi une hausse de 52 % en termes réels, les hypothèques suivant avec une hausse de 48 %. Les placements à court terme ont également enregistré un accroissement supérieur à la moyenne (60 %) durant la période considérée, une hausse qui suggère une réallocation de portefeuille.

Etant donné que le marché de l'immobilier revêt une importance croissante pour la fortune des ménages privés (les placements immobiliers ont atteint en 2012 44,2 % du patrimoine brut total) et en raison de la place que le débat public sur la hausse des loyers et des prix de l'immobilier tend à occuper ces dernières années, nous examinons ci-après le marché de l'immobilier plus en détail.

Illustration 2.13: Evolution de la fortune nette réelle des ménages privés

Sources et calculs: cf. Illustration 2.10.

1) La catégorie « produits structurés » n'existe en tant que telle que depuis 2005 dans la statistique de la BNS.

2.4 Evolution des prix de l'immobilier

Examiner le rôle qu'a joué l'évolution des prix de l'immobilier ces dernières années s'avère difficile pour deux raisons: premièrement, parce que les prix ont parfois suivi une évolution très différente dans des régions géographiquement très restreintes. Deuxièmement, parce qu'il n'est pas possible de formuler des constats précis sur les hausses de prix effectivement observées, même au sein de régions identiques. Tout le monde n'appliquant pas la même méthode de calcul, des écarts importants apparaissent parfois entre les indices des prix selon la société qui les fournit.² Pour décrire l'évolution des prix de la propriété du logement, nous utilisons ci-après les indices de Wüest et Partner. Ceux-ci se fondent sur des données relatives à des transactions, sont corrigés des différences de qualité et sont disponibles au niveau cantonal.

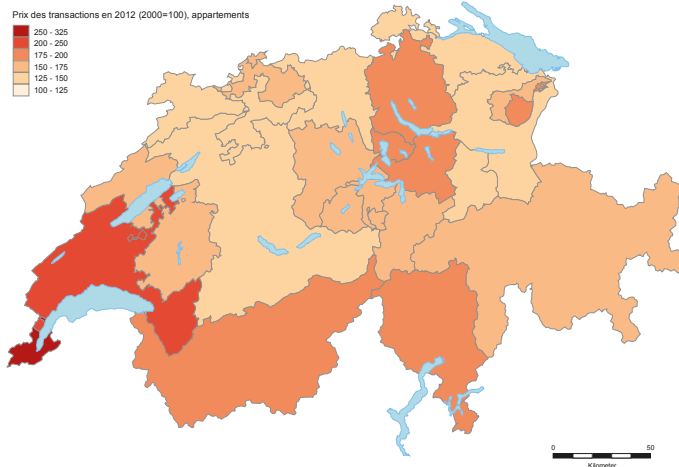
L'illustration 2.14 montre que les prix des transactions pour les appartements en propriété (voir Glossaire → Prix de transaction) ont fortement augmenté surtout en Suisse occidentale et dans certaines régions de Suisse centrale. Selon l'indice retenu (2000 = 1000), les prix des logements ont plus que triplé à Genève entre 2000 et 2012 (niveau de l'indice en 2012 = 324) et ils ont doublé dans le canton de Vaud (216) et au Tessin (198). Viennent ensuite Zurich (189), Zoug (187), Schwyz (186) et Appenzell Rhodes-Intérieures (182), où les prix ont globalement affiché des taux de croissance supérieurs à 80 % durant la période considérée. C'est le canton de Glaris qui arrive en queue de peloton, avec un indice de 127.

Comparées à la forte augmentation des prix des immeubles en propriété, les hausses de loyers des logements occupés paraissent modérées. Si le loyer moyen mensuel net pour un logement de quatre pièces se situait à 1198 francs en 2000 selon l'OFS (2013g), il atteignait 1506 francs en 2011.

² L'OFL (2014) fournit une compilation des indices des prix de l'offre et des transactions de différentes sociétés.

L'évolution correspond à une hausse nominale du prix de 26 %. Au cours de la période considérée, la hausse la plus forte a été mesurée en Valais (+36 %) et la plus faible dans le canton du Jura (+16 %).

Illustration 2.14: Evolution des prix des transactions entre 2000 et 2012, appartements en propriété

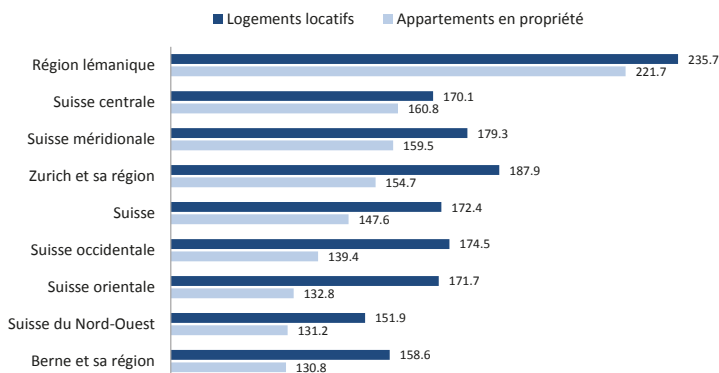


Source: Wüest & Partner (disponible dans AFF 2013); notre propre représentation réalisée à l'aide de GEOSTAT (OFS) et de Pisati (2007).

L'évolution modérée des loyers des logements occupés pourrait s'expliquer par l'application du droit du bail, qui protège les locataires contre les hausses excessives des loyers. Les indices de l'offre de logements (c'est-à-dire les logements librement disponibles sur le marché ; voir Glossaire → Prix de l'offre) montrent cependant que les loyers ont connu une évolution semblable à celle des prix des appartements en propriété. L'augmentation des loyers a certes évolué à un niveau inférieur, mais s'avère nettement plus marquée que ne le laissait supposer l'évolution des loyers de logements occupés (cf. Illustration 2.15). C'est surtout dans la région lémanique (+122 %), en Suisse méridionale et en Suisse centrale (+60 % dans les deux cas) que les loyers des logements offerts sur le marché ont augmenté depuis 2000. L'écart entre les loyers des logements occupés et des logements mis sur le marché révèle que les locataires n'ont pas tous subi dans la même mesure les effets de la hausse des prix de l'immobilier de ces dernières années. Les locataires qui habitent depuis longtemps dans le même logement ont pu s'attendre à une hausse modérée des loyers, tandis que les locataires ayant entrepris de déménager ont parfois été confrontés à de considérables hausses des prix.

Comme ce sont les loyers de logements occupés et non pas les loyers des logements nouvellement mis sur le marché qui entrent dans l'indice des prix à la consommation (IPC), le renchérissement «personnel» pourrait être supérieur à l'IPC en particulier pour les ménages qui ont déménagé au cours de ces dernières années. Selon la région, le renchérissement personnel de ces ménages a pu être nettement plus perceptible que les données officielles ne le laissent supposer.

Illustration 2.15: Evolution des loyers et des prix de l'immobilier (offre et prix des logements) entre 2000 et 2012, selon les régions (2000=100)



Sources: BNS (2014a). Source initiale: Wüest & Partner. Pour la délimitation des régions, voir:

wuestundpartner.com/online_services_classic/allgemeine_informationen/raeumliche_gliederung/pdf/regionenkarte.pdf

3 Revenus et dépenses des ménages

Nous analysons ci-après les principales composantes des revenus et des dépenses des ménages et leur évolution de 1998 à 2011. Nous examinerons si certaines de ces composantes, que ce soit celles des revenus ou des dépenses, revêtent une importance particulière dans certains groupes de revenus. Pour terminer, nous étudierons la part du budget qui reste pour l'épargne.

Les analyses se fondent sur les résultats de l'enquête de l'OFS sur le budget des ménages (EBM), qui rassemble des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages privés (cf. encadré «Sources des données et échantillons»).³ Les analyses des revenus et des dépenses interviennent au niveau des ménages, c'est-à-dire que l'on détermine chaque fois le revenu des ménages. Le tableau 3.1 fournit une définition des différents niveaux du revenu, sur laquelle se fondent les statistiques.

Les résultats sont toujours indiqués par quintile de revenus (cf. Glossaire → quintile); dans la mesure du possible, ils distinguent également la taille du ménage.⁴ La répartition en quintiles de revenus est en général très bien acceptée et s'avère plus homogène que celles qui recourent à des seuils relatifs (tels les 70 % à 150 % du revenu médian).⁵

Les montants en francs sont toujours indiqués aux prix de la dernière année concernée. Cette manière de faire permet d'analyser l'évolution réelle des revenus ou des dépenses au fil du temps.

Sources des données et échantillons

Les analyses se basent sur les données de l'enquête de l'OFS sur le budget des ménages (EBM). Réalisée dans sa forme actuelle depuis 1998 (enquête annuelle avec échantillon réduit à partir de 2000), cette enquête recueille des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages. La taille de l'échantillon annuel de l'EBM (3087 ménages en 2011, p. ex.) ne permet pas d'effectuer des analyses approfondies sur de petits groupes de population. Pour certaines analyses, on réunit depuis 2000 les données de trois années consécutives afin de grossir l'échantillon et d'améliorer la qualité des résultats. L'échantillon de l'année 1998 étant trois fois plus important que ceux des années suivantes, il n'est pas assemblé avec d'autres échantillons. Nous disposons donc actuellement de cinq échantillons de 9000 à 11 000 ménages dont les données peuvent être analysées: l'EBM 1998, l'EBM 2000-2002, l'EBM 2003-2005, l'EBM 2006-2009 et l'EBM 2009-2011.

Afin de garantir une comparabilité fiable sur l'ensemble de la période considérée, les différentes composantes des revenus et des dépenses de consommation sont corrigées de l'inflation, c'est-à-dire qu'elles sont exprimées aux prix de l'année précédente.

Des informations détaillées concernant l'enquête figurent sur le portail statistique de l'OFS: www.ebm.bfs.admin.ch.

³ Tous les résultats présentés ici ont été obtenus dans le cadre du concept d'exploitation de l'enquête sur le budget des ménages (EBM), révisé pour 2008. Des informations détaillées sur l'enquête sont disponibles sur le portail statistique de l'OFS: <http://www.statistique.admin.ch> → Infothèque → Enquêtes, sources.

⁴ Pour pouvoir comparer le niveau de vie des différents types de ménages, la répartition en quintiles est basée sur le revenu brut équivalent de la population générale considérée (cf. Glossaire → revenu équivalent). Les quintiles sont calculés au niveau des personnes. Toutes les autres données sur les revenus et les dépenses des ménages (chap. 3) se fondent en revanche sur le revenu de l'ensemble du ménage, sans pondération d'équivalence. L'analyse se fait alors au niveau des ménages.

⁵ Le recours à des groupes de revenus délimités à l'aide de seuils relatifs se justifie cependant pour des analyses spécifiques, par exemple lorsque l'on entend étudier en priorité l'évolution de la proportion des groupes de revenus (cf. OFS 2013i).

Précision des estimations

Les estimations établies à partir d'un échantillon sont entachées d'incertitude, puisque seule une partie de la population (échantillon) a été utilisée pour estimer une caractéristique de la population entière. Il est possible de chiffrer cette marge d'erreur en calculant un intervalle de confiance à 95 %, qui sera d'autant plus petit que les résultats seront précis. L'*intervalle de confiance* signifie que la valeur réelle se situe avec une très grande probabilité (de 95 %) dans ledit intervalle.

Une autre solution consiste à recourir au *coefficient de variation*. Celui-ci est défini comme étant le rapport entre l'écart-type du paramètre que l'on veut estimer et la valeur de ce dernier (cf. Glossaire → coefficient de variation et intervalle de confiance).

Tableau 3.1: Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenus*

+ Revenus du travail	
+ Revenus de la fortune et de la location	
= Revenu primaire	Revenus avant transfert
+ Rentes et transferts sociaux	} Revenus de transfert
+ Transferts monétaires reçus d'autres ménages	
= Revenu brut	
- Dépenses de transfert obligatoires	} Dépenses de transfert
- Transferts monétaires versés à d'autres ménages	
= Revenu disponible	Revenus après transfert
- Autres assurances, taxes et versements	
- Dépenses de consommation	
+ Revenus sporadiques	
= Épargne	

*Composantes du revenu selon la définition de l'enquête sur le budget des ménages (EBM); définition des revenus et des dépenses de transfert (colonne de droite) basée sur OFS 2012b.

© OFS, Neuchâtel 2014

3.1 Le revenu des ménages

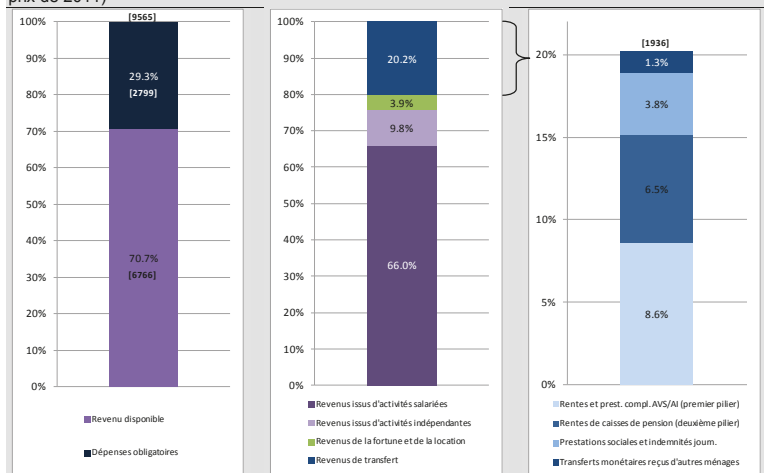
En 2009-2011, le revenu brut moyen des ménages suisses⁶ se situait à 9565 francs par mois. Les principales composantes du revenu brut sont le revenu d'une activité salariée (66,0 %), ainsi que les rentes et prestations sociales (20,2 %; cf. vue d'ensemble et illustration 3.1). La part du revenu provenant d'une activité indépendante constitue 9,8 % du revenu brut.

⁶ Selon la définition de l'EBM; cf. Glossaire → revenu brut des ménages.

Vue d'ensemble des composantes du budget des ménages

Revenus des ménages, en 2009–2011

Composantes en % du revenu brut (parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)

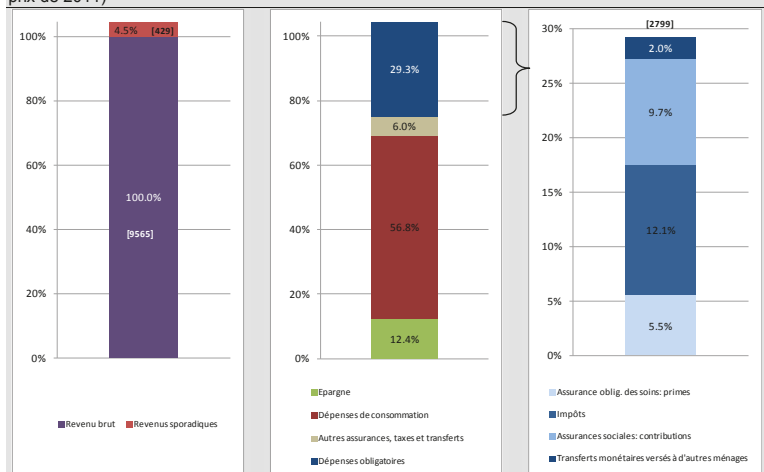


Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

Budget des ménages, en 2009–2011

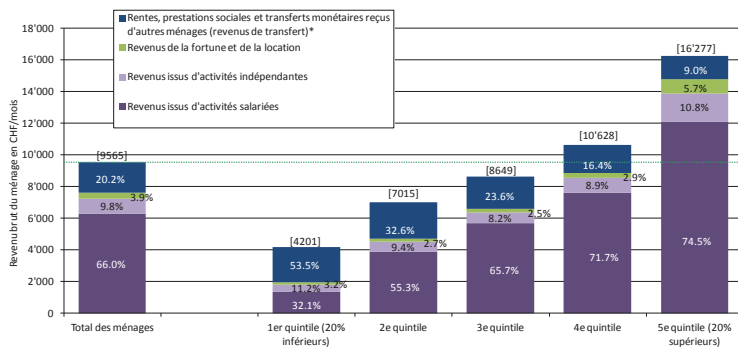
Composantes en % du revenu brut (parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.1: Composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages
en % du revenu brut (parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10 %.

* Voir légende de l'illustration 3.3.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Les ménages d'actifs disposent en moyenne d'un revenu brut plus élevé que les ménages de rentiers⁷. Si l'on compare les ménages de rentiers et les ménages d'actifs, la structure du revenu se distingue en premier lieu par un revenu du travail logiquement plus faible dans les ménages de rentiers, chez qui les revenus de transfert forment la plus grande partie du revenu brut.

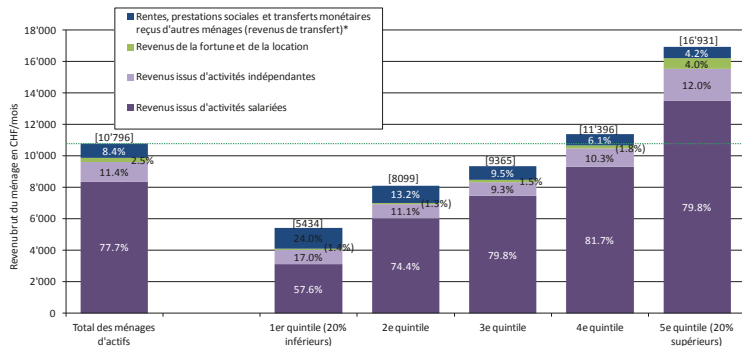
Comme l'indiquent les résultats de l'EBM dans le domaine de l'épargne (cf. aussi chap. Epargne), les rentiers et les rentiers couvrent une partie de leurs besoins en puisant dans leur fortune. L'EBM ne collecte toutefois pas de données sur la fortune. Une composante essentielle sur la situation des ménages de rentiers fait donc défaut pour comparer la situation financière des ménages avant et après le départ à la retraite. Outre la situation de la population générale, nous ne détaillons donc ci-après que celle des ménages d'actifs. En 2009-2011, le revenu brut de ces derniers se situait en moyenne à 10 796 francs, 77,7 % provenant d'activités salariées et 11,4 % d'activités indépendantes. Les rentes et prestations sociales (AF, APG, AI ou AC, p. ex.) constituaient 7,3 % du revenu brut, les revenus de la fortune et de la location 2,5 % (cf. illustration 3.2).

La différenciation par groupes de revenus permet d'observer deux phénomènes à mesure que le revenu augmente: d'une part, une nette diminution, en valeur absolue et en proportion, des revenus de transfert (rentes et prestations sociales, transferts monétaires provenant d'autres ménages); d'autre part, une augmentation des revenus de l'activité lucrative et de la fortune. Ce constat confirme que les personnes dont les revenus sont élevés disposent aussi de réserves financières nettement plus importantes que les personnes à revenus faibles ou moyens.

Une analyse de l'ensemble des ménages révèle que la totalité du revenu provenant d'activités salariées et indépendantes correspond à 43,3 % du revenu brut dans le quintile le plus bas, alors que cette proportion oscille entre 65 et 85 % dans les autres groupes de revenus. Les écarts s'avèrent en toute logique moins grands parmi les ménages d'actifs. Chez ceux-ci, le revenu du travail représente, selon le groupe de revenus, entre 75 et 92 % du revenu brut.

⁷ On entend par «ménages de rentiers» tous les ménages dont la → personne de référence (cf. Glossaire) touche une rente AVS, AI ou une rente anticipée et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans les «ménages actifs» (y compris si la personne de référence est en formation).

Illustration 3.2: Composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs
en % du revenu brut (parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10 %.

* Voir légende de l'illustration 3.3.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

L'illustration 3.1 met en évidence les écarts qui séparent les différents groupes de revenus. Atteignant 16 277 francs, le revenu brut moyen du quintile des revenus les plus élevés était par exemple presque quatre fois supérieur en 2009-2011 à celui du groupe des revenus les plus faibles (4201 francs). En ce qui concerne les ménages d'actifs, les revenus bruts s'avèrent légèrement plus élevés dans tous les groupes (voir illustration 3.2).

Les revenus de transfert occupent surtout une grande place dans les quintiles de revenus inférieurs (cf. aussi illustration 3.1). Bien que leurs montants, exprimés en chiffres absolus, ne diffèrent guère dans les trois quintiles de revenus inférieurs, leur proportion dans le revenu brut diminue rapidement lorsque le revenu augmente. En moyenne, les revenus de transfert représentent par exemple un peu plus de la moitié du revenu brut dans le quintile de revenus le plus bas. Il s'agit en premier lieu de rentes et de prestations complémentaires de l'AVS/AI (1^{er} pilier). La part qu'elles représentent dans le total des revenus de transfert est particulièrement élevée dans le quintile le plus bas (62,7 %) et diminue lorsque l'on s'élève dans les classes de revenus, l'écart étant compensé par une proportion plus élevée des rentes provenant de la prévoyance professionnelle (2^e pilier; cf. illustration 3.3). Dans le quintile de revenus le plus élevé, ces dernières représentent en moyenne 50,5 % des revenus de transfert.

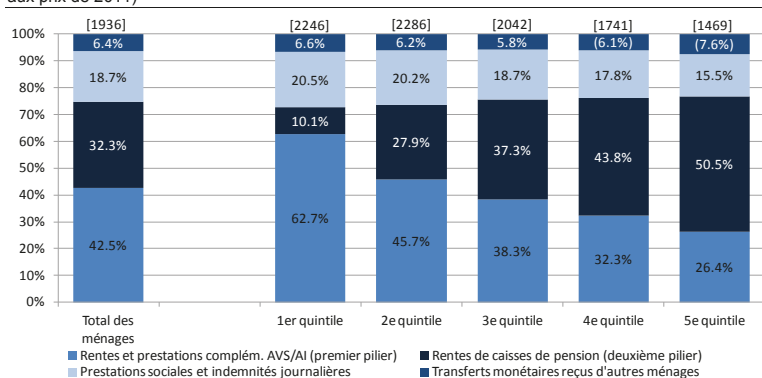
Les prestations sociales et les indemnités (telles les indemnités de l'assurance-chômage, de l'assurance-accidents ou de l'assurance militaire, de l'assurance obligatoire des soins et de l'aide sociale) ainsi que les transferts monétaires reçus d'autres ménages (pensions alimentaires et autres contributions en espèces) sont d'autres composantes des revenus de transfert. Selon le groupe de revenus, les transferts monétaires reçus d'autres ménages constituent en moyenne entre 5,8 et 7,6 % des revenus de transfert. La part des prestations sociales et des indemnités dans les revenus de transfert diminue lorsque le revenu augmente, passant de 20,5 % dans le quintile de revenus le plus bas à 15,5 % dans le quintile le plus élevé.

Bien que le revenu brut moyen des ménages suisses ait, compte tenu du renchérissement, augmenté de 7 % environ entre 1998 et 2009-2011, sa composition, considérée dans son ensemble, n'a guère évolué durant la période considérée (illustration 3.4). D'une façon générale, on observe une baisse relativement forte des revenus de la fortune et, dans les groupes de revenus inférieurs, des revenus du travail, cette dernière baisse étant compensée par une hausse des revenus de transfert. Cette hausse

apparaît beaucoup plus clairement dans le quintile des revenus les plus bas. Elle pourrait s'expliquer en partie par le ralentissement économique qui a suivi le début du millénaire et qui a fait diminuer la part du revenu du travail dans le revenu brut de ce groupe, à cause de l'augmentation du chômage.

Illustration 3.3: Composition des revenus de transfert selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages

en % du total des revenus de transfert (parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10 %.

«Prestations sociales et indemnités journalières»: indemnités journalières des APG, AC, SUVA/CNA, assurance des soins et assurance militaire, autres prestations sociales telles que les subsides cantonaux pour l'assurance obligatoire des soins, l'aide au logement, les allocations familiales, les bourses d'études et l'aide sociale.

«Transferts monétaires reçus d'autres ménages»: pensions alimentaires et autres contributions en espèces reçues d'autres ménages.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

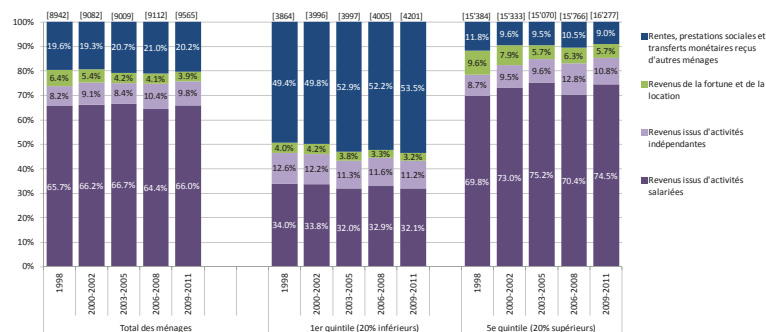
Pour ce qui est de la composition du revenu des ménages d'actifs, il est impossible d'identifier une tendance spécifique. Comme pour l'ensemble de la population, on observe dans leur cas une diminution proportionnelle – très légère – des revenus de transfert au cours de la dernière période considérée (2009-2011; cf. illustration 3.5). Cette baisse s'explique par une augmentation du revenu brut et témoigne sans doute d'une situation économique stable, malgré la crise économique et financière.

La structure du revenu est également restée stable durant la période de 1998 à 2009-2011 dans les différents types de ménages. Des différences apparaissent cependant si l'on distingue les divers groupes de revenus dans chaque type de ménages. Pour les personnes vivant seules (et dans une moindre mesure pour les couples sans enfants), la composition du revenu varie ainsi très fortement selon le groupe de revenus. Les ménages d'une personne appartenant au groupe des revenus les plus bas vivent en moyenne à raison d'un peu plus d'un dixième des revenus du travail et à près de 85 % des revenus de transfert (cf. illustration 3.6), ces derniers étant essentiellement constitués de rentes de l'AVS/AI. Dans les ménages familiaux⁸ à faibles revenus, la part des revenus du travail est plus élevée et varie entre 80 et 85 %. Les ménages familiaux comptent en effet souvent plusieurs personnes qui contribuent au revenu du ménage par leur travail. La concentration de rentières et de rentiers est d'autre part plus grande dans les ménages d'une personne et les couples, en particulier dans les quintiles de revenus inférieurs.

⁸ Ménages familiaux: ont été examinés les couples avec 1 à 3 enfants.

Illustration 3.4: Evolution de la composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages

(parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



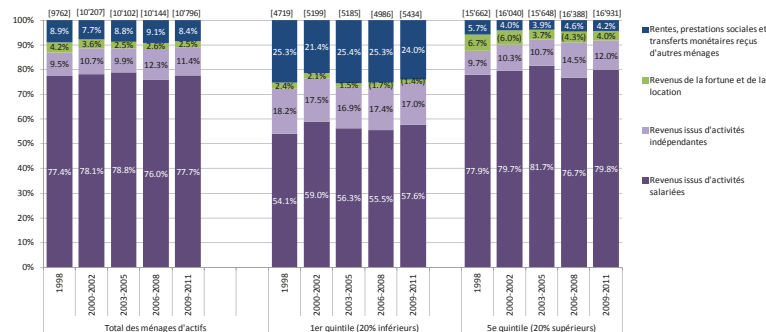
Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100 %.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.5: Evolution de la composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, ménages d'actifs

(parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100 %.

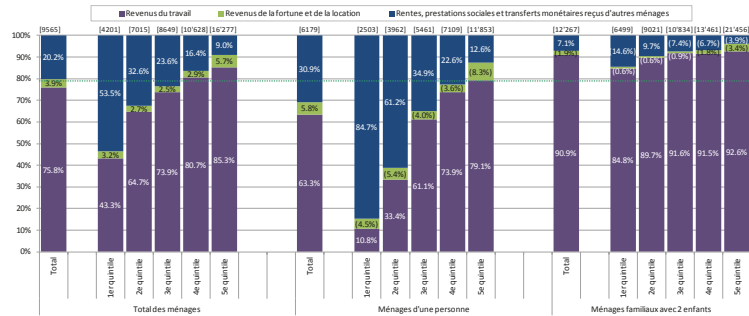
(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10 %.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.6: Composition du revenu brut par type de ménage et groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages

(parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100 %.

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10 %.

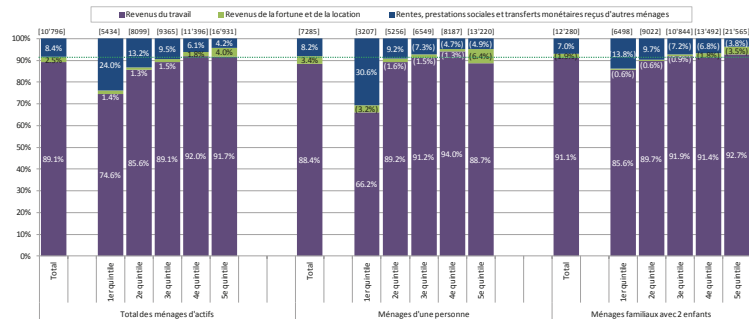
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

© OFS, Neuchâtel 2014

Si l'analyse se limite aux ménages d'actifs, les différences selon les groupes de revenus sont moins perceptibles (illustration 3.7).

Illustration 3.7: Composition du revenu brut par type de ménage et groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs

(parenthèses carrées: montants en francs (valeurs moyennes) aux prix de 2011)



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100 %.

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10 %.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM).

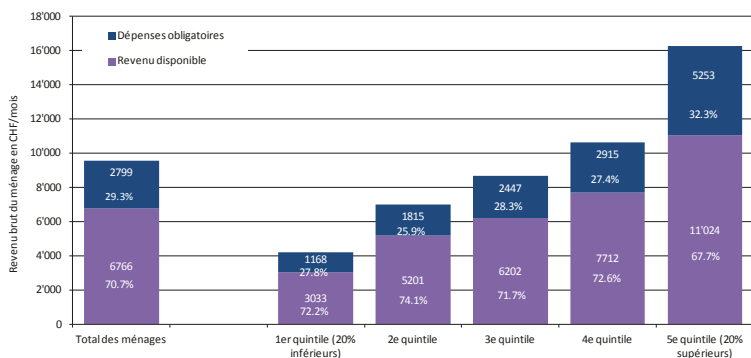
© OFS, Neuchâtel 2014

3.2 Dépenses obligatoires et consommation

3.2.1 Du revenu brut au revenu disponible : les dépenses obligatoires

Entre 2009 et 2011, les ménages suisses ont consacré en moyenne 29,3% de leur revenu brut aux dépenses obligatoires (impôts, assurances sociales etc.)⁹. Le 5^e quintile présente des dépenses supérieures à la moyenne (32,3% du revenu brut) alors que le 2^e quintile présente les dépenses proportionnellement les plus basses (25,9% du revenu brut). Le revenu disponible obtenu après déduction de ces dépenses est de 6766 francs en moyenne et se situe entre 3033 et 11'024 francs pour les cinq groupes de revenus (illustration 3.8). Une analyse réduite aux ménages d'actifs conduit à un résultat comparable, le revenu brut étant cependant légèrement plus élevé (illustration 3.9).

Illustration 3.8: Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupe de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages
en francs, aux prix de 2011 et en % du revenu brut



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

En moyenne 12,1% du revenu brut de l'ensemble des ménages sont consacrés aux impôts et 9,7% aux assurances sociales, ces dépenses représentant une charge relative très différente selon les groupes de revenus (illustration 3.10). Les primes de l'assurance obligatoire des soins revêtent proportionnellement plus d'importance pour les revenus inférieurs (si l'on ne tient pas compte des réductions de primes, ces charges représentent pour le quintile inférieur plus de quatre dixièmes de l'ensemble des dépenses obligatoires contre moins d'un dixième pour le quintile supérieur¹⁰). En revanche, plus le revenu est élevé, plus la charge des cotisations aux assurances sociales et des impôts est forte. Les charges fiscales en particulier affectent proportionnellement plus les hauts revenus en raison de leur caractère progressif. Les deux premiers quintiles se différencient très peu du point de

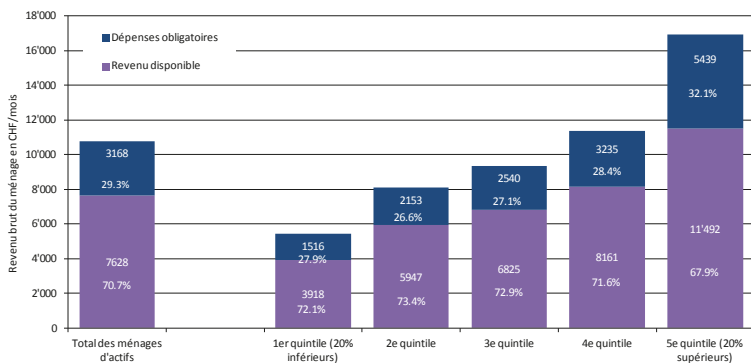
⁹ Cf. glossaire → dépenses obligatoires ou revenu disponible.

¹⁰ Le montant pris en compte est le montant brut des primes de l'assurance obligatoire des soins. Les réductions de primes, dont bénéficient selon l'OFAS presque 30 % de la population (cf. <http://www.bagofsp.admin.ch> > Thèmes > Assurance-maladie > Statistiques), apparaissent en tant que revenu dans les « Prestations sociales et indemnités journalières » de la rubrique « Rentes et prestations sociales ». Lorsque le ménage n'a connaissance que de la prime nette, seule celle-ci est enregistrée (cas isolés).

Lorsque les réductions de primes apparaissent dans les revenus, la part des primes d'assurance dans le total des dépenses obligatoires est plus importante que si les primes nettes étaient prises en considération. Ce facteur est particulièrement important dans le contexte des ménages à faible revenu. Cette comptabilisation des dépenses obligatoires, qui concorde avec les définitions internationales, est toutefois appliquée à toutes les prestations de transfert.

vue de la charge fiscale proportionnelle¹¹.

Illustration 3.9: Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupe de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs en francs, aux prix de 2011 et en % du revenu brut



Quelle: BFS – Haushaltsbudgeterhebung (HABE)

© BFS, Neuchâtel 2014

L'évolution des dépenses obligatoires entre 1998 et 2009-2011 (illustration 3.11) se caractérise par une augmentation proportionnelle globalement constante depuis le tournant du siècle. La hausse de cette charge est particulièrement perceptible pour le quintile supérieur et, depuis 2000-2002, pour le quintile des revenus les plus faibles, en raison surtout de l'accroissement proportionnellement plus important des primes de l'assurance obligatoire des soins (il s'agit ici des primes brutes, cf. note de bas de page numéro 10).

Les dépenses obligatoires des quintiles intermédiaires se sont très peu modifiées pendant la période concernée. Aucun changement notable de cette charge par rapport aux autres groupes de revenus n'est observable.

En ce qui concerne les ménages d'actifs, la structure et l'évolution des dépenses obligatoires est semblable à celles de la population en général, à l'exception de la charge proportionnellement plus élevée que représentent les cotisations aux assurances sociales.

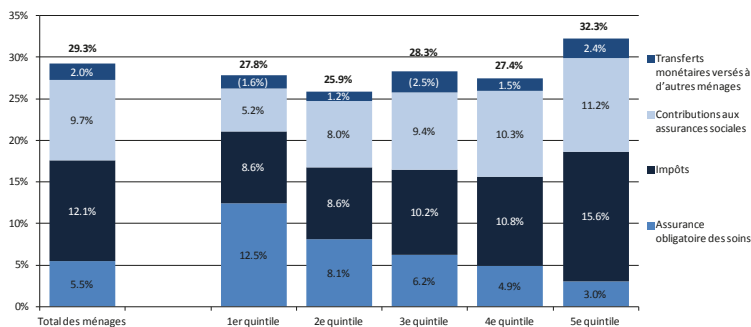
L'augmentation proportionnelle des dépenses obligatoires des ménages suisses entraîne sans surprise une baisse proportionnelle du revenu disponible: si le revenu disponible moyen progresse légèrement pendant la période considérée, cette hausse est cependant moins marquée que celle du revenu brut moyen¹². Celui-ci présente une augmentation d'environ 7 % par rapport 1998, compte tenu du renchérissement, alors que le revenu disponible moyen s'est accru d'environ 4 %. On constate donc un recul proportionnel du revenu disponible par rapport au revenu brut, en particulier pour le quintile supérieur et,

¹¹ Les montants fiscaux moyens absolus du 1^{er} quintile sont effectivement inférieurs à ceux du 2^e quintile, mais leur part au revenu brut ne l'est pas. Outre le facteur mathématique (revenu brut nettement inférieur dans le 1^{er} quintile), on peut également avancer la composition hétérogène du quintile inférieur pour expliquer ce phénomène. Ce groupe de revenu comprend en effet des chômeurs, mais aussi des ménages dont la charge fiscale est plus importante, comme ceux dont la fortune leur fournit un revenu suffisant.

¹² Pour une présentation plus détaillée de l'évolution annuelle des divers échelons de revenu, voir illustration 4.1 au chapitre 4. Ce graphique concerne cependant des revenus équivalents.

dans une moindre mesure, pour le quintile inférieur (cf. aussi illustration 3.12).

Illustration 3.10: Composition des dépenses obligatoires par groupe de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages
en % du revenu brut



(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations : coefficient de variation > 10 %

«Transferts monétaires versés à d'autres ménages»: pensions alimentaires et autres contributions d'entretien versées à des personnes extérieures au ménage.

«Assurances sociales: contributions»: assurance-vieillesse et survivants (AVS), assurance-invalidité (AI) et assurance perte de gain (APG), assurance-chômage (AC), assurance-accidents, caisse de pension (LPP) et autres assurances sociales.

«Impôts»: impôt fédéral direct, impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune, impôts ecclésiastiques et impôts à la source.

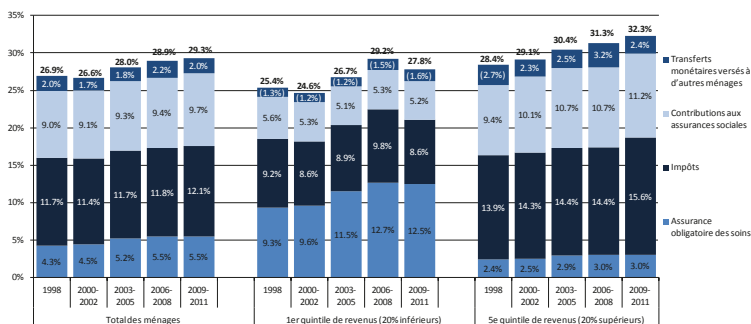
«Assurance obligatoire des soins»: primes pour l'assurance obligatoire des soins et pour l'assurance-accidents privée.

Les «Dépenses de transferts» regroupent dans le présent rapport la somme de ces quatre rubriques.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.11: Evolution des dépenses obligatoires par groupe de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages
en % du revenu brut



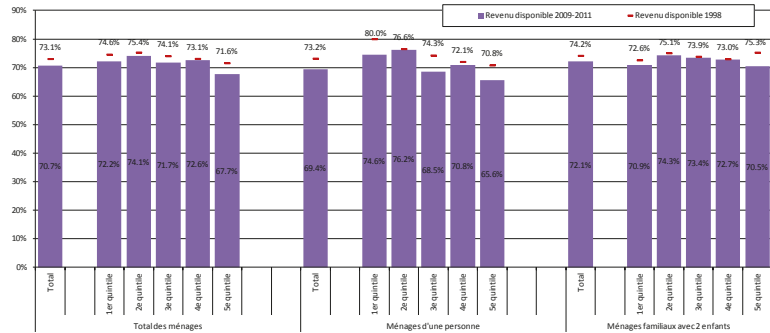
Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10 %

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.12: Revenu disponible par type de ménage et groupe de revenu, 1998 et 2009-2011, total des ménages
en % du revenu brut



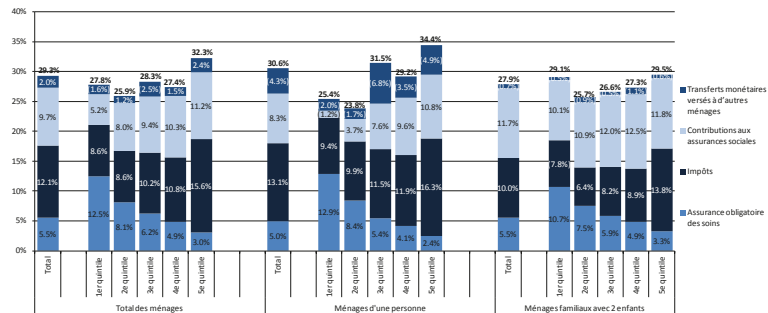
(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations : coefficient de variation > 10 %

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Les différents types de ménages présentent une structure des dépenses obligatoires très semblable. Pour la période 2009-2011, on constate dans tous les types de ménage une surcharge des quintiles de revenus inférieurs et surtout supérieurs à l'avantage des quintiles intermédiaires. Seuls les ménages d'une personne subissent une charge légèrement moins forte dans les deux quintiles inférieurs, aussi bien dans les ménages d'actifs que dans la population en général (illustrations 3.13 et 3.14).

Illustration 3.13: Composition des dépenses obligatoires par type de ménage et groupes de revenu, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages



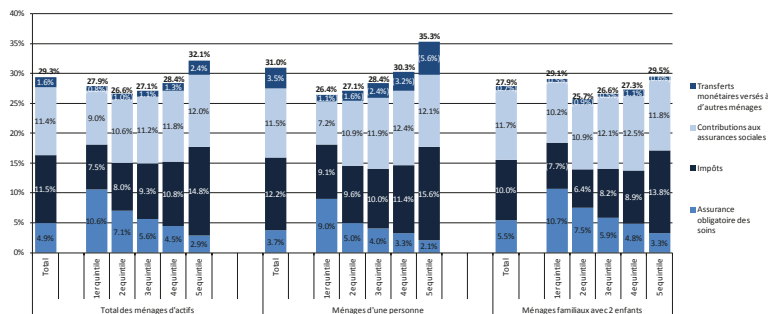
Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations : coefficient de variation > 10 %.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.14: Composition des dépenses obligatoires par type de ménage et groupe de revenu, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10%

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Les charges fiscales, qui affectent proportionnellement plus les hauts revenus en raison de leur caractère progressif, touchent plus nettement les familles que les ménages d'une personne, mais à un niveau inférieur¹³ alors que dans les ménages d'une personne, les contributions aux assurances sociales sont comparativement plus lourdes pour les plus hauts revenus. Comme on peut s'y attendre, les ménages d'une personne (surtout ceux qui disposent d'un revenu plus élevé) versent comparativement plus de transferts à d'autres ménages.

Entre 1998 et 2009-2011, la hausse proportionnelle des dépenses obligatoires semble avoir eu à peu près le même impact sur tous les types de ménages, l'effet étant un peu plus marqué pour les ménages d'une personne. Seuls les ménages comprenant un enfant font exception, les dépenses obligatoires étant restées pratiquement inchangées. Cette constatation concerne aussi bien les ménages d'actifs que l'ensemble des ménages suisses.

3.2.2 Evolution et structure des dépenses de consommation

En 2009-2011, le montant total des dépenses de consommation des ménages suisses s'élevait en moyenne à 5437 francs par mois, les dépenses du quintile de revenus supérieur (7551 francs par mois) se montant à plus du double de celles du quintile inférieur (3458 francs par mois). Plus le revenu augmente, plus la part des dépenses de consommation diminue par rapport au revenu brut, la proportion passant de 82,3 % pour le quintile inférieur à 46,4% pour le quintile supérieur (cf. également l'illustration 3.18).

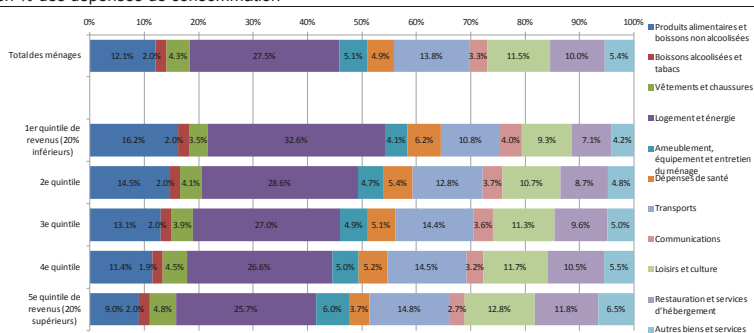
Comme l'indique la structure des dépenses de consommation 2009-2011¹⁴ (illustration 3.15), le loge-

¹³ Il n'est toutefois pas possible de tirer des conclusions fiables concernant les familles de plus de trois enfants en raison d'une forte dispersion (coefficient de variation > 10 %, voir glossaire → coefficient de variation).

¹⁴ Le codage des dépenses correspond aux principaux groupes de la classification COICOP (Classification of Individual Consumption by Purpose); cf.: <http://unstats.un.org>.

ment et l'énergie représentaient le plus gros poste de dépenses dans le budget des ménages¹⁵ (27,5 %), suivis des transports (13,8 %). L'alimentation et les boissons non alcoolisées, les loisirs et la culture ainsi que la restauration et l'hôtellerie étaient également des postes importants. La structure des dépenses de consommation dépend dans une large mesure du niveau de revenu. Les besoins de base surchargent le budget des ménages financièrement à l'étroit : à elles seules, les dépenses consacrées à l'alimentation et au logement (sans l'ameublement) représentaient en 2009-2011 presque la moitié des dépenses totales de consommation (16,2 % et 32,6 % respectivement). Par contre, le cinquième des ménages les plus à l'aise ne consacre en moyenne que 9,0 % du total de ses dépenses de consommation à la nourriture et 25,7 % au logement. La part de son budget disponible pour d'autres besoins comme la restauration et l'hôtellerie ou la culture et les loisirs est d'autant plus importante.

Illustration 3.15: Composition des dépenses de consommation par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages en % des dépenses de consommation



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10 %

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Compte tenu du renchérissement, la consommation globale a augmenté de 4 % en chiffres absolus entre 1998 et 2009-2011 (cette hausse est pareille à celle des revenus disponibles ; cf. p. 23). Dans les quintiles de revenus intermédiaires, l'augmentation a même atteint 6 %. La part des dépenses de consommation dans le revenu brut a cependant légèrement reculé durant la même période, l'accroissement du revenu brut étant proportionnellement plus élevé (environ 7 % ; cf. aussi l'illustration 3.18).

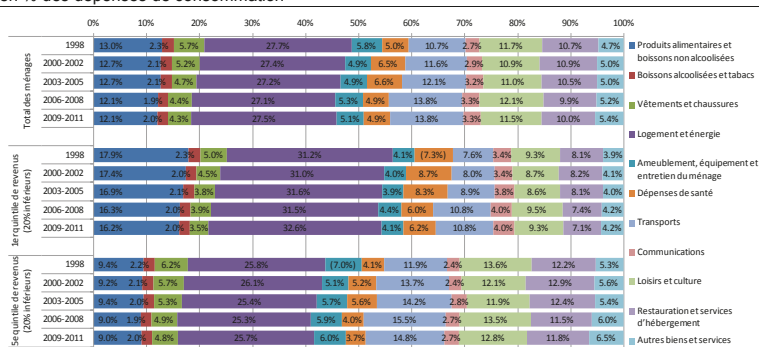
L'illustration 3.16 présente la composition du budget de 1998 à 2009-2011 dans les quintiles supérieur et inférieur. On constate que les dépenses de consommation se sont légèrement modifiées : globalement, les ménages ont consacré proportionnellement un peu moins d'argent à l'habillement, à la nourriture et (en partie) au logement et un peu plus aux transports et à la communication ainsi que, dès 2000-2002, aux loisirs et à la culture. On peut donc observer que les besoins de base cèdent tendanciellement un peu de terrain au profit de besoins plus diversifiés tels la mobilité ou les loisirs. Cette

¹⁵ Outre le loyer net ou les intérêts hypothécaires, la rubrique «Logement et énergie» comprend divers frais accessoires ainsi que le coût de l'énergie et des petites réparations, aussi bien pour le domicile principal que les résidences secondaires éventuelles, ces dernières ne concernant que 5 % des ménages (cf. OFS 2013j). Les loyers fictifs ne sont pas pris en compte. Sont également exclus l'amortissement de l'hypothèque, les rénovations importantes et l'agrandissement du domicile ou l'achat d'un immeuble, ces postes étant considérés comme des investissements, conformément aux normes internationales.

évolution concerne, à l'exception du logement, aussi bien les ménages les plus aisés que les plus défavorisés (voir ci-dessous). Les analyses limitées aux ménages d'actifs présentent la même tendance (illustration 3.17).

Illustration 3.16: Structure des dépenses de consommation par groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages

en % des dépenses de consommation



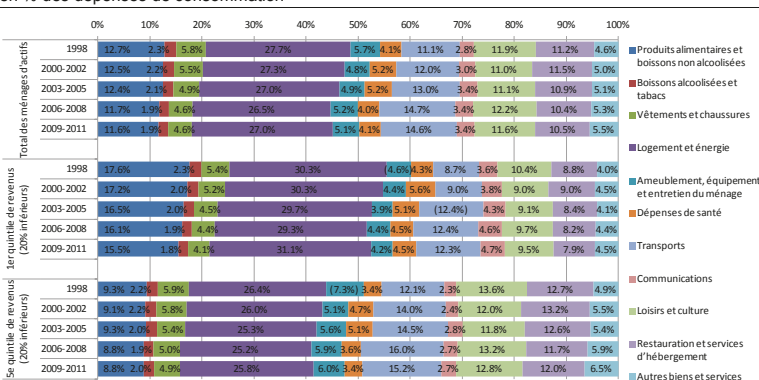
Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux. (entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10 %

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.17: Composition des dépenses de consommation par groupe de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, ménages d'actifs

en % des dépenses de consommation



Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux. (entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10 %

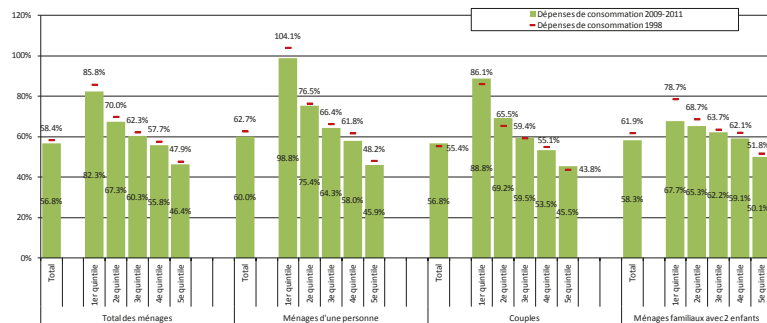
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

La structure de la consommation varie selon la taille et la composition des ménages. Comme on peut s'y attendre, les familles avec enfants consacrent une part plus importante de leurs revenus à la nourriture et à l'habillement que les ménages d'une personne, qui dépendent proportionnellement plus pour le logement et l'énergie que les familles et les couples. Les couples sans enfants affectent une part proportionnellement plus importante de leur budget à la restauration et à l'hébergement que les autres types de ménages.

Au fil du temps, le niveau des dépenses de consommation s'est peu modifié dans les divers types de ménages : seuls les couples sans enfant ont vu leurs dépenses de consommation augmenter par rapport à leur revenu brut entre 1998 et 2009-2011 (illustration 3.18). Dans les autres types de ménages, la part des dépenses de consommation dans le revenu brut a légèrement régressé, en particulier dans les quintiles de revenus inférieurs ainsi que dans les familles comptant 2 ou 3 enfants, ces dernières ayant connu une progression plus marquée de leur revenu brut par rapport aux dépenses de consommation.

Illustration 3.18: Dépenses de consommation par type de ménage et groupe de revenus, 1998 et 2009-2011, total des ménages
en % du revenu brut



(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10 %

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

La part du revenu brut affectée à la consommation reste particulièrement élevée dans les ménages d'une personne et dans les quintiles de revenus inférieurs.

L'évolution des besoins essentiels tels l'alimentation et (en partie) le logement vers d'autres besoins tels la mobilité et les loisirs s'observe dans tous les types de ménages durant la période considérée. Seuls les ménages d'une personne font exception : depuis 1998, aussi bien leurs dépenses de nourriture, de logement et d'énergie que les sommes consacrées à d'autres besoins ont subi une légère hausse. La part des coûts du logement dans le budget de consommation global des ménages d'une personne est supérieure à la moyenne pour toute la période sous revue.

3.2.3 Coûts de logement et de mobilité

Ce chapitre se consacre de manière plus détaillée à l'évolution des coûts du loyer et du logement ainsi que des transports.

Les dépenses occasionnées par le logement et l'énergie¹⁶ représentent les postes les plus importants du budget de consommation et se montent en moyenne à 1495 francs par mois pour la période 2009-2011. Additionnées aux dépenses obligatoires, elles déterminent de manière décisive la situation financière des ménages et représentent presque la moitié du revenu brut des ménages suisses (logement et énergie : 15,6%, dépenses obligatoires : 29,3%).

La part des dépenses consacrées au logement et à l'énergie dans le budget de consommation global était en léger recul jusqu'en 2006-2008 (illustration 3.16), mais cette tendance ne s'est pas confirmée durant la dernière période sous revue : compte tenu du renchérissement, ces coûts ont légèrement augmenté aussi bien en valeur absolue qu'en proportion du revenu brut et de l'ensemble des dépenses de consommation depuis 2006-2008. Cette évolution est constatée dans tous les groupes de revenus et concerne également les ménages d'actifs.

L'augmentation des dépenses de logement et d'énergie entre 2009 et 2011, bien que peu importante, est constatée dans tous les types de ménages, tout comme le recul de ces mêmes dépenses jusqu'en 2006-2008, exception faite des ménages d'une personne, dont la part des coûts du logement (toujours supérieurs à la moyenne) augmente de manière constante depuis 1998. L'évolution quelque peu inégale de ces coûts reflète le fait que les hausses nettes des loyers et des prix de l'immobilier des dernières années (voir point 2.4) ne se sont pas encore répercutées ou seulement partiellement sur le budget des ménages.

La rubrique « Transports » englobe toutes les dépenses consacrées aux transports publics (chemins de fer, avion, bateau, taxi, bus, métro) et aux transports privés (achat ou location ainsi que réparation de véhicules, essence, produits d'entretien, parking, vignettes autoroutières, leçons de conduite, etc.)¹⁷. Ces frais se montent à 752 francs par mois en moyenne entre 2009 et 2011, ce qui représente 7,9% du revenu brut et 13,8% du budget global de consommation (illustration 3.16).

De 1998 à 2006-2008, les dépenses de mobilité ont augmenté aussi bien en valeur absolue qu'en proportion du revenu brut et des dépenses de consommation. Durant la dernière période sous revue (2009-2011), on ne constate cependant guère de changement par rapport à 2006-2008. Cette évolution touche tous les groupes de revenus et tous les types de ménages ; les ménages d'actifs suivent les mêmes tendances.

3.2.4 Epargne

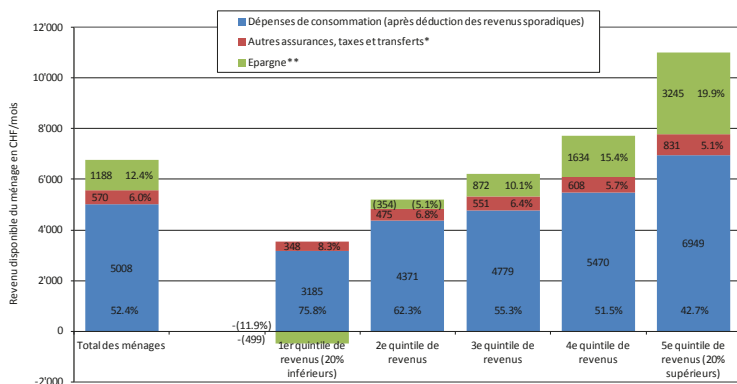
Tous les groupes de revenus ont-ils encore la possibilité de faire des économies ? Globalement, les ménages épargnent 12,4% de leur revenu brut. Plus le revenu est important, plus la proportion de l'épargne augmente : les ménages les plus fortunés ont pu mettre de côté environ un cinquième de leur revenu brut (illustration 3.19)¹⁸.

¹⁶ Voir définition note 15.

¹⁷ Commentaire détaillé voir OFS 2013j.

¹⁸ Le montant de l'épargne est calculé indirectement, en additionnant tous les revenus du ménage (dans le cas présent, le revenu brut), puis en déduisant toutes les dépenses (dépenses obligatoires, dépenses de consommation et autres primes, taxes et transferts). Les dépôts sur un compte d'épargne, les versements au titre du troisième pilier, l'achat de titres, les investissements et les amortissements notamment ne sont pas considérés comme des dépenses et sont donc comprises dans l'épargne. Afin de ne pas surcharger le graphique, les revenus sporadiques (tels les dons, les ventes et les remboursements) sont déduits des dépenses de consommation.

Illustration 3.19: Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, total des ménages
en francs (aux prix de 2011) et en % du revenu brut



(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10 %

*Assurances-maladie complémentaires, cotisations à d'autres assurances, taxes, dons, cadeaux offerts et invitations (sans les coûts du logement, déjà compris dans les dépenses de consommation).

**L'épargne est calculée indirectement, en ce sens que tous les revenus d'un ménage (en l'occurrence le revenu brut) sont additionnés, puis toutes les dépenses déduites (dépenses obligatoires, dépenses de consommation et autres primes, taxes et transferts). Les dépôts d'épargne, les versements au 3e pilier, les achats de titres, les investissements, les amortissements etc. ne sont pas considérés comme des dépenses et sont donc contenus dans l'épargne. Pour ne pas compliquer la lecture du graphique, les revenus sporadiques (tels que les cadeaux reçus, les ventes et les remboursements) sont déduits des dépenses de consommation.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

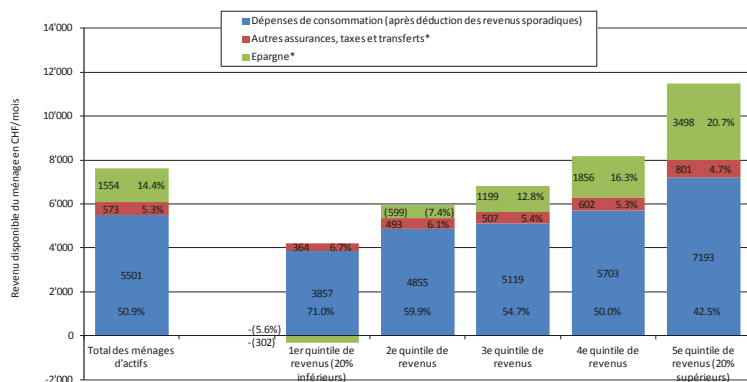
Le quintile des revenus les plus faibles en revanche ne fait en moyenne pas d'économies car les dépenses totales dépassent la somme des revenus. La proportion relativement élevée de ménages de rentiers dans ce groupe de revenus n'est pas étrangère à ce constat, ces personnes puisant probablement dans leur fortune pour couvrir une partie de leurs besoins. Il peut s'agir de périodes où des sommes épargnées sont dépensées, mais aussi de situations d'endettement à plus long terme. La tendance est toutefois la même pour les ménages d'actifs (illustration 3.20)¹⁹.

Globalement, l'épargne n'a pas subi de modification importante durant la période sous revue (illustration 3.21). On peut constater une légère tendance à la baisse entre le passage au troisième millénaire et 2006-2008 (aussi bien valeur absolue qu'en pour-cent du revenu brut), en particulier dans le quintile de revenus inférieur. 2009-2011 en revanche, l'épargne a légèrement augmenté dans tous les groupes de revenus. Une forte dispersion²⁰, toutefois, limite les possibilités d'analyse statistique plus détaillée de l'épargne.

¹⁹ Les ménages d'indépendants et d'actifs recourant à leurs économies sont aussi proportionnellement plus fortement représentés dans le quintile de revenus inférieur, ce qui peut en expliquer en partie l'épargne négative

²⁰ Coefficient de variation > 10%, voir glossaire. Sur la durée, le montant de l'épargne peut présenter des différences marquées mais celles-ci ne sont souvent pas significatives.

Illustration 3.20: Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009-2011, ménages d'actifs
en francs (aux prix de 2011) et en % du revenu brut

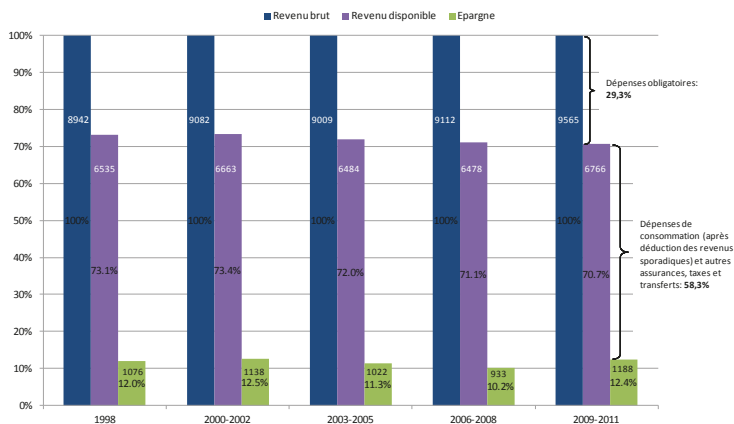


(entre parenthèses) valeurs sujettes à de fortes variations: coefficient de variation > 10 %
*voir légendes de l'illustration 3.19.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 3.21: Evolution des revenus disponibles et de l'épargne, échantillons cumulés 1998 à 2009-2011, total des ménages
en francs (aux prix de 2011) et en % du revenu brut



«Autres assurances, taxes et transferts»: Assurances-maladie complémentaires, cotisations à d'autres assurances, taxes, dons, cadeaux offerts et invitations (sans les coûts du logement, déjà compris dans les dépenses de consommation).

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

4 Distribution des revenus et inégalité

L'évolution des principales composantes du revenu décrite au chapitre 3 fournit la base de l'analyse suivante portant sur la répartition et l'inégalité des revenus. L'ampleur de la redistribution est déterminée par l'observation de l'écart entre l'inégalité avant et après les transferts de l'Etat. Le revenu primaire²¹ est le revenu avant transferts de l'Etat et le revenu disponible, le revenu après transferts. Le revenu brut correspond à un niveau intermédiaire du processus de redistribution : il tient compte des prestations sociales, à savoir des revenus de transfert (voir tableau « Aperçu général des composantes du revenu et des niveaux de revenus » p. 15) et constitue le montant le plus élevé théoriquement perçu tous les mois par les ménages.

Nous analyserons ci-après l'inégalité des revenus à l'aide des mesures de l'inégalité les plus courantes que sont le rapport interquintile S80/S20 et le coefficient de Gini.

L'étude se fonde sur les données de l'enquête sur le budget des ménages (voir encadré « Source des données et échantillons », p. 14). Contrairement à la présentation du revenu et des dépenses des ménages (chapitre 3), l'analyse de la distribution et de l'inégalité des revenus se fait au niveau des personnes sur la base des revenus équivalents (voir glossaire → revenu équivalent). Cette pondération permet de comparer le niveau de vie de ménages de taille et de composition différentes.

L'étude couvre les années 1998 à 2011 : comme nous ne faisons pas de distinction entre les différentes composantes du revenu, nous avons pu, dans cette partie de l'analyse, renoncer à assembler les données de plusieurs années.

4.1 Inégalité avant et après les transferts de l'Etat

4.1.1 Rapport interquintile S80/S20

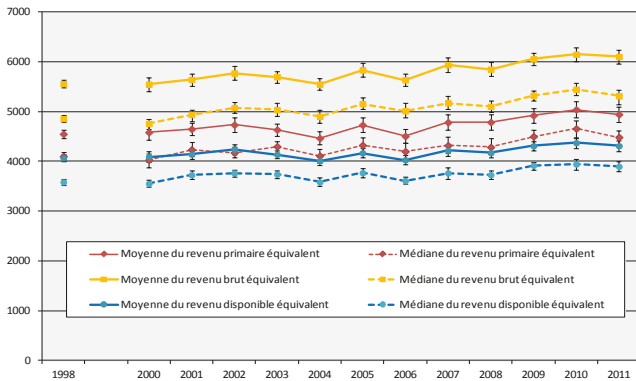
Le revenu disponible équivalent moyen de la population totale a augmenté de 6% entre 1998 et 2011, passant de 4066 à 4310 francs par mois (prix de 2011, voir illustration 4.1). En 2011, dans le quintile de revenus inférieur (20% les plus pauvres de la population), ce montant était de 1767 francs alors qu'il était de 7776 francs dans le quintile supérieur (20% les plus riches). En divisant le second montant par le premier, on obtient le rapport interquintile, ici de 4,4, ce qui signifie que le revenu disponible équivalent moyen des 20% de la population la plus fortunée est 4,4 fois plus élevé que celui des 20% les moins aisés.

Rapport interquintile

Le rapport interquintile S80/S20 compare la part du revenu des 20% de la population les plus riches avec celle des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale. Comme la détermination de l'inégalité repose sur les quintiles de revenus le plus haut et le plus bas, on complète généralement l'analyse par d'autres mesures prenant en compte l'ensemble de la répartition (par exemple le coefficient de Gini).

²¹ Selon la définition donnée dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se compose de l'activité lucrative ainsi que des revenus provenant de la location et de la fortune (cf. glossaire → revenu primaire).

Illustration 4.1: Evolution des revenus primaire et des revenus disponible équivalents, 1998 à 2011, population totale
en francs par mois, aux prix de 2011



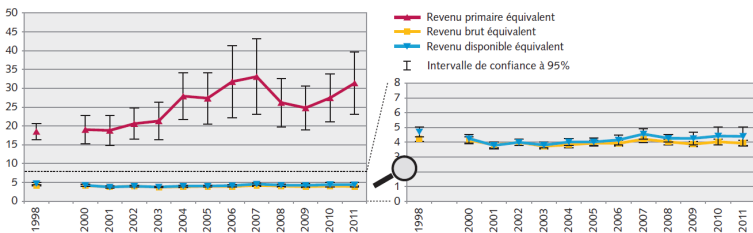
┆--┆ Intervalle de confiance à 95%

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Dans l'ensemble de la population, le rapport interquintile S80/S20 (illustrations 4.2. et 4.3) indique une répartition du revenu primaire nettement plus inégale que celle du revenu disponible : le revenu primaire des 20% les plus riches est, selon les années, de 19 à 33 fois plus élevé que celui des 20% les plus pauvres alors que le rapport est de 3,8 à 4,7 pour le revenu disponible. Chez les personnes vivant dans des ménages d'actifs²², la différence entre le revenu avant et après les transferts de l'Etat est beaucoup moins importante.

Illustration 4.2 Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2011, population totale



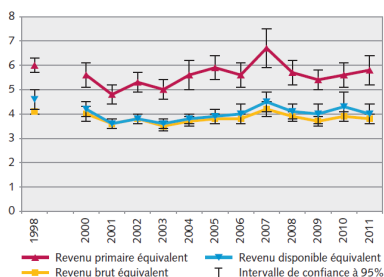
La comparaison des parts de revenus des 20% supérieurs et des 20% inférieurs de la population porte sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles ; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

²² Les ménages sont répartis en ménages d'actifs ou en ménages de rentiers en fonction de la *personne de référence* (personne qui contribue le plus aux revenus du ménage). Les *ménages de rentiers* sont ceux dont la personne de référence touche une rente AVS ou AI ou une rente anticipée et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont considérés comme des ménages d'actifs (y compris les personnes de référence en formation).

Illustration 4.3: Evolution du rapport interquintile (S80/S20), 1998 à 2011, personnes vivant dans des ménages d'actifs



La comparaison des parts de revenus des 20 % supérieurs et des 20 % inférieurs de la population porte sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

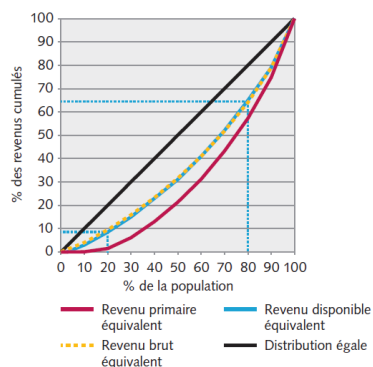
4.1.2 Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

La courbe de Lorenz montre que les 20% des personnes au revenu disponible équivalent le plus élevé percevaient 36% du revenu équivalent disponible cumulé en 2011 (ce pourcentage est de 8% pour les 20% de personnes aux revenus les plus bas, voir illustration 4.4).

Courbe de Lorenz

La courbe de Lorenz met en relation les pourcentages relatifs cumulés de la population et les pourcentages relatifs cumulés des revenus rangés en ordre croissant. Elle permet de déterminer quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la répartition des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égale).

Illustration 4.4: Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2011, population totale

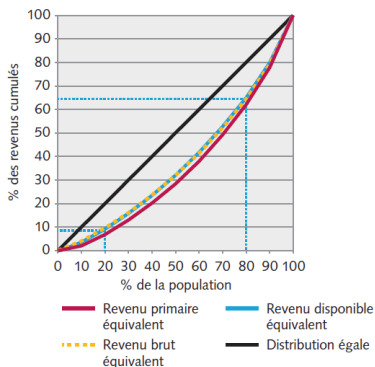


Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

La courbe de Lorenz fait elle aussi apparaître une distribution plus inégale du revenu primaire (courbe rouge) par rapport à celle du revenu disponible (courbe bleue) (illustrations 4.4 et 4.5).

Illustration 4.5: Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2011, personnes vivant dans des ménages d'actifs



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

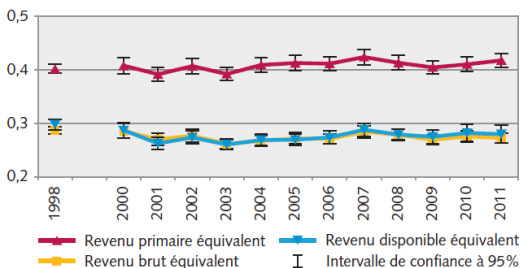
© OFS, Neuchâtel 2014

Pour la population totale, le coefficient de Gini (illustrations 4.6 et 4.7), donne aussi des valeurs du revenu primaire (0,39 à 0,42) sensiblement supérieures à celles du revenu disponible (0,26 à 0,30).

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est fondé sur la courbe de Lorenz et correspond au rapport de la surface entre la diagonale et la courbe et de la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait tous les revenus, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1.

Illustration 4.6: Evolution du coefficient de Gini, 1998 à 2011, population totale

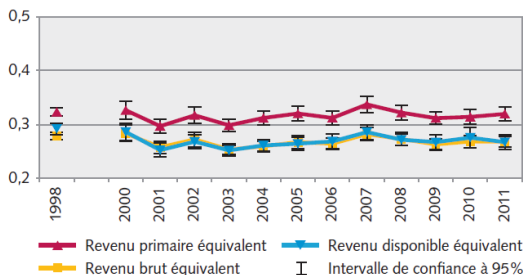


Les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

Illustration 4.7: Evolution du coefficient de Gini, 1998 à 2011, personnes vivant dans des ménages d'actifs



Les revenus négatifs sont pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2014

4.1.3 Ménages d'actifs et redistribution

Le rapport interquintile S80/S20, la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini font apparaître une nette réduction de l'inégalité lorsque l'on passe du revenu primaire (revenu de l'activité lucrative et de la fortune), qui dépend essentiellement du marché, au revenu disponible (revenu après prestations et dépenses de transfert). On constate sans surprise que cette réduction est plus modeste dans les ménages d'actifs, dont le revenu primaire est réparti plus également que celui de la population totale, celle-ci incluant les ménages de rentiers. Pour ces derniers, les prestations de transfert (AVS/AI, prévoyance professionnelle) revêtent plus d'importance que pour les ménages d'actifs. La répartition plus inégale du revenu primaire dans la population totale découle du plus grand nombre de ménages sans revenu lucratif par rapport aux ménages d'actifs.

4.2 Evolution de l'inégalité des revenus

Si le degré d'inégalité est resté globalement stable entre 1998 et 2011 dans les divers niveaux de revenu, diverses tendances au changement peuvent être observées selon les mesures de l'inégalité utilisés²³.

Le coefficient de Gini et le rapport interquintile S80/S20 ne révèlent globalement durant la période étudiée aucune variation importante de l'inégalité, ni en ce qui concerne les ménages d'actifs ni en ce qui concerne la population en général. Une légère tendance à la baisse peut être constatée jusqu'en 2001 et une légère tendance à la hausse de 2003 à 2007 (illustrations 4.2, 4.3, 4.6 et 4.7). Des données complémentaires de l'OFS semblent indiquer que l'augmentation de l'inégalité des revenus primaires entre 2003 et 2007 concernerait surtout les groupes de revenus inférieurs et qu'elle aurait été en bonne partie compensée par des transferts de l'Etat, en particulier des prestations sociales²⁴.

L'évolution constatée peut aussi s'expliquer en partie par des facteurs macroéconomiques : ainsi, le chômage découlant de la conjoncture (voir illustration 2.5) a pu peser plus lourd dans les segments in-

²³ L'évolution de l'inégalité entre 1998 et 2011 ne présente de différences nettes confirmées par des intervalles de confiance (voir encadré « Précision des estimations » p. 18) que pour certaines années. Lorsque les intervalles de confiance de deux années consécutives se recoupent, aucune conclusion suffisamment fiable ne peut être tirée.

²⁴ Cf. OFS 2012a, p. 32.

férieurs de la redistribution des revenus. Les turbulences sur le marché de l'emploi se répercutent sur la répartition des revenus entre les individus dans la mesure où elles modifient les chances des uns et des autres d'acquérir un revenu par le travail, influençant par conséquent la composition du revenu primaire, du revenu brut et du revenu disponible. Le remplacement du revenu du travail par les prestations de transfert de l'assurance chômage, notamment, entraîne des modifications du revenu primaire et du revenu disponible.

Dans le passage du revenu primaire au revenu disponible, les prestations de transfert, outre les impôts, jouent un rôle important et permettent d'atténuer les inégalités. Leur proportion, ainsi que la progressivité du système fiscal, exercent une action déterminante sur l'ampleur de la redistribution. En période de difficultés économiques, cette composante du revenu augmente surtout dans les segments de revenu inférieurs de sorte que la redistribution par l'Etat, à savoir la réduction de l'écart entre les revenus avant et après transferts, est alors plus marquée.

L'inégalité a connu une légère baisse entre 2007 et 2009, mais depuis lors, l'inégalité des revenus avant transferts a eu tendance à augmenter, bien que légèrement, probablement en raison notamment de la crise économique et financière des années 2008 et 2009. Ces variations ne se sont cependant pas répercutées sur les revenus après transferts car l'inégalité après redistribution est restée à peu près constante au cours des dernières années.

5 Comparaison internationale

La comparaison internationale se fonde sur les données de l'enquête SILC (voir encadré « Source des données et échantillons ») de l'Union européenne. Contrairement à l'EBM, cette enquête porte toujours sur les revenus de l'année précédente : l'enquête SILC 2012 concerne donc les données de l'année 2011.

La comparaison européenne se fonde sur le revenu disponible équivalent (cf. glossaire → revenu équivalent), recourant aux données de la dernière période analysée, à savoir 2012. Le « loyer fictif » (valeur d'usage de l'objet après déduction des coûts de logement effectivement payés) n'est pas pris en compte dans le revenu disponible équivalent.

Source des données et échantillons

Les analyses se fondent sur les données provenant de l'enquête de sur le revenu et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC), coordonnée au niveau européen. Cette enquête se déroule chaque année dans plus de 30 pays et étudie la répartition des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie à l'aide d'indicateurs permettant une comparaison à l'échelle européenne. Son univers de base est la population résidante permanente dans les ménages privés. Les personnes participant à l'enquête sont interrogées quatre ans de suite, ce qui permet de décrire les changements importants ainsi que l'évolution de leurs conditions de vie.

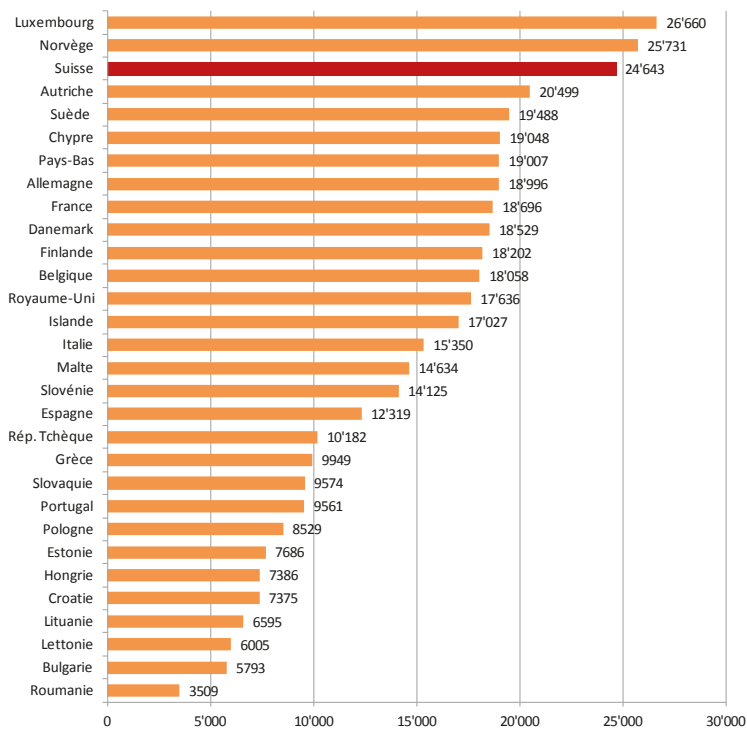
Depuis 2007, l'enquête en Suisse est menée par téléphone auprès de quelque 7'000 ménages. Des informations plus détaillées peuvent être obtenues sur le portail de l'OFS :

<http://www.silc.bfs.admin.ch>

5.1 Répartition du revenu disponible équivalent

En 2012, le revenu disponible équivalent médian en Suisse, exprimé en standards de pouvoir d'achat (cf. glossaire → standards de pouvoir d'achat) est de 24'643, ce qui le place au 3^e rang européen, derrière le Luxembourg (26'660) et la Norvège (25'731). Cette valeur est 2,6 fois plus élevée que celle du Portugal (9'561), 1,6 fois plus élevée que celle de l'Italie (15'350) et 1,3 fois plus élevée que celle de l'Allemagne (18'996) et de la France (18'696) (illustration 5.1).

Illustration 5.1: Médiane du revenu disponible équivalent, en 2012
en standard de pouvoir d'achat



Source: Eurostat - EU-SILC 2012 (version du 02.12.13)

© OFS, Neuchâtel 2014

5.2 Répartition inégale du revenu disponible équivalent

L'inégalité de la répartition du revenu peut se mesurer à l'aide de différents indicateurs (cf. point 4.1.1 et 4.1.2).

Le rapport interquintile S80/S20 compare, dans une population donnée, le revenu total des 20% les plus riches avec le revenu total des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale.

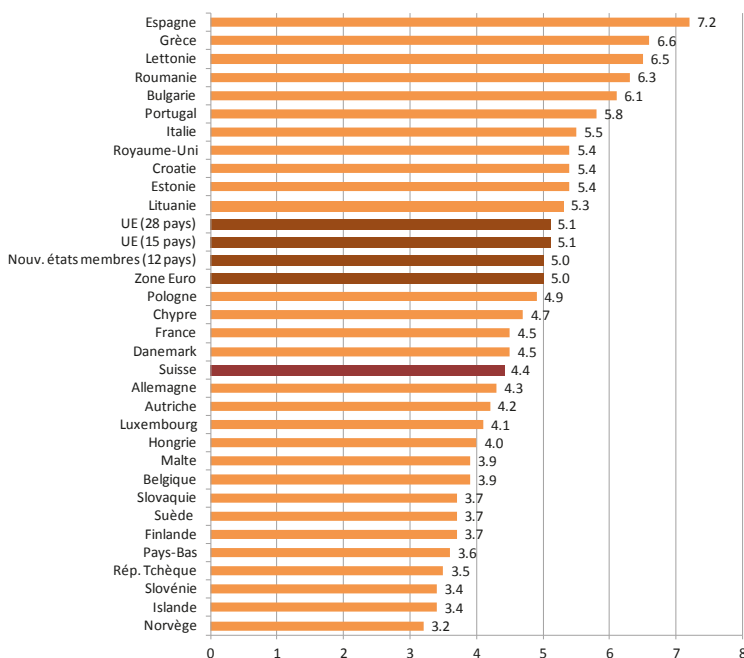
L'enquête SILC montre que la somme des revenus du groupe le plus aisé était en Suisse en 2012 4,4 fois plus élevé que celle du groupe le moins favorisé (illustration 5.2). En Europe, cet indicateur varie

entre 3,2 et 7,2 (UE-27 : 5,1)²⁵. Parmi nos voisins, le rapport interquintile est de 4,2 pour l'Autriche, 4,3 pour l'Allemagne, 4,5 pour la France et 5,5 pour l'Italie. Les pays présentant les plus grandes inégalités de revenu sont l'Espagne, la Grèce, la Lettonie, la Roumanie, la Bulgarie et le Portugal. La Norvège, l'Islande, la Slovénie, la République tchèque et les Pays-Bas connaissent les inégalités les moins marquées.

Le coefficient de Gini est un autre indicateur synthétique permettant de mesurer l'inégalité des revenus²⁶. Plus le coefficient est élevé, plus l'inégalité est importante.

Selon les résultats de l'enquête SILC 2012, la Suisse, dont le coefficient est de 28,7, est dans la moyenne européenne pour ce qui concerne l'inégalité de la répartition des revenus. Cet indicateur est de 27,6 pour l'Autriche, 28,3 pour l'Allemagne, 30,5 pour la France et 31,9 pour l'Italie, la moyenne européenne étant de 30,6.

Illustration 5.2: Rapport interquintile S80/S20 du revenu disponible équivalent, 2012



Source: Eurostat - EU-SILC 2012 (version du 02.12.13)

© OFS, Neuchâtel 2014

²⁵ Une liste détaillée de pays comprenant leur statut d'adhésion ainsi que des tableaux détaillés peut être consultée sur le portail de l'Office fédéral de la statistique > Thèmes > 20 – Situation économique et sociale de la population > Niveau de vie, situation sociale et pauvreté > Données, indicateurs > Situation économique > Distribution des revenus.

²⁶ Voir aussi point 4.1.2 : contrairement à ces résultats (valeurs comprises entre 0 et 1), le coefficient de Gini en comparaison européenne est normalisé à 100.

6 Répartition des revenus par région

6.1 Revenus étudiés

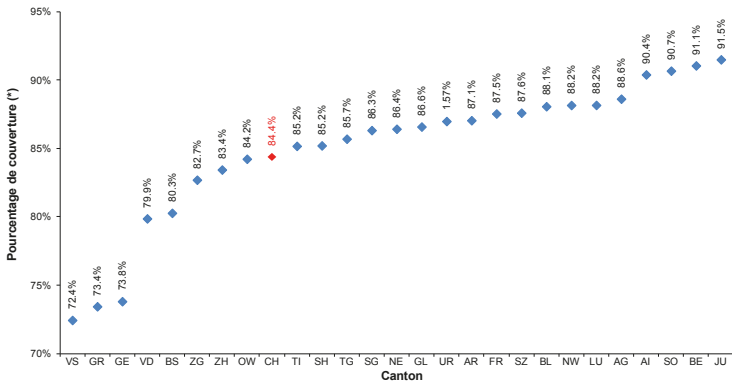
L'Administration fédérale des contributions relève annuellement auprès des Autorités cantonales de taxation des données exhaustives sur les revenus des personnes physiques, qui peuvent être exploitées statistiquement à un niveau régional fin (cantons ou communes). Quelques lacunes résiduelles dans les données de 2003 à 2006, touchant les contribuables au revenu imposable inférieur au seuil minimum d'imposition, ont cependant encore été remarquées ; une correction a été apportée aux manquements les plus frappants²⁷.

Les plus récentes données de la statistique fiscale sont considérées dans ce chapitre, à savoir celles de l'année 2010. Est également montrée l'évolution de la répartition des revenus depuis l'année 2003 ou 2007. Les données sont analysées régionalement, en répartissant les revenus en fonction du lieu du domicile du contribuable en fin d'année fiscale. Est considéré pour l'étude régionale l'état des communes et des cantons au 1^{er} janvier 2010, d'après les informations fournies par l'Office fédéral de la statistique.

L'analyse de ce chapitre se limite aux contribuables soumis à une «taxation normale» (voir l'encadré). Ceux-ci comptent pour environ 84 % des taxations de l'impôt fédéral direct sur les revenus pour l'année 2010 (sans les taxations à la source des non-résidents). Les cantons sont différemment représentés (voir l'illustration 6.1), avec des pourcentages de couverture pour 2010 allant de 72,4 % (Valais), 73,4 % (Grisons), 73,8 % (Genève) à 90,4 % (Appenzell Rh.-Int.), 90,7 % (Soleure), 91,1 % (Berne), 91,5 % (Jura). A noter qu'une partie des contribuables éliminés de l'étude sont des non-résidents soumis à l'impôt fédéral direct par la suite par exemple de la détention d'une résidence secondaire en Suisse; leur élimination de la population d'étude est positive pour l'interprétation des résultats. La limitation à la taxation normale entraîne malheureusement aussi la non prise en compte des revenus d'une partie des résidents en Suisse et notamment de quelques riches contribuables imposés à forfait ou retirant des revenus (par exemple par la détention d'un immeuble) dans un pays tiers et qui ne sont pas imposés en Suisse par suite de l'existence d'une convention de double imposition ente la Suisse et ce pays.

²⁷ C'est ainsi qu'ont été corrigées les données de 2003 à 2006 des cantons des Grisons (élimination aléatoire de données de contribuables sans impôt soumis à une taxation normale, de manière à en garder environ dans la même proportion qu'en 2007) et de Fribourg (duplication aléatoire de données des contribuables sans impôt soumis à une taxation normale, de manière à en augmenter leur nombre de respectivement 4 922, 4 648, 4 559 et 4 489 unités). Les données concernant les contribuables sans impôt soumis à une taxation normale de 2003 pour Genève et de 2003 à 2004 pour le Tessin ont été remplacées par celles de 2004 pour Genève et de 2005 pour le Tessin.

Illustration 6.1: part des taxations considérées, année 2010



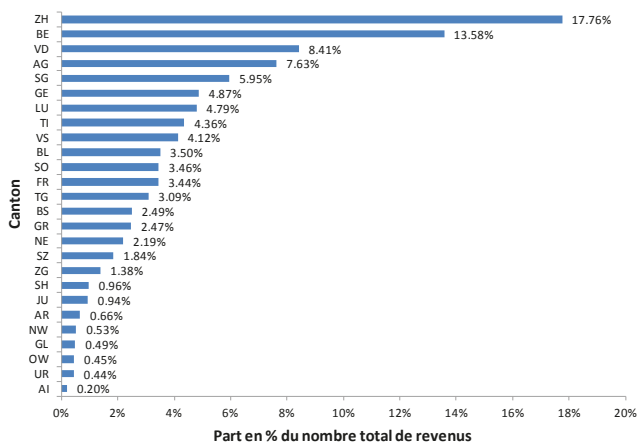
(*): % des taxations considérées p.r. à l'ensemble des taxations normales et spéciales de l'impôt fédéral direct, ainsi que des taxations à la source des résidents suisses.

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Au total pour la Suisse, les données de 4 374 610 contribuables sont exploitées pour l'année 2010. A l'illustration 6.2 est montrée la répartition des effectifs entre les différents cantons. Les cantons de Zurich et de Berne regroupent ensemble plus de 30 % des revenus étudiés (Zurich 17,76 % et Berne 13,58 %). Par rapport à l'année 2003 (voir l'illustration 6.3), le nombre de revenus augmente de 0,92 % en moyenne annuellement dans le pays. La croissance est particulièrement forte dans les cantons de Fribourg (+1,97 % en moyenne annuellement), de Schwyz (+1,54 %), d'Argovie (+1,53 %), d'Appenzell Rh.-Int. (+1,52 %) et de Thurgovie (+1,47 %). Elle a par contre été plus modérée dans les cantons de Glaris (+0,48 % en moyenne annuellement), de Genève (+0,48 %), de Vaud (+0,37 %), de Bâle-Campagne (+0,32 %), d'Uri (+0,27 %), de Neuchâtel (+0,22 %), voire négative à Appenzell Rh.-Ext. (-0,05 %) et à Bâle-Ville (-0,52 %).

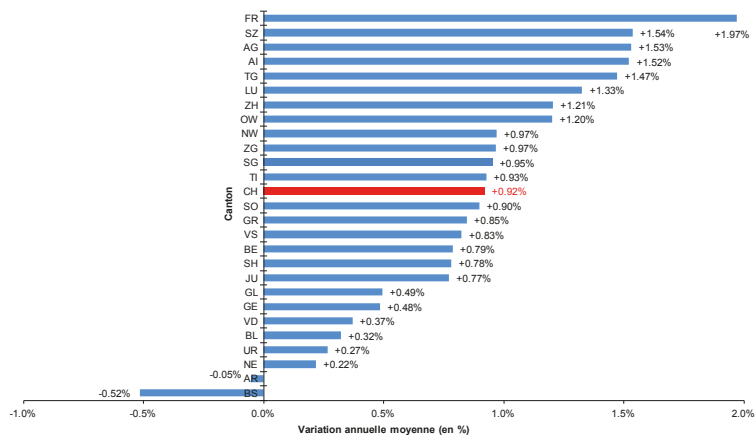
Remarquons qu'une part importante des contribuables considérés n'ont aucun impôt fédéral direct à acquitter soit que leur revenu imposable est nul soit qu'il est inférieur au seuil minimum d'imposition. Ce dernier s'élève en 2010 à 15 900 francs pour les personnes seules sans enfant à charge et à 27 000 francs pour les couples mariés et pour les personnes seules avec un ou des enfants à charge. Au niveau national, 20,7 % des contribuables avec une taxation normale n'ont pas d'impôt en 2010. La part varie entre les cantons, allant de 15,8 % à Nidwald à 26,1 % en Valais (voir l'illustration 6.4).

Illustration 6.2: répartition entre les cantons des revenus considérés, année 2010



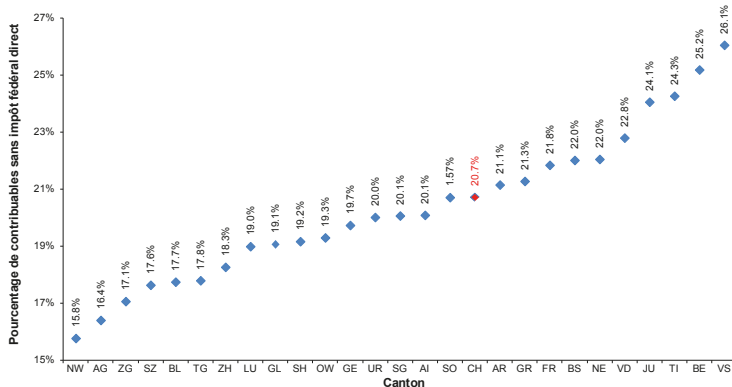
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Illustration 6.3: croissance annuelle moyenne du nombre de revenus entre 2003 et 2010



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Illustration 6.4: part de contribuables soumis à la taxation normale ne devant pas acquitter d'impôt fédéral direct, année 2010



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Est considéré le « revenu net » du contribuable (voir l'encadré). Ne sont pas comptées dans ce revenu toutes les sources de revenus non soumises à l'imposition fédérale. On peut dès lors s'attendre à une certaine sous-évaluation des ressources du contribuable par l'utilisation de ce revenu. Font partie des revenus exonérés, les gains de capitaux touchant la fortune mobilière et les prestations de soutien publiques ou privées. La sous-évaluation devrait être plus conséquente parmi les contribuables aisés ayant la possibilité de réaliser des gains de capitaux, ainsi que parmi les contribuables avec un faible revenu bénéficiant d'une aide sociale publique ou privée. Relevons que les enfants majeurs vivant à charge de leurs parents sont considérés à part entière dans les données, et ce sans prendre en compte le soutien financier des parents.

Le niveau du revenu net est aussi influencé par les déductions fiscales accordées au contribuable (hormis les quelques déductions à caractère social qui sont rajoutées au revenu imposable dans le calcul du revenu net, voir l'encadré). Le revenu net peut être fortement diminué, par exemple lors d'une rénovation d'immeuble ou d'un rachat de prestations à une caisse de pension. Dans le cas où le revenu imposable est nul, le revenu net considéré peut par contre légèrement surévaluer la situation financière réelle du contribuable car il est calculé à partir d'un revenu imposable nul, alors que le revenu après le retranchement de toutes les déductions fiscales peut être négatif. Si le revenu imposable est inférieur au seuil minimum d'imposition, le revenu imposable utilisé dans le calcul du revenu net doit être considéré comme approximatif car pour ces taxations le contribuable est peut être moins enclin à faire valoir toutes les déductions fiscales dont il a droit et les Autorités fiscales moins incitées à redresser les montants déclarés si les corrections n'ont pas d'impact au niveau de l'impôt à payer.

En moyenne par canton, le nombre de personnes que représente un contribuable varie entre 1,57 (Bâle-Ville) et 1,84 (Fribourg) pour l'année 2010 (voir le tableau 6.1). Le nombre moyen a baissé de 2003 à 2010 dans tous les cantons. Les diminutions ont été les plus marquées à Glaris (-0,15 points de base), à Appenzell Rh.-Int. (-0,14), à Saint-Gall (-0,12), à Schaffhouse (-0,11), à Nidwald (-0,11) et à Schwyz (-0,10). Pour bien distinguer les différences de bien-être matériel des «ménages fiscaux», nous prendrons en compte le nombre de personnes «équivalentes» que représente le contribuable, pondérant chaque personne différemment suivant qu'il s'agisse d'un adulte seul ou vivant en couple

ou d'un enfant ou d'une personne à charge, et nous analyserons leur «revenu équivalent net» (voir l'encadré). En moyenne par canton, le nombre de personnes équivalentes se situe entre 1,23 (Bâle-Ville) et 1,33 (Uri) pour l'année 2010 et est également en légère diminution par rapport à 2003 (de 0,01 à 0,05 points de base).

Tableau 6.1: taille des ménages fiscaux (contribuables) représentés par les taxations normales, année 2010 et évolution depuis 2003

Ct.	Ménages fiscaux (contrib.)		Personnes dans les ménages				Personnes équivalentes dans les ménages						
	Nombre total		Nombre total		Nombre par ménage		Nombre total		Nombre par ménage				
	Etat 2010 (1)	Variation de 2003 à 2010 (% annuel)	Etat 2010 (2)	Variation de 2003 à 2010 (% annuel)	Etat 2010 (2)/(1)	Variation de 2003 à 2010 (pts de base)	Etat 2010 (3)	Variation de 2003 à 2010 (% annuel)	Etat 2010 (3)/(1)	Variation de 2003 à 2010 (pts de base)			
ZH	776761	17.76%	+1.21%	1'304'777	17.29%	+0.92%	1.68	-0.03	985'343	17.49%	+1.01%	1.27	-0.03
BE	594'148	13.58%	+0.79%	996'234	13.20%	+0.23%	1.68	-0.07	755'655	13.42%	+0.50%	1.27	-0.02
LU	209'565	4.79%	+1.33%	367'538	4.87%	+1.00%	1.75	-0.04	272'357	4.84%	+1.16%	1.30	-0.02
UR	19'286	0.44%	+0.27%	35'096	0.47%	-0.24%	1.82	-0.07	25'595	0.45%	+0.03%	1.33	-0.03
SZ	80'701	0.84%	+1.54%	140'863	1.87%	+0.77%	1.75	-0.10	104'704	1.86%	+1.18%	1.30	-0.02
OW	19'842	0.45%	+1.20%	34'814	0.46%	+0.52%	1.75	-0.08	25'772	0.46%	+0.90%	1.30	-0.02
NW	23'214	0.53%	+0.97%	39'636	0.53%	+0.10%	1.71	-0.11	29'805	0.53%	+0.58%	1.28	-0.03
GL	21'639	0.49%	+0.49%	36'621	0.49%	-0.69%	1.69	-0.15	27'698	0.49%	-0.04%	1.28	-0.03
ZG	60'561	1.38%	+0.97%	103'448	1.37%	+0.55%	1.71	-0.05	77'852	1.38%	+0.78%	1.29	-0.04
FR	150'279	3.44%	+1.97%	276'024	3.66%	+1.44%	1.84	-0.07	199'006	3.53%	+1.68%	1.32	-0.05
SO	151'170	3.48%	+0.90%	256'101	3.39%	+0.19%	1.69	-0.09	193'412	3.43%	+0.52%	1.28	-0.02
BS	108'891	2.49%	-0.52%	170'791	2.26%	-1.00%	1.57	-0.05	133'439	2.37%	-0.73%	1.23	-0.03
BL	153'210	3.50%	+0.32%	271'573	3.60%	-0.06%	1.77	-0.05	200'430	3.56%	+0.07%	1.31	-0.03
SH	42'170	0.96%	+0.78%	71'748	0.95%	-0.12%	1.70	-0.11	54'107	0.96%	+0.35%	1.28	-0.02
AR	29'038	0.66%	-0.05%	50'768	0.67%	-0.41%	1.75	-0.04	37'663	0.67%	-0.22%	1.30	-0.02
AI	8'599	0.20%	+1.52%	15'455	0.20%	+0.45%	1.80	-0.14	11'290	0.20%	+1.01%	1.31	-0.04
SG	260'323	5.95%	+0.95%	460'134	6.10%	+0.00%	1.77	-0.12	339'401	6.03%	+0.49%	1.30	-0.02
GR	107'970	2.47%	+0.85%	182'549	2.42%	+0.16%	1.69	-0.08	138'009	2.45%	+0.52%	1.28	-0.05
AG	333'714	7.63%	+1.53%	591'811	7.84%	+0.85%	1.77	-0.09	436'736	7.75%	+1.19%	1.31	-0.04
TG	134'989	3.09%	+1.47%	241'222	3.20%	+0.65%	1.79	-0.10	177'057	3.14%	+1.07%	1.31	-0.03
TI	190'651	4.36%	+0.93%	324'868	4.30%	+0.77%	1.70	-0.02	244'381	4.34%	+0.80%	1.28	-0.03
VD	367'896	8.41%	+0.37%	651'827	8.64%	-0.03%	1.77	-0.05	478'805	8.50%	+0.10%	1.30	-0.04
VS	180'310	4.12%	+0.83%	314'232	4.16%	+0.57%	1.74	-0.03	233'573	4.15%	+0.71%	1.30	-0.01
NE	95'780	2.19%	+0.22%	168'495	2.23%	-0.14%	1.76	-0.05	124'103	2.20%	-0.02%	1.30	-0.02
GE	212'972	4.87%	+0.48%	368'144	4.88%	+0.10%	1.73	-0.05	273'290	4.85%	+0.27%	1.28	-0.01
JU	40'931	0.94%	+0.77%	72'331	0.96%	+0.27%	1.77	-0.06	53'264	0.95%	+0.49%	1.30	-0.02
CH	4'374'610	100%	+0.92%	7'547'100	100%	+0.43%	1.73	-0.06	5'632'747	100%	+0.66%	1.29	-0.02

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Les revenus considérés

Sont pris en compte dans ce chapitre les revenus de la statistique fiscale sur l'impôt fédéral direct. Les revenus des époux constituent une seule observation, qui englobe encore les éventuels revenus des enfants mineurs à charge (exception faite d'un éventuel produit d'une activité lucrative imposé isolément). Les enfants majeurs sont considérés séparément dans la statistique, qu'ils soient ou non encore à charge de leurs parents; s'ils sont à charge de leurs parents, des revenus nuls ou très faibles sont associés à ces observations.

Sont uniquement pris en compte dans ce chapitre les revenus des personnes physiques soumises à une «taxation normale» (taxation où le revenu imposable est identique au revenu déterminant le taux d'imposition), qu'elles aient ou non un montant d'impôt à acquitter (un impôt est prélevé à partir d'un certain seuil de revenu imposable). Sont exclus de l'étude les revenus des personnes avec une «taxation spéciale», à savoir les revenus taxés en Suisse des personnes résidant à l'étranger rattachées économiquement à la Suisse par la détention par exemple d'une résidence secondaire mais aussi les revenus de certaines personnes domiciliées en Suisse, par exemple les revenus des contribuables dont l'impôt n'est pas calculée sur une année (suite par exemple à une séparation ou un décès), dont l'impôt est fixé par forfait (imposition visant les étrangers installés en Suisse sans activité lucrative

dans le pays) ou dont une partie de leur revenu, provenant d'un pays étranger, n'est pas imposée en Suisse par suite de l'existence d'une convention fiscale avec ce pays évitant la double imposition. Sont également exclus les revenus des personnes avec une «taxation à la source» résidant à l'étranger (frontaliers, artistes, membres de conseils d'administration,) ou ne disposant que d'un permis d'établissement de courte durée en Suisse.

On prend en considération le **«revenu net»** des contribuables qui est calculé dans la statistique fiscale. Ce revenu ne recouvre pas la notion de revenu net au sens législatif ; il correspond à une valeur statistique déterminée par le revenu imposable auquel sont rajoutées les déductions fiscales pour enfants ou personnes nécessiteuses à charge, pour primes d'assurances et intérêts de capitaux d'épargne et pour double activité des conjoints.

Pour pouvoir comparer le bien-être matériel des contribuables de tailles différentes, le revenu net est divisé par un facteur d'équivalence. Le rapport entre le revenu net et le facteur d'équivalence constitue le **«revenu équivalent net»**. Un facteur d'équivalence de 1 est considéré pour les personnes seules et de 1,5 pour les couples de personnes mariées; à ces nombres est encore ajouté un montant de 0,3 par enfant (mineur ou majeur) ou par personne nécessiteuse à charge du contribuable. Par exemple, le revenu équivalent net d'un contribuable de personnes mariées avec deux enfants à charge est égal au revenu net divisé par 2,1 (1,5+0,3+0,3).

6.2 Répartition des revenus

6.2.1 Les différences régionales de revenus

Les revenus sont diversement répartis au sein du pays. Les illustrations 6.5 et 6.6 permettent de comparer les valeurs moyennes et médianes des cantons en 2010. Les valeurs moyennes varient de 38 585 francs (Jura) à 69 377 francs (Zoug), les valeurs médianes (moins sensibles aux revenus individuels très élevés de quelques contribuables) de 36 100 francs (Jura) à 49 500 francs (Zoug). Pour l'ensemble du pays, les valeurs moyenne et médiane s'élèvent à respectivement 48 246 et 42 000 francs.

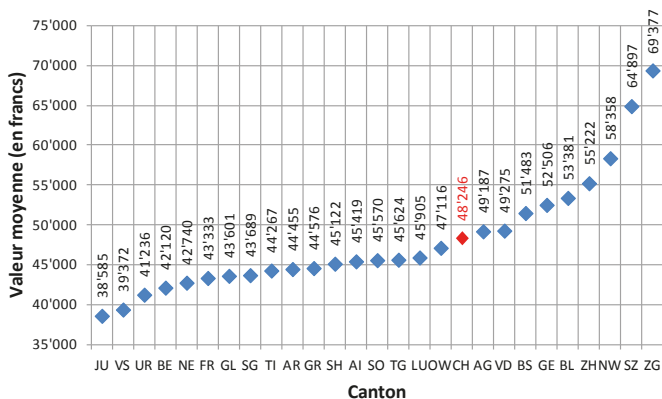
Les cartes thématiques aux illustrations 6.7 et 6.8 permettent de comparer les valeurs moyennes et médianes des communes. Les communes y sont réparties en sept classes suivant l'importance du revenu moyen/médian:

- les 5 % de communes au revenu moyen/médian le plus faible, en bleu marine sur les cartes;
- les 15 % de communes au revenu moyen/médian entre les 5 et 20 % plus faibles montants, en bleu de cobalt sur les cartes;
- les 20 % de communes au revenu moyen/médian entre les 20 et 40 % plus faibles montants, en bleu clair sur les cartes;
- les 20 % de communes au revenu moyen/médian entre les 40 et 60 % plus faibles montants, en vert sur les cartes;
- les 20 % de communes au revenu moyen/médian entre les 60 et 80% plus faibles montants, en jaune sur les cartes;
- les 15 % de communes au revenu moyen/médian entre les 80 et 95 % plus faibles montants, en orange sur les cartes;
- et les 5 % de communes au revenu moyen/médian le plus élevé, en rouge sur les cartes.

Globalement, les communes des régions alpines et préalpines et du massif jurassien présentent les revenus les plus modestes. Les niveaux les plus élevés se rencontrent par contre surtout au Nord du

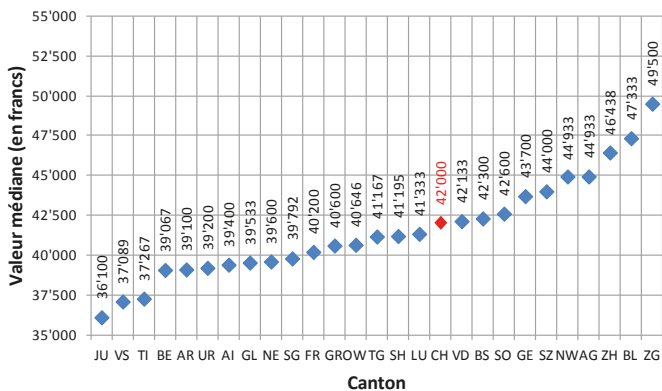
pays (région de Zurich, Zoug, Argovie et Bâle), au bord du lac Léman, ainsi que dans quelques centres touristiques.

Illustration 6.5: valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010



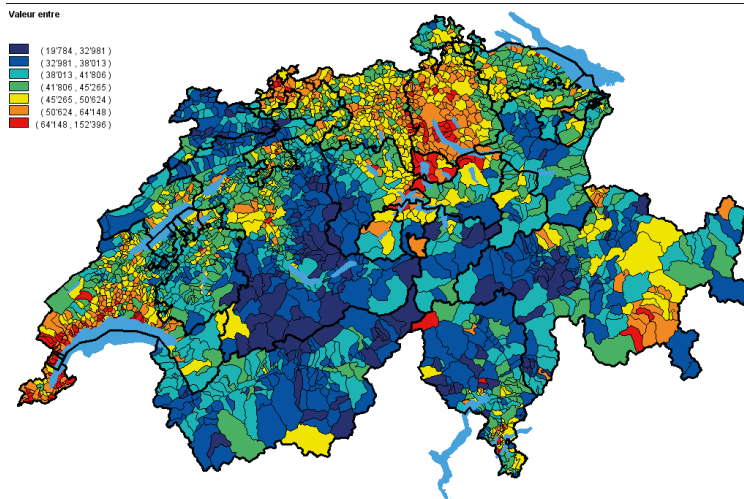
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Illustration 6.6: valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010



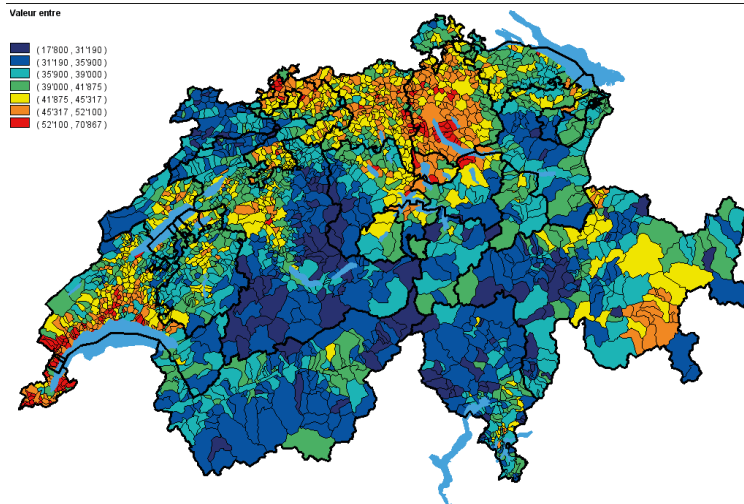
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Illustration 6.7: valeur moyenne des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2010



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Illustration 6.8: valeur médiane des revenus équivalents nets dans les différentes communes, année 2010

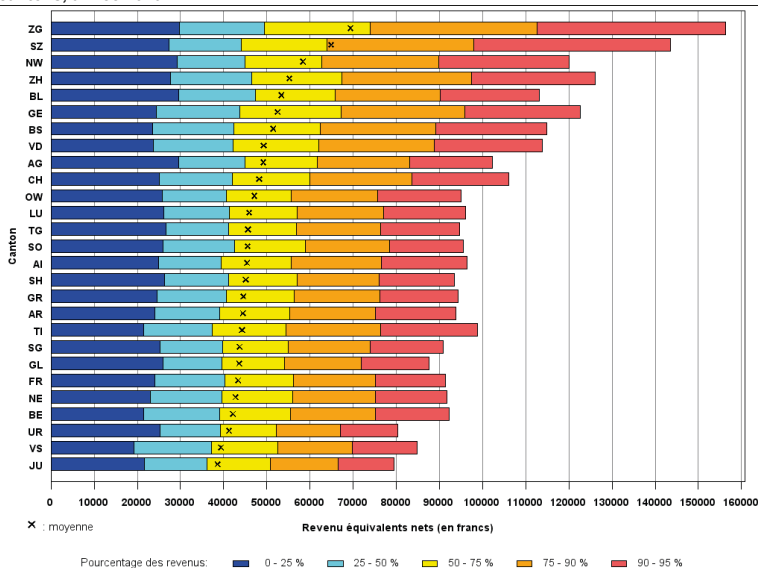


Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

6.2.2 L'inégalité des revenus au sein des cantons

Le graphique de l'illustration 6.9 montre la répartition des revenus au sein de chaque canton jusqu'au 95^e centile (de chaque canton). Les montants apparaissent les plus dispersés à Zoug (le 95^e centile est à 156 300 francs) et à Schwyz (143 600 francs). La dispersion des montants est presque 2 fois moindre au Jura (le 95^e centile est à 79 500 francs) et à Uri (80 400 francs).

Illustration 6.9: inégalité de la répartition des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

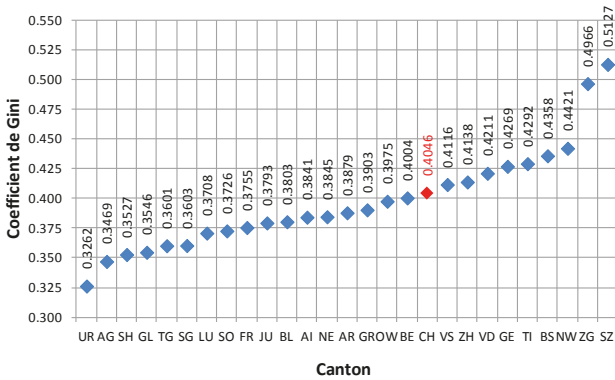
Remarque: les cantons sont placés par ordre décroissant de la valeur moyenne.

Exemple de lecture: dans le canton de Zoug, 25 % des revenus équivalents nets sont inférieurs à 29 800 francs (1^{er} quartile), 50 % inférieurs à 49 500 francs (la médiane), 75 % inférieurs à 73 900 francs (3^e quartile), 90 % inférieurs à 112 700 francs (9^e décile) et 95 % inférieurs à 156 300 francs (95^e centile).

Le coefficient de Gini est souvent utilisé comme indicateur de l'inégalité. Il varie entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la répartition est dite inégale. Les coefficients de Gini, calculés au niveau de chaque canton, sont montrés à l'illustration 6.10. Les revenus sont répartis le plus inégalement à Schwyz (coefficient d'inégalité de 0,5127) et à Zoug (0,4966) et le moins inégalement à Uri (0,3262) et en Argovie (0,3469).

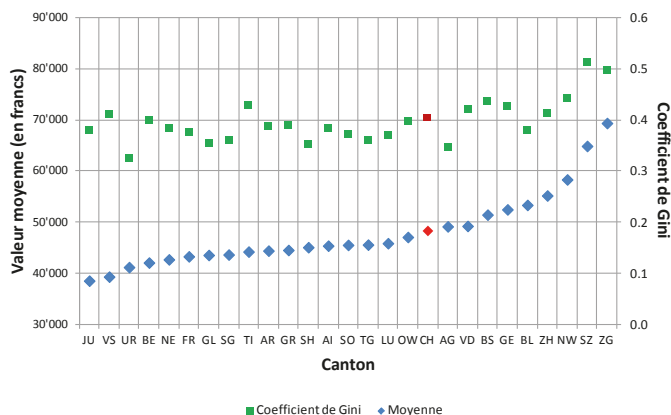
L'inégalité est en général plus élevée parmi les cantons présentant un plus haut niveau de revenu (corrélation de +0,77 entre le coefficient de Gini et la valeur moyenne), voir l'illustration 6.11. Font toutefois exception Bâle-Campagne et l'Argovie, où le coefficient de Gini est inférieur à celui de l'ensemble des revenus du pays alors que le revenu moyen y est supérieur. Apparaissent dans ce sens également particuliers, les cantons du Tessin et du Valais avec une inégalité plus élevée malgré un niveau de revenus inférieur à la moyenne nationale.

Illustration 6.10: coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents cantons, année 2010

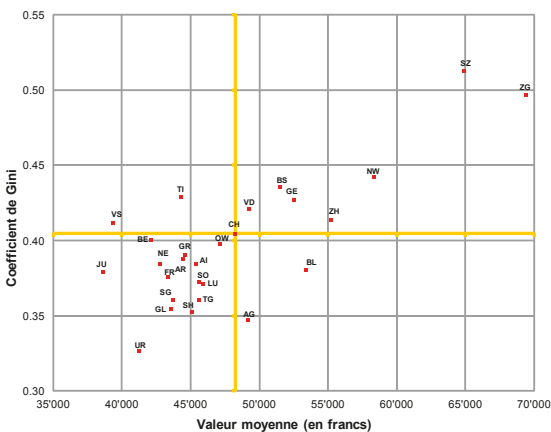


Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

Illustration 6.11: comparaison de la moyenne et de l'inégalité des revenus équivalents nets des différents cantons, année 2010



Cl.	Valeur moyenne	Coefficient de Gini
ZH	55'222	0.4138
BE	42'120	0.4004
LU	45'905	0.3708
UR	41'236	0.3262
SZ	64'897	0.5127
OW	47'116	0.3975
NW	58'358	0.4421
GL	43'601	0.3546
ZG	69'377	0.4966
FR	43'333	0.3755
SO	45'570	0.3726
BS	51'483	0.4358
BL	53'381	0.3803
SH	45'122	0.3527
AR	44'455	0.3879
AI	45'419	0.3841
SG	43'689	0.3603
GR	44'576	0.3903
AG	49'187	0.3469
TG	45'624	0.3601
TI	44'267	0.4292
VD	49'275	0.4211
VS	39'372	0.4116
NE	42'740	0.3845
GE	52'506	0.4269
JU	38'585	0.3793
CH	48'246	0.4046
Coef. de corrélation:		0.77

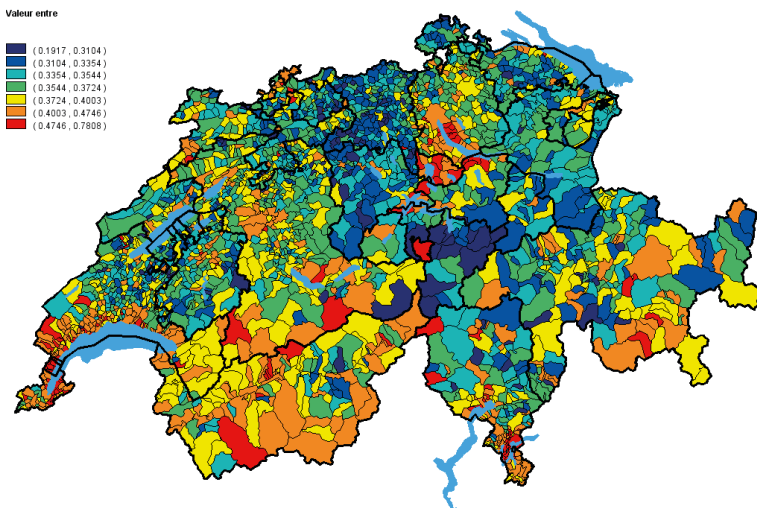


Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

6.2.3 L'inégalité des revenus au sein des communes

Nous montrons à l'illustration 6.12 une carte thématique de la Suisse indiquant l'importance du coefficient d'inégalité de Gini de la répartition des revenus de chaque commune. Nous adoptons les mêmes principes de classement des communes que pour la représentation par commune de la valeur moyenne/médiane des revenus.

Illustration 6.12: coefficient d'inégalité de Gini des revenus équivalents nets dans les différents communes, année 2010

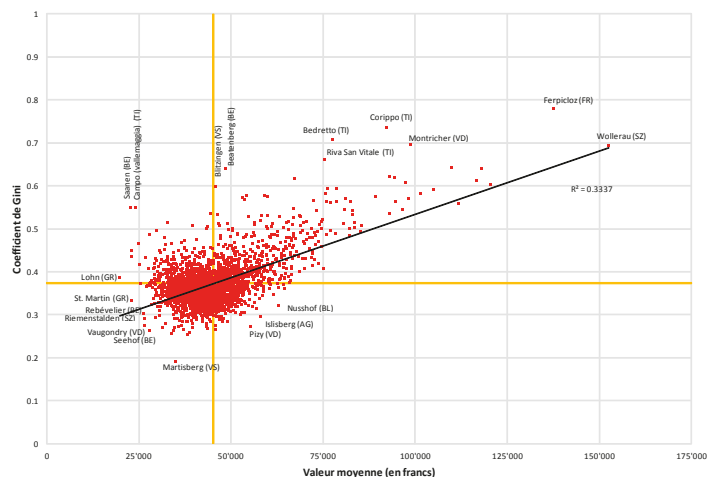


Quelle Source: ESTV, 2010 Kartengrundlage: © BFS, ThemaKart

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

L'inégalité des revenus apparaît plus marquée dans et autour des grandes villes, au bord des lacs Léman et de Zurich, à Zoug et au Tessin, ainsi que les communes alpines de l'Oberland bernois, du Valais et de Vaud. Il apparaît une corrélation moins forte entre l'inégalité et le niveau moyen des revenus pour les communes que pour les cantons (corrélation de + 0,33, voir l'illustration 6.13).

Illustration 6.13: comparaison de la moyenne et de l'inégalité des revenus équivalents nets des différents communes, année 2010



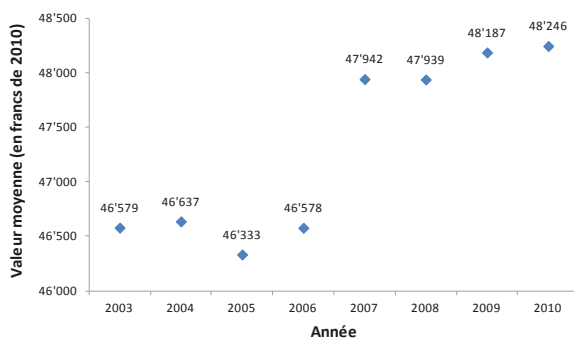
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2010; propre évaluation.

6.3 Evolution de la répartition des revenus

6.3.1 Globalement, au niveau du pays

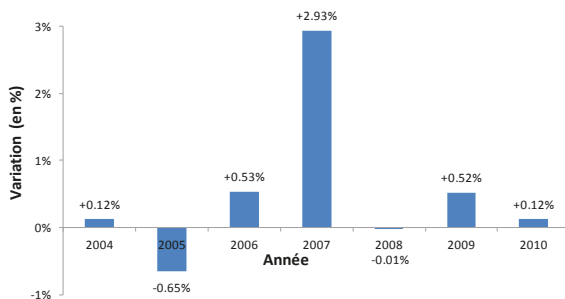
Le niveau des revenus ne s'est que faiblement accru de 2003 à 2010; en termes réels (au-delà de l'augmentation de l'indice des prix), la valeur moyenne a augmenté (moyenne géométrique annuelle) de seulement 0,50 % par an (1,43% par an en termes nominaux) et la valeur médiane de seulement 0,33 % par an (1,25 % par an en termes nominaux). C'est surtout durant les années 2006 à 2007 et 2009 que des accroissements ont été enregistrés, les niveaux en termes réels ayant stagné les autres années, voire diminué comme en 2005 (voir les illustrations 6.14 à 6.17). A souligner un déficit possible dans la qualité des données de 2003 à 2006 (les premières années d'adaptation aux nouvelles exigences de la péréquation intercantonale) quant aux contribuables de faible revenu ne payant pas d'impôt fédéral direct; une certaine retenue est dès lors de mise dans l'interprétation des résultats y afférant.

Illustration 6.14: évolution de la valeur moyenne des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2003 à 2010; propre évaluation.

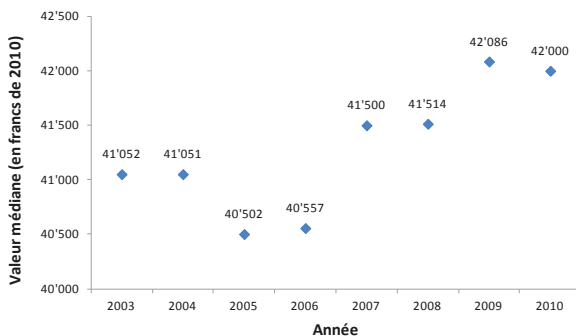
Illustration 6.15: variation annuelle de la valeur moyenne des revenu équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)



En moyenne sur la période 2003-2010, l'accroissement annuel s'élève à 0.50%.

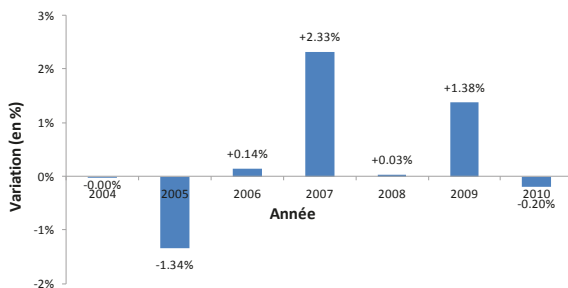
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2003 à 2010; propre évaluation.

Illustration 6.16: Evolution de la valeur médiane des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (en francs constants, année de référence 2010)



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2003 à 2010; propre évaluation.

Illustration 6.17: variation annuelle de la valeur médiane des revenu équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse (en francs constants, année de référence 2010)

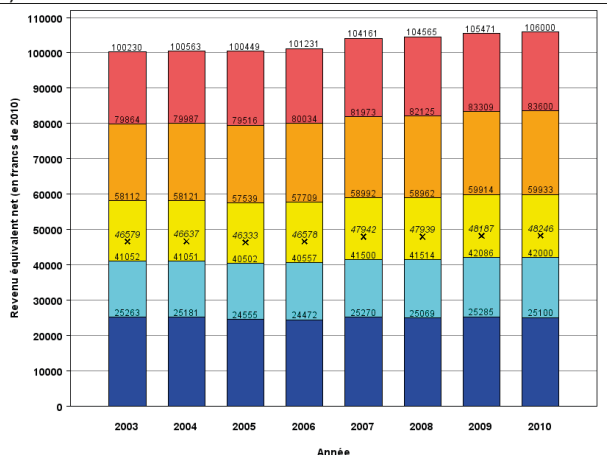


En moyenne sur la période 2003-2010, l'accroissement annuel s'élève à 0.33%.

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2003 à 2010; propre évaluation.

L'évolution de la répartition des revenus de 2003 à 2010 est représentée à l'illustration 6.18, en retraçant les valeurs de quelques centiles au cours des années. Nous remarquons qu'en 7 ans les centiles supérieurs ont davantage progressé : en termes réels, le 95^e centile est passé de 100'200 à 106'000 francs (+0,80 % par an) durant la période, le 9^e décile de 79 900 à 83 600 francs (+0,66 % par an), le 3^e quartile de 58 100 à 60 000 francs (+0,44 % par an) et la valeur médiane de 41 100 à 42 000 francs (+0,33 % par an). Le 1^{er} quartile a par contre diminué en termes réels dans ces sept années, en s'abaissant de 25 300 à 25 100 francs (-0,09 % par an). A noter aussi, le «tassement» dans les années 2005 à 2006 de la distribution des revenus, à attribuer peut-être à un manque plus important de contribuables de faible revenu ne payant pas d'impôt dans les données de 2003 et de 2004.

Illustration 6.18: évolution de la répartition des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 (aux prix de 2010)



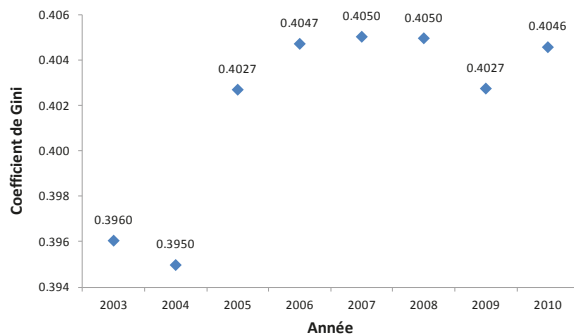
x : moyenne

Pourcentage de revenus: ■ 0 - 25 % ■ 25 - 50 % ■ 50 - 75 % ■ 75 - 90 % ■ 90 - 95 %

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2003 à 2010; propre évaluation.

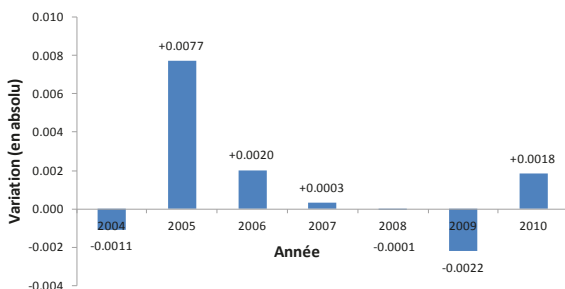
Le coefficient d'inégalité de Gini varie peu depuis l'année 2006 (entre 0,4046 et 0,4050), excepté en 2009 où l'inégalité paraît sensiblement reculer (coefficient de 0,4027) ; voir les illustrations 6.19 et 6.20. Les faibles valeurs observées en 2003 et en 2004, voire même en 2005, ne sont probablement pas interprétables par suite d'un manque possible, dans les données de ces années-là, d'un certain nombre de contribuables de faible revenu ne payant pas d'impôt.

Illustration 6.19: évolution du coefficient de Gini des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2003 à 2010; propre évaluation.

Illustration 6.20: variation annuelle du coefficient de Gini des revenus équivalents nets de 2003 à 2010 en Suisse



En moyenne sur la période 2003-2010, l'accroissement annuel s'élève à 0.0012.

Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2003 à 2010; propre évaluation.

6.3.2 Localement, au niveau des cantons et des communes

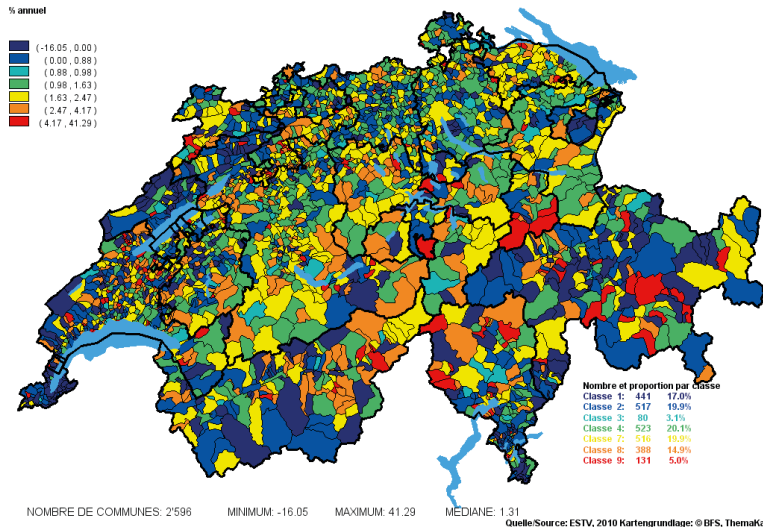
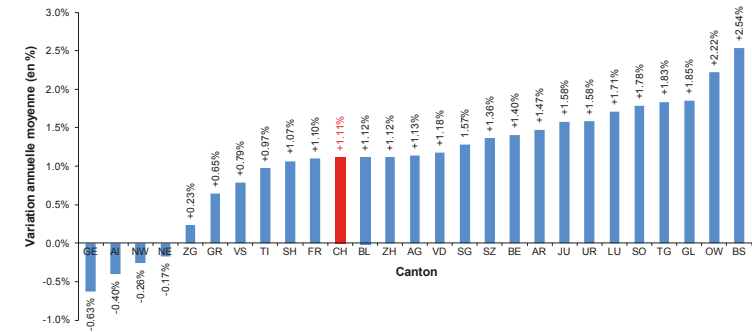
Les illustrations suivantes permettent de se faire une idée de l'évolution contrastée du niveau des revenus dans les différentes parties du pays. Sont indiquées les variations annuelles moyennes récentes, de 2007 à 2010, des valeurs moyenne et médiane (moyenne géométrique annuelle) et du coefficient de Gini (moyenne arithmétique annuelle) au niveau des cantons ou des communes. Dans les communes avec peu de contribuables, les revenus moyens et les coefficients de Gini peuvent varier fortement par l'arrivée ou le départ d'un ou de quelques contribuables de revenu élevé.

Les accroissements de revenus les plus forts du pays sont à noter dans les cantons de Bâle-Ville (valeur moyenne +2,54 % par an; valeur médiane +1,88 % par an) et d'Obwald (valeur moyenne +2,22 % par an; valeur médiane +2,11 % par an). La valeur moyenne a diminué à Genève, à Appenzell Rh.-Int., à Nidwald et à Neuchâtel, elle a augmenté mais moins que le coût de la vie (+0,88 % en moyenne par an) à Zoug, aux Grisons et en Valais. La valeur médiane a cru dans tous les cantons en termes nominaux, mais pas en termes réels (augmentation inférieure à celle du coût de la vie) à Neuchâtel, à Genève, à Appenzell Rh.-Ext., au Tessin et aux Grisons.

L'évolution du niveau des revenus par commune est montrée sur des cartes thématiques de la Suisse. Le revenu moyen baisse en termes nominaux entre 2007 et 2010 dans 17,0 % des communes (communes représentées en bleu marine sur la carte) et augmente, mais moins que le coût de la vie, dans 19,9 % autres communes (communes représentées en bleu de cobalt sur la carte). La valeur médiane des revenus baisse quant à elle dans 13,6 % des communes et augmente à un degré moindre que le coût de la vie dans 20,7 % des communes.

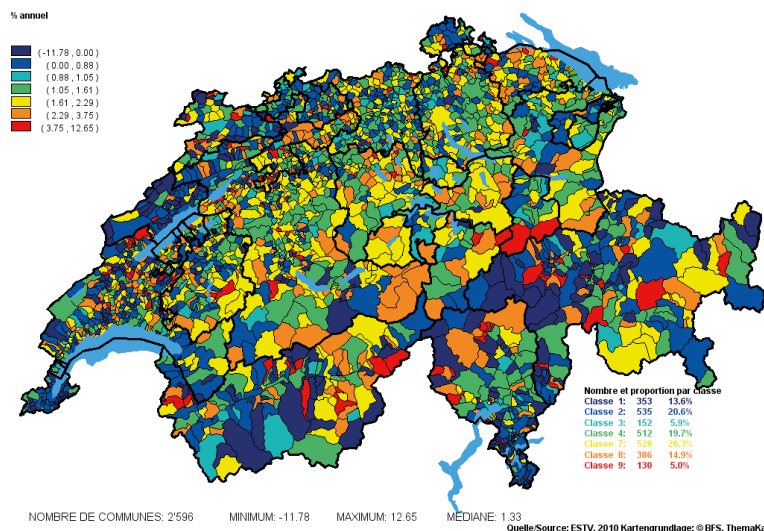
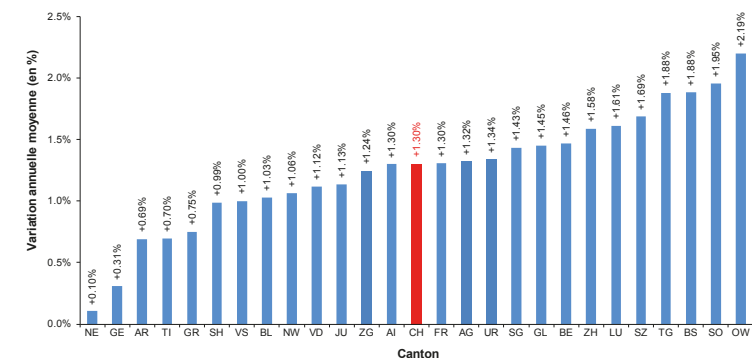
L'inégalité, mesurée par le coefficient de Gini, a augmenté depuis 2007 dans 14 cantons, particulièrement au Tessin, à Glaris et à Appenzell Rh.-Ext., et a diminué dans 12 cantons, surtout à Appenzell Rh.-Int. et à Nidwald. Estimée au niveau communal, l'inégalité a diminué dans 42,4% des communes du pays.

Illustration 6.21: variation annuelle moyenne de 2007 à 2010 de la valeur moyenne nominale des revenus équivalents nets, par canton et par commune



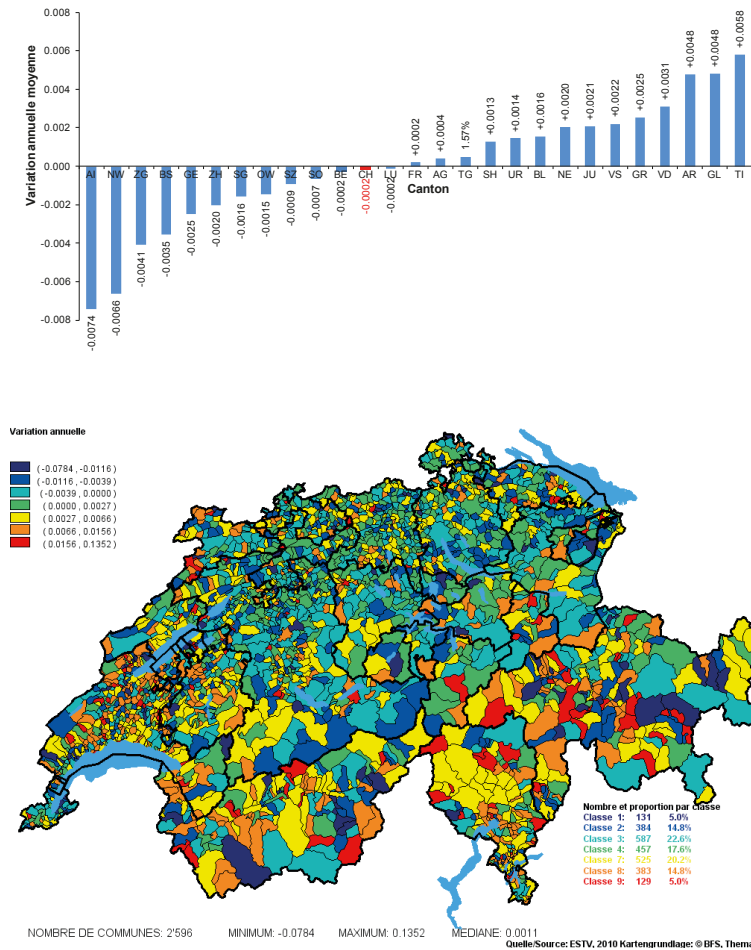
Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2007 à 2010; propre évaluation.

Illustration 6.22: variation annuelle moyenne de 2007 à 2010 de la valeur médiane nominale des revenus équivalents nets, par canton et par commune



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2007 à 2010; propre évaluation.

Illustration 6.23: variation annuelle moyenne de 2007 à 2010 du coefficient de Gini des revenus équivalents nets, par canton et par commune



Source: données fiscales concernant l'impôt fédéral direct 2007 à 2010; propre évaluation.

7 Répartition de la fortune

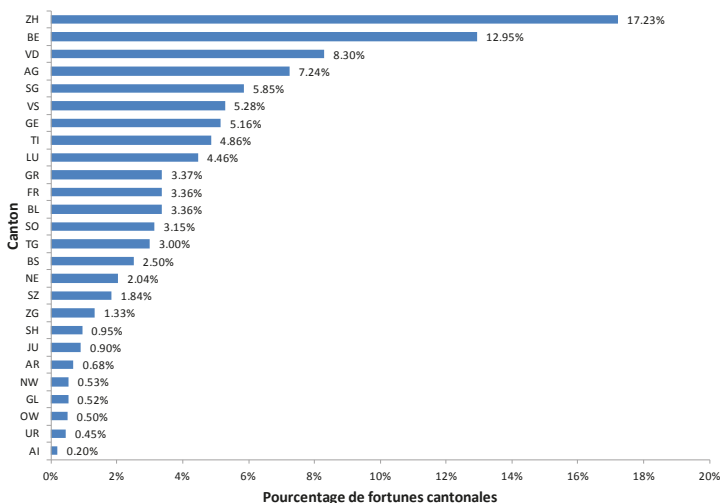
7.1 Fortunes étudiées

Depuis 2003, l'Administration fédérale des contributions (AFC) relève annuellement auprès des Autorités cantonales de taxation des données agglomérées sur la fortune des contribuables. Ces données reposent sur une définition de fortune uniforme pour tous les cantons, conformément aux exigences de la péréquation financière (voir l'encadré).

Nous exploitons dans ce chapitre les dernières informations disponibles de la statistique fiscale pour comparer le patrimoine des personnes physiques des différents cantons (année 2010) et nous analysons l'évolution de celle-ci depuis l'année 2003. Au total, 4'950'398 unités de fortune sont recensées en Suisse pour l'année 2010. L'illustration 7.1 montre la répartition des effectifs entre les différents cantons. Les cantons de Zurich et de Berne détiennent ensemble plus de 30% des unités de fortune (Zurich 17.23% et Berne 12.95%).

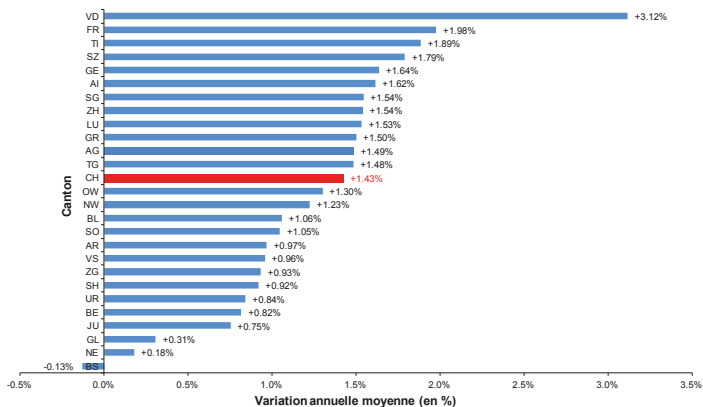
Par rapport à l'année 2003, le nombre de fortunes dans le pays a augmenté de 1,43 % en moyenne annuellement (voir l'illustration 7.2). La croissance a été particulièrement forte dans le canton de Vaud (+3,12 % en moyenne annuellement). Elle a par contre été très faible à Neuchâtel (+0,18 % en moyenne annuellement) et à Glaris (+0,31 % en moyenne annuellement), voire négative à Bâle-Campagne (le nombre de fortunes cantonale y a baissé de 0,13 % en moyenne annuellement).

Illustration 7.1 : répartition entre les cantons des unités de fortune considérées, année 2010



Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation.

Illustration 7.2 : croissance annuelle moyenne du nombre d'unités de fortune entre 2003 et 2010



Quelle: Vermögenssteuerstatistik der ESTV, 2010; eigene Auswertung.

La notion de fortune dans la statistique fiscale

Dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), les Autorités cantonales de taxation sont tenues de déclarer annuellement à l'Administration fédérale des contributions (AFC) des informations concernant la fortune de leurs contribuables. L'AFC publie chaque année sur son site Internet les informations recueillies.

Est communiquée la fortune nette (c'est-à-dire l'actif moins le passif avant le retranchement des diverses déductions sociales accordées dans le cadre de l'imposition de la fortune) des personnes physiques au 31 décembre. Les informations sont livrées de manière agrégée par tranche de fortune. Aucune information n'est donnée quant aux caractéristiques socio-économiques du détenteur de fortune telles que l'âge, l'état civil (personne seule ou couple marié) ou le pays de domicile (Suisse ou étranger).

L'assiette fiscale de l'imposition sur la fortune ne couvre qu'une partie de la valeur nette du patrimoine des ménages. Certains éléments de la fortune ne sont en effet pas pris en considération dans la statistique (en particulier les droits du 2^e et du 3^e pilier) ou que partiellement (comme l'épargne de l'assurance-vie pour la valeur de rachat). De plus, les immeubles sont recensés dans la statistique selon leur valeur fiscale cantonale (l'évaluation peut différer d'un canton à l'autre, ce qui biaise quelque peu les comparaisons des cantons), alors que la valeur vénale est généralement beaucoup plus élevée. Enfin, comme la statistique se base sur les déclarations d'impôt des contribuables, certains éléments de fortune n'ont peut-être pas toujours été déclarés.

Si la fortune d'une personne physique est située dans deux ou plusieurs cantons, les montants de fortune sont répartis entre les cantons dans la statistique. Si la fortune d'une personne physique s'étend à l'étranger, seuls les éléments imposés en Suisse sont considérés. Les données de fortune analysées concernent dès lors des «lots» de richesse par canton; pour éviter tout malentendu, nous parlerons aussi par la suite de «fortune cantonale».

7.2 Répartition des fortunes

Exprimée par rapport au nombre de fortunes recensées, la moyenne nationale des fortunes au 31 décembre 2010 est de 290'000 francs. Les écarts de richesse entre les cantons sont importants (voir l'illustration 7.3). Le canton le plus riche (Nidwald, valeur moyenne de 885 000 francs) présente une fortune moyenne presque 7 fois plus élevée que celle du canton avec le niveau de richesse le plus bas (Jura, valeur moyenne de 127 000 francs).

Nidwald, Schwyz et Zoug les plus riches

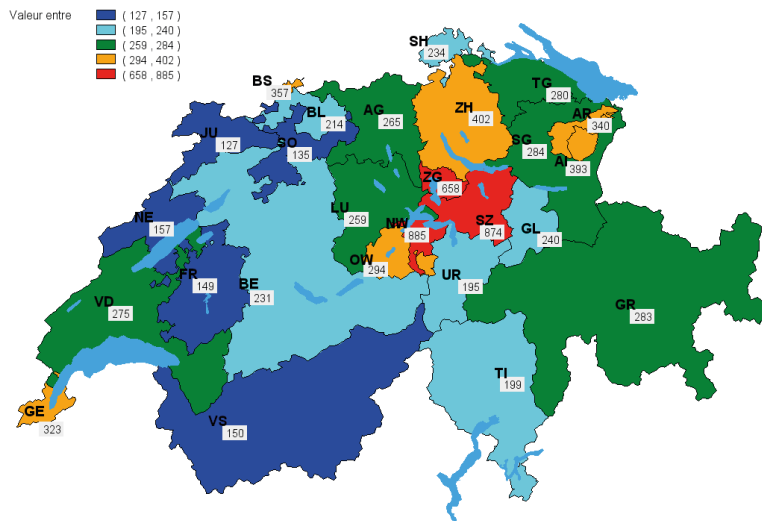
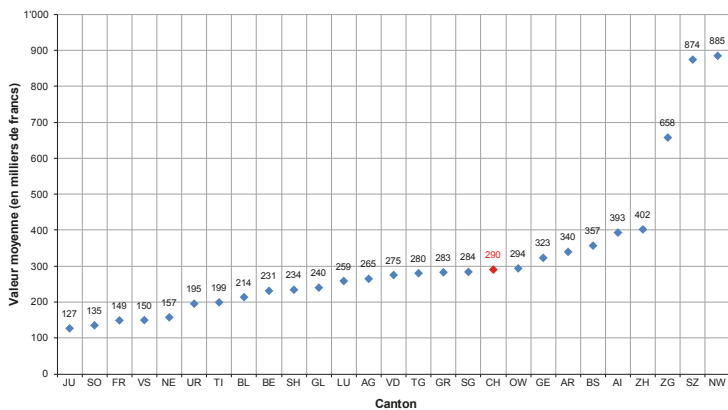
La fortune moyenne apparaît nettement plus élevée que la moyenne nationale dans les cantons de Nidwald, de Schwyz et de Zoug avec des montants atteignant respectivement les 885'000 francs, 874 000 francs et 658'000 francs.

Des valeurs supérieures à la moyenne nationale s'observent encore à Zurich (402 000 francs), à Appenzell Rh.-Int. (393 000 francs), à Bâle-Ville (357'000 francs), à Appenzell Rh.-Ext. (340 000 francs), à Genève (323 000 francs) et à Obwald (294 000 francs).

Jura, Soleure, Fribourg, Valais et Neuchâtel les plus pauvres

A l'opposé, la fortune moyenne est la plus basse dans le canton du Jura (127 000 francs). Des valeurs modestes sont également remarquées à Soleure (135 000 francs), à Fribourg (149 000 francs), en Valais (150 000 francs) et à Neuchâtel (157 000 francs), ainsi que, mais dans une moindre mesure, à Uri (195 000 francs), au Tessin (199 000 francs), à Bâle-Campagne (214 000 francs), à Berne (231 000 francs), à Schaffhouse (234 000 francs) et à Glaris (240 000 francs).

Illustration 7.3: valeur moyenne en milliers de francs des fortunes cantonales, année 2010



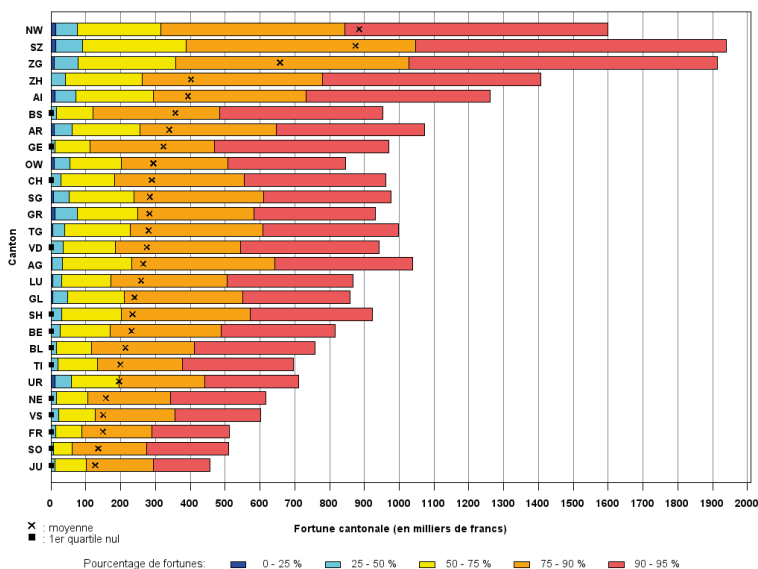
Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation.

Une répartition inégale de la richesse

Le graphique de l'illustration 7.4 montre la répartition des fortunes au sein de chaque canton jusqu'au 95^e centile (de chaque canton) et pour tous cantons confondus. Tous cantons confondus, environ un quart (plus exactement 25,5 %) des fortunes sont nuls (1^{er} quartile), une moitié des fortunes est inférieure et l'autre moitié supérieure à 29 000 francs (valeur médiane) et un quart des fortunes sont supérieures à 183 000 francs (3^e quartile). Dans le dernier quartile de fortunes (les 25% plus hautes fortunes), les montants s'étalent largement: 10 % des fortunes sont supérieures à 556 000 francs (9^e décile) et 5 % à 951 000 francs (95^e centile).

Les montants apparaissent les plus dispersés à Schwyz (le 95e centile est à 1'940 000 francs), à Zoug (1 914 000 francs), à Nidwald (1 599 000 francs), à Zurich (1 406 000 francs) et à Appenzell Rh.-Int. (1 262 000 francs); la dispersion des montants est par contre 2 à 4 fois moindre au Jura (le 95e centile est à 458 000 francs), à Soleure (510 000 francs), à Fribourg (513 000 francs), en Valais (601 000 francs) et à Neuchâtel (617 000 francs).

Illustration 7.4: inégalité de la répartition des fortunes cantonales, année 2010



Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation

Remarque: les cantons sont placés par ordre décroissant de la valeur moyenne des fortunes cantonales; les centiles sont estimés à partir des données agrégées par interpolation quadratique.

Exemple de lecture: dans le canton de Nidwald, 25 % des fortunes cantonales sont inférieures à 14 000 francs (1^{er} quartile), 50 % inférieures à 75 000 francs (la médiane), 75 % inférieure à 315 000 francs (3^e quartile), 90 % inférieures à 845 000 francs (9^e décile) et 95 % inférieures à 1 599 000 francs (95^e centile).

A noter que les fortunes jusqu'au 95^e centile ne constituent en elles seules que 38 % de la masse totale des fortunes. Une grande part de la richesse est en effet concentrée sur quelques très grosses fortunes. Au niveau national, 62 % de la richesse est attribuée aux 5 % plus hautes fortunes, 48 % aux 2 % plus hautes fortunes et 40 % aux 1 % plus hautes fortunes. La concentration de la richesse au niveau des différents cantons est montrée au tableau 7.1. Elle apparaît plus élevée à Nidwald (64 % de la richesse est attribuée à 1 % des fortunes), à Bâle-Ville (57 % de la richesse est attribuée à 1 % des fortunes) et à Schwyz (56 % de la richesse est attribuée à 1 % des fortunes). Elle est par contre plus modérée à Uri (22 % de la richesse est attribuée à 1 % des fortunes).

Tableau 7.1: concentration de la richesse sur les hautes fortunes cantonales, année 2010

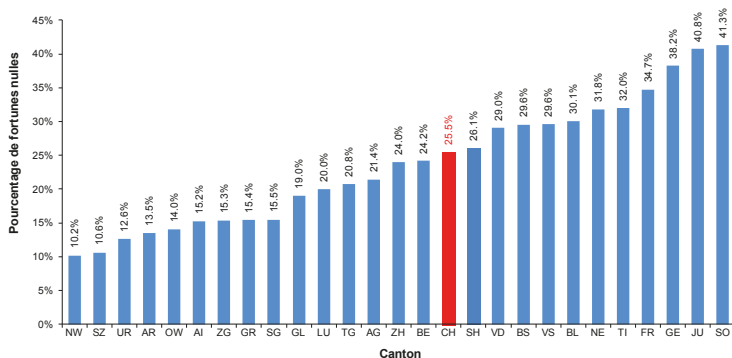
Part des fortunes	Pourcentage de la masse totale des fortunes																										
	ZH	BE	LU	UR	SZ	OW	NW	GL	ZG	FR	SO	BS	BL	SH	AR	AI	SG	GR	AG	TG	TI	VD	VS	NE	GE	JU	CH
Top 5%	61	57	60	44	74	60	79	50	67	64	67	76	64	51	58	58	53	51	51	54	61	60	51	59	75	56	62
Top 4%	57	53	56	40	71	57	77	46	64	60	63	73	60	46	54	54	50	47	46	50	57	56	47	54	71	52	58
Top 3%	53	48	51	36	68	53	74	42	59	55	58	69	56	41	50	50	45	43	41	46	53	51	42	49	67	47	54
Top 2%	47	43	46	30	64	48	70	36	54	50	51	64	49	35	45	44	40	37	35	40	47	46	36	43	61	41	48
Top 1%	37	35	37	22	56	39	64	28	44	41	42	57	41	26	37	35	31	29	27	32	37	37	27	33	51	33	40

Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation.

Remarque: les pourcentages sont estimés à partir des données agrégées par interpolation quadratique.

Notons aussi qu'une part importante des contribuables ne déclarent aucune fortune. Au niveau national, 25,5 % des fortunes cantonales sont nulles. Mais les différences entre les cantons sont grandes. A Nidwald seulement 10,2 % des fortunes cantonales sont nulles, à Schwyz 10,6 % et à Uri 12,6 %. Par contre, à Genève part des fortunes cantonales nulles atteint 38.2%, au Jura 40.8% et à Soleure 41,3% (voir l'illustration 7.5).

Illustration 7.5: part de fortunes cantonales nulles, année 2010



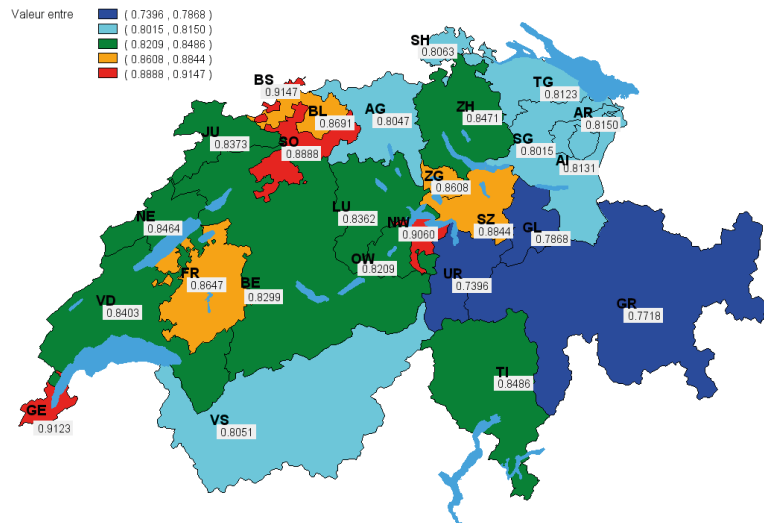
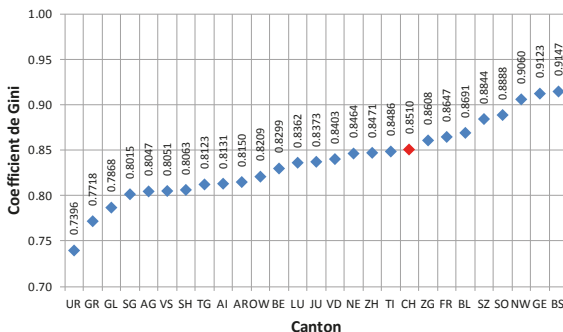
Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation.

Le coefficient de Gini est souvent utilisé comme indicateur de l'inégalité de la répartition. Il varie entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la répartition est dite inégale. Les coefficients de Gini des fortunes cantonales sont montrés à l'illustration 7.6. Pour l'ensemble des fortunes du pays, le coefficient de Gini s'élève à 0.851, indiquant une répartition fort inégale.

Bâle-Ville, Genève, Nidwald et Soleure les plus inégalitaires, Uri, les Grisons et Glaris les plus égalitaires

La répartition des fortunes apparaît la plus inégale à Bâle-Ville (inégalité de 0,915), à Genève (0,912), à Nidwald (0,906) et à Soleure (0,889). Elle est aussi supérieure à celle observée au niveau national à Schwyz (0,884), à Bâle-Campagne (0,869), à Fribourg (0,865) et à Zoug (0,861). La répartition est la moins inégale à Uri (inégalité de 0,740), aux Grisons (0,772) et à Glaris (0,787).

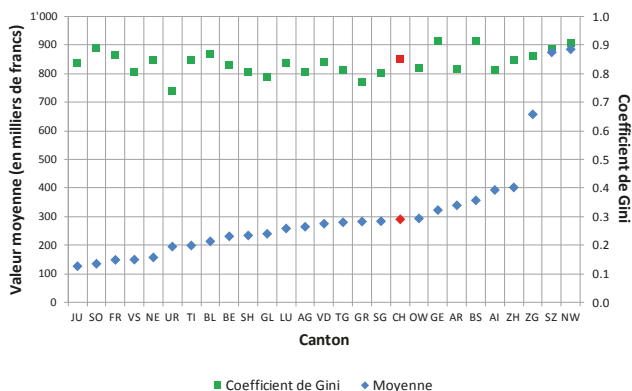
Illustration 7.6: coefficient d'inégalité de Gini des fortunes cantonales, année 2010



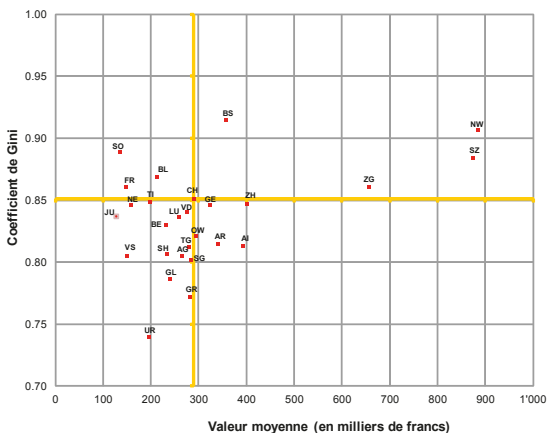
Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation.

L'inégalité est en général plus élevée parmi les cantons présentant un plus haut niveau de richesse (corrélation de +0.40 entre le coefficient de Gini et la fortune moyenne des cantons), voir l'illustration 7.7. Font toutefois exception les deux demi-cantons d'Appenzell, où le coefficient de Gini est inférieur à celui de l'ensemble des fortunes du pays alors que la fortune moyenne y est supérieure. Apparaissent dans ce sens également particuliers, les cantons de Soleure, de Bâle-Campagne et de Fribourg avec une inégalité plus élevée malgré un niveau de fortune inférieur à la moyenne nationale.

Illustration 7.7: comparaison de la moyenne et de l'inégalité des fortunes cantonales, année 2010



Cl.	Valeur moyenne (en milliers de fr.)	Coefficient de Gini
ZH	402	0.8471
BE	231	0.8299
LU	259	0.8362
UR	195	0.7396
SZ	874	0.8844
OW	294	0.8209
NW	885	0.9060
GL	240	0.7868
ZG	658	0.8608
FR	149	0.8647
SO	135	0.8888
BS	357	0.9147
BL	214	0.8691
SH	234	0.8063
AR	340	0.8150
AI	393	0.8131
SG	284	0.8015
GR	283	0.7718
AG	265	0.8047
TG	280	0.8123
TI	199	0.8486
VD	275	0.8403
VS	150	0.8051
NE	157	0.8464
GE	323	0.9123
JU	127	0.8373
CH	290	0.8510
Coef. de corrélation:		0.40

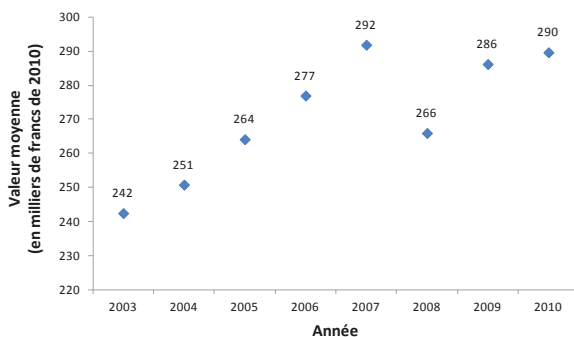


Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation.

7.3 Evolution de la répartition des fortunes

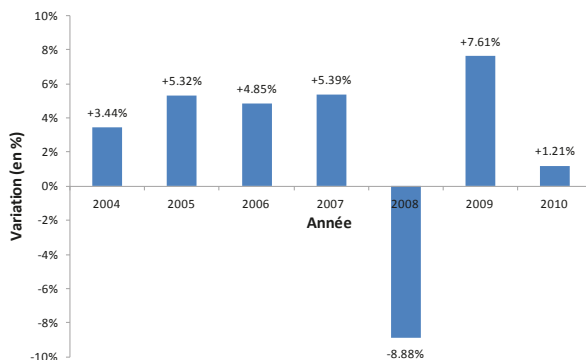
La richesse moyenne a augmenté (moyenne géométrique annuelle) durant la période de 2003 à 2010 de 3,52 % par an en termes nominaux ou de 2,57 % par an en termes réels (au-delà de l'augmentation de l'indice des prix) au niveau de l'ensemble du pays (voir les illustrations 7.8 et 7.9). A noter qu'en 2008, la fortune moyenne a baissé fortement suite à la crise financière (-8.88% en termes réels). En moyenne, les actifs totaux détenus par les particuliers ont fondu cette année-là de 26'000 francs en termes réels (francs de 2010). Au 31 décembre 2010, la situation économique s'est rétablie et le niveau de la richesse (290 000 francs par fortune) a presque repris celui de la fin de 2007 (292 000 francs par fortune, aux prix de 2010).

Illustration 7.8: évolution de la valeur moyenne des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)



Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2010; propre évaluation.

Illustration 7.9: variation annuelle de la valeur moyenne des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse (aux prix de 2010)

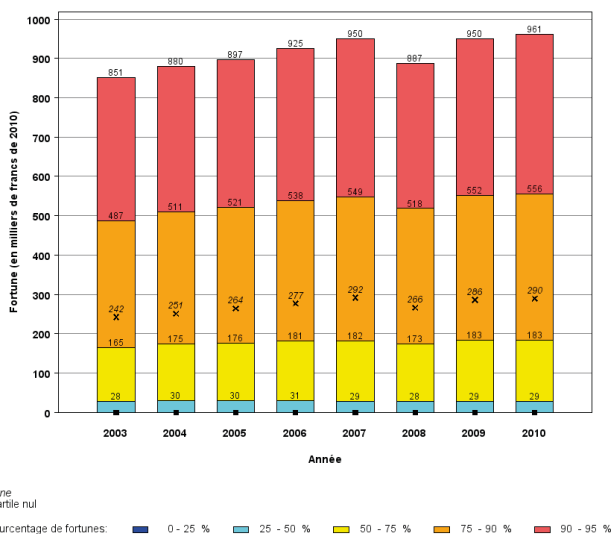


En moyenne sur la période 2003-2010, l'accroissement annuel s'élève à 2.57%.

Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2003 à 2010; propre évaluation.

L'évolution de la répartition des fortunes de 2003 à 2010 est représentée à l'illustration 7.10 en retraçant les valeurs de quelques centiles au cours des années. Nous remarquons qu'en sept ans les centiles supérieurs de fortunes ont plus augmenté que la valeur médiane, révélant un écartement à droite de la distribution: en termes réels, la valeur médiane est passée de 28 000 à 29 000 francs (+0,51 % par an) durant la période, alors que le 3^e quartile a augmenté de 165'000 à 183'000 francs (+1,48 % par an), le 9^e décile de 487 000 à 556 000 francs (+1,91 % par an) et le 95^e centile de 851 000 à 961 000 francs (+1,75 % par an). Pour rappel, la valeur moyenne, dont le montant est influencé par les grosses fortunes, est passée durant cette période de 242 000 à 290 000 francs (+2,57 % par an).

Illustration 7.10 : évolution de la répartition des fortunes cantonales de 2003 à 2010 (aux prix de 2010)



Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2003 à 2010; propre évaluation

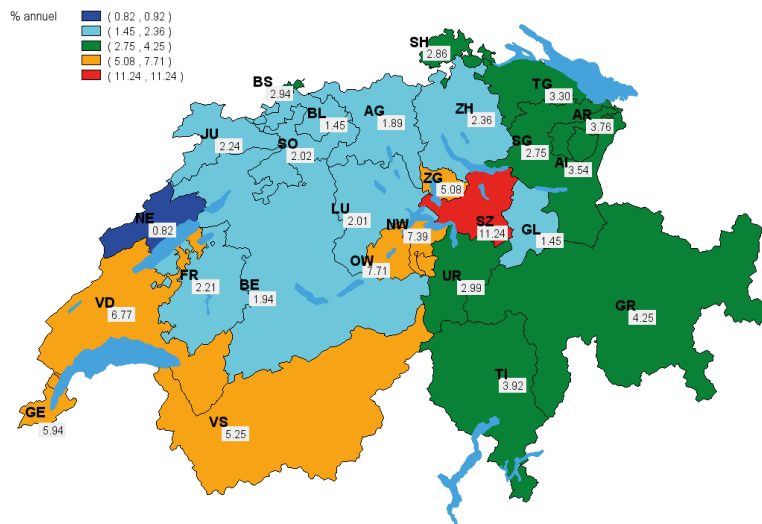
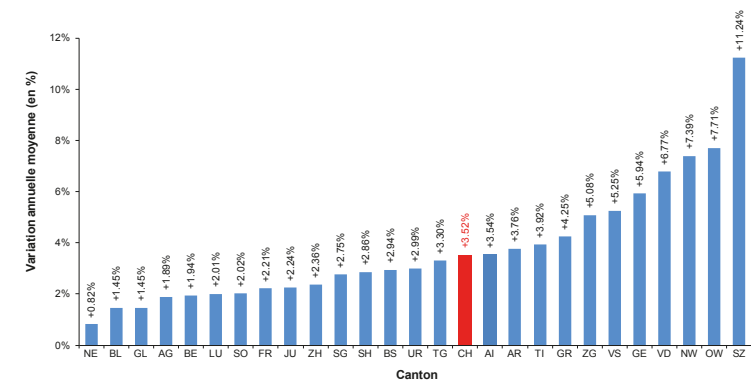
Remarque: les centiles sont estimés à partir des données agrégées par interpolation quadratique.

Une augmentation des richesses différente suivant la région

L'illustration 7.11 montre l'augmentation nominale (moyenne géométrique annuelle) de la richesse dans les différents cantons. L'augmentation à été inférieure à celui du coût de la vie (+0,92 % par an de 2003 à 2010; source: OFS) à Neuchâtel. Les cantons de Schwyz (+11,24%), d'Obwald (+7,71%), de Nidwald (+7,39 %), de Vaud (+6,77 %), de Genève (+5,94 %), du Valais (+5,25 %) et de Zoug (+5,08 %) montrent quant à eux les plus fortes hausses.

Les cantons à l'est du pays (en vert sur la carte thématique) présentent un renchérissement du même ordre qu'au niveau national (+3,52 %), ceux au nord-ouest du pays (en bleu clair sur la carte thématique) ont leur richesse augmenter à un niveau légèrement moindre que la moyenne nationale.

Illustration 7.11: variation annuelle moyenne de 2003 à 2010 de la valeur moyenne nominale des fortunes cantonales



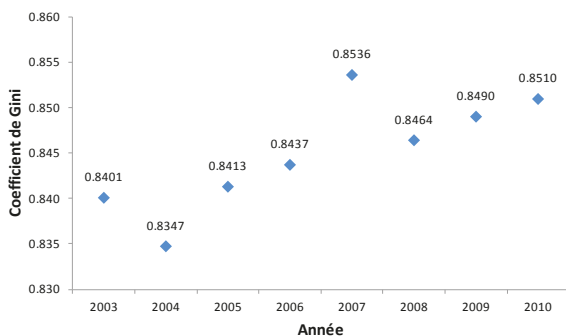
Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2003 à 2010; propre évaluation.

Une répartition des richesses de plus en plus inégale, sauf à Vaud, au Valais et à Lucerne

L'inégalité des richesses a dans la même période augmenté globalement au niveau du pays, malgré les diminutions observées en 2004 et 2008 (voir les illustrations 7.12 et 7.13). L'augmentation est toutefois très faible: le coefficient de Gini est passé de 0.8401 en 2003 à 0.8510 en 2010, soit une augmentation moyenne de +0,0016 (moyenne algébrique).

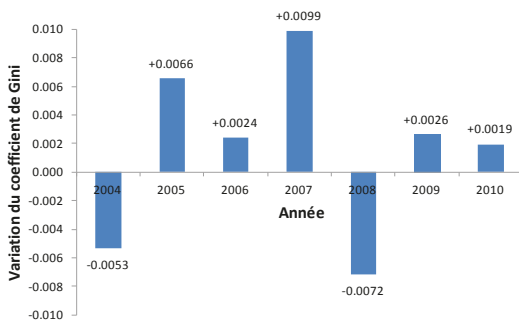
Seuls les cantons de Vaud, du Valais et de Lucerne ont vu leur inégalité diminuer entre 2003 et 2010 (voir l'illustration 7.14), avec une baisse marquée dans le canton de Vaud (-0,0099 par an). L'inégalité a augmenté légèrement (inférieure à la moyenne nationale de 0,0016 par an) dans les cantons de Schwyz, de Zurich, de Neuchâtel, de Bâle-Ville et de Glaris. A l'opposé, dans les Grisons (+0,0050 par an), à Appenzell Rh.-Ext. (+0,0052) mais surtout au Tessin (+0,0116), l'inégalité des richesses a augmentée le plus fortement durant cette période.

Illustration 7.12: évolution du coefficient de Gini des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse



Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2003 à 2010; propre évaluation.

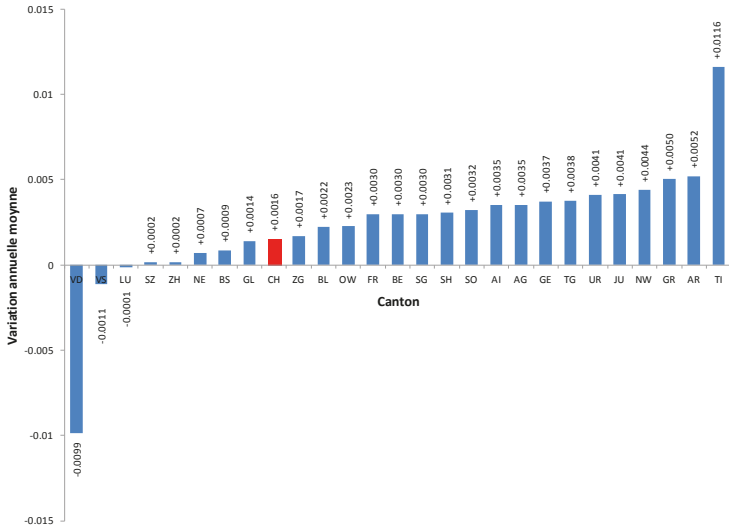
Illustration 7.13: variation annuelle du coefficient de Gini des fortunes cantonales de 2003 à 2010 en Suisse



En moyenne sur la période 2003-2010, l'accroissement annuel s'élève à 0.0016.

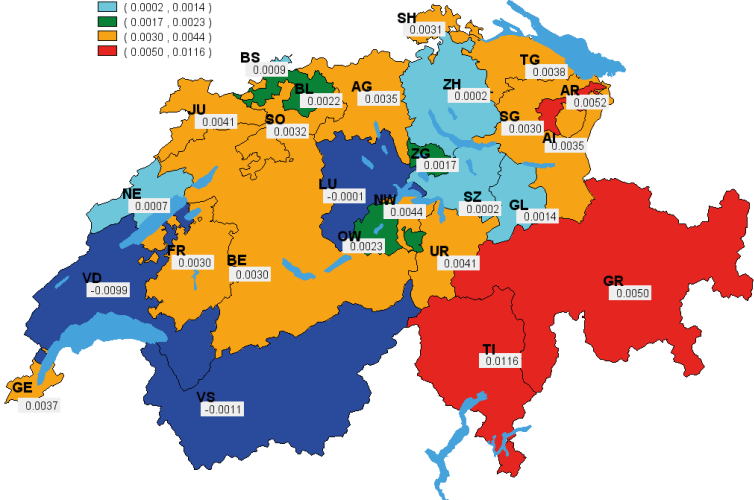
Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2003 à 2010; propre évaluation.

Illustration 7.14: variation annuelle moyenne de 2003 à 2010 du coefficient Gini des fortunes cantonales



Variation entre

- (-0.0099, 0.0000)
- (0.0002, 0.0014)
- (0.0017, 0.0023)
- (0.0030, 0.0044)
- (0.0050, 0.0116)



Source: statistique de l'AFC concernant l'impôt sur la fortune, 2003 à 2010; propre évaluation.

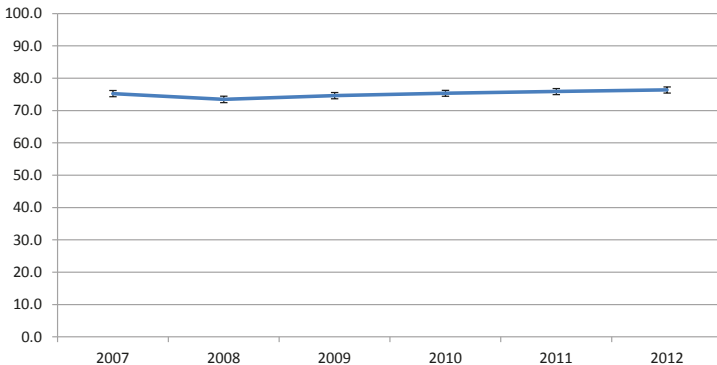
8 Prospérité immatérielle: bien-être et qualité de vie

Généralement, par «prospérité», on entend la situation matérielle d'une personne ou d'une population dans son ensemble. La situation matérielle est certes un aspect important, d'aucuns prétendent toutefois qu'il ne s'agit que d'un aspect du bien-être personnel et de l'ensemble de la qualité de vie. Les facteurs immatériels tels que la santé, la formation, les réseaux sociaux, les facteurs environnementaux ou la sécurité sont de plus au centre de l'intérêt politique et de l'intérêt public à titre d'autres dimensions d'une approche plus large de la prospérité et complètent les indicateurs économiques tels que le PIB ou le revenu disponible²⁸. D'après Stiglitz et al. (2009), pour ce qui est de l'estimation de ces aspects, il faut se référer à un éventail de données objectives et subjectives.

Les dimensions subjectives du bien-être sont déterminées à l'aide d'enquêtes. La question de la satisfaction de la vie est souvent posée²⁹. Cette question cherche à saisir de manière unidimensionnelle et vaste à quel niveau les personnes interrogées estiment leur bien-être, en leur demandant d'indiquer, sur une échelle de un à dix, à quel point elles sont satisfaites de leur vie en général.

Selon le sondage SILC ("Statistics on Income and Living Conditions") de l'OFS, en 2012 en Suisse, 76,4 % de la population était très satisfaite de sa vie³⁰. En 2007, ce taux s'élevait à 75,3 % (cf. illustration 8.1).

Illustration 8.1: Part des personnes de plus de 15 ans qui sont très satisfaites de leur vie d'une manière générale, évolution de 2007 à 2012



Source: OFS (2014h)

Il apparaît que la qualité de vie perçue subjectivement est fortement corrélée avec le revenu disponible. Alors que pour 20 % des personnes les plus pauvres de la population, seulement 67 % expriment une

²⁸ L'exemple le plus récent est le rapport "Stiglitz-Sen-Fitoussi" (Stiglitz et al. 2009) demandé par le Président français Nicolas Sarkozy en exercice en 2008. Le rapport montre les limites du PIB en tant qu'indicateur de l'évolution économique et du progrès social et esquisse les approches possibles permettant de mesurer de manière plus large la prospérité. L'OCDE également ("Better Life Initiative: Measuring Well-Being and Progress") et l'UE ("GDP and beyond") ont lancé des discussions similaires. Les indicateurs du développement durable MONET de l'OFS constituent pour la Suisse aussi un instrument de contrôle de la prospérité.

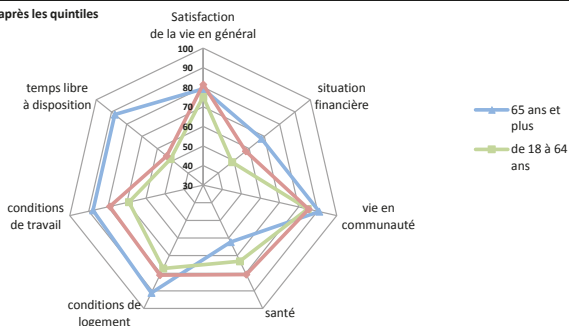
²⁹ L'OCDE, par ex, utilise cette question dans le cadre de l'élaboration de son indicateur du vivre mieux ("Better Life Index").

³⁰ C.-à-d. 76,4 % de la population au moins a donné au moins huit points sur dix sur une échelle de zéro («pas du tout satisfait») jusqu'à dix («entièrement satisfait»).

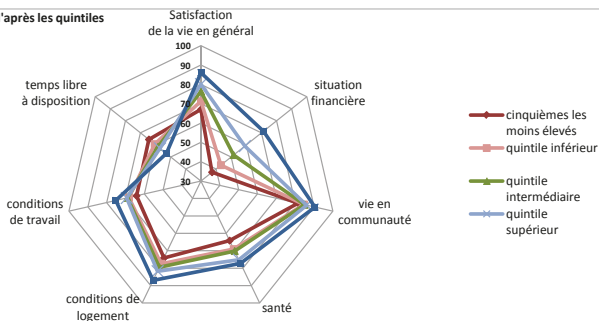
satisfaction élevée de la vie, pour 20 % des personnes les plus riches, ce taux s'élève à 86 %. La satisfaction de la vie se distingue donc bien plus nettement d'après le groupe de revenu que par le groupe d'âge ou d'après les régions linguistiques (cf. illustration 8.2).

Illustration 8.2: Satisfaction concernant la situation personnelle sur la base de différentes caractéristiques sociodémographiques 2012

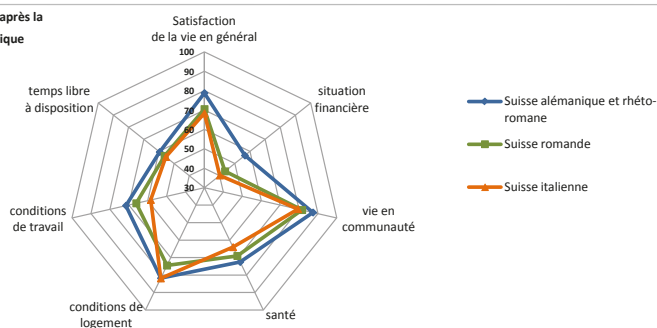
Satisfaction d'après les quintiles de revenus



Satisfaction d'après les quintiles de revenus



Satisfaction d'après la région linguistique



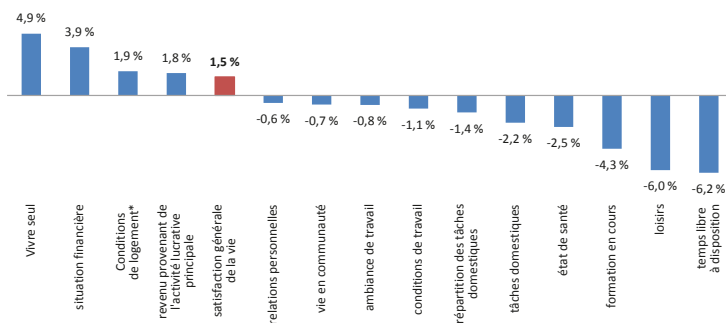
Source: OFS (2013h); représentation propre.

En plus de la satisfaction de vie, l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (ERCV ou SILC, de l'anglais Survey on Income and Living Conditions) s'est aussi intéressée à la satisfaction relative à la situation personnelle concernant les domaines de la vie qui constituent, d'après les connaissances scientifiques, des facteurs déterminants de la satisfaction de la vie en général.

Certains aspects intéressants se dégagent du graphique 8.2 lors de la comparaison de différents groupes de population sociodémographiques: premièrement, il ressort que la population plus âgée est particulièrement satisfaite de sa vie en général et ne différencie pas de manière déterminante des autres classes d'âge. Il est vrai que la satisfaction concernant l'état de santé objectif se situe en-dessous de la moyenne, toutefois la situation financière, le logement, la vie communautaire, les conditions de travail et, en particulier, les loisirs à disposition sont perçus comme étant très satisfaisants par la majeure partie de la population plus âgée. Deuxièmement, la satisfaction concernant la situation financière personnelle, la santé, le logement et les conditions de travail augmente progressivement avec un revenu plus élevé qui entraîne toutefois une baisse de la satisfaction concernant le temps libre disponible. Troisièmement, des différences régionales ressortent aussi. Les Suisses allemands sont plus satisfaits que les Suisses romands et italophones non seulement d'une manière générale mais aussi dans certains domaines de leur situation de vie, ce qui s'expliquerait, entre autres, aussi par les différences au niveau des revenus. Malgré certaines différences entre les différents groupes socioéconomiques, l'enquête met en lumière une satisfaction de vie généralement élevée dans l'ensemble.

De quelle manière le bien-être a-t-il évolué au cours des dernières années dans les différents domaines partiels? Une comparaison entre les statistiques de 2007 et de 2012 montrent que la partie de la population qui est particulièrement satisfaite de sa vie en solitaire (dans la mesure où il s'agit de célibataires), de sa situation financière ou de son revenu du travail et de son logement, a sensiblement augmenté. La population est par contre devenue plus insatisfaite de son état de santé, de sa formation en cours (pour autant qu'une formation soit suivie) ainsi que de la quantité et de la qualité des loisirs. La part des personnes qui sont satisfaites de leur temps libre a baissé de plus de 6 % pendant la période concernée (cf. illustration 8.3). Les résultats indiquent que l'amélioration de la situation financière a été atteinte en partie aux dépens des loisirs³¹.

Illustration 8.3: Part de la population très satisfaite de sa situation personnelle, taux de variation de 2007 à 2012



Source: OFS (2013h); *de 2008 à 2012

³¹ Cette hypothèse est supportée par la hausse du taux d'activité durant la période mentionnée (cf. p. 6f.).

9 Limites concernant l'analyse de la prospérité

9.1 Différences régionales au niveau du coût de la vie – Être riche à Uri ou être pauvre à Genève?

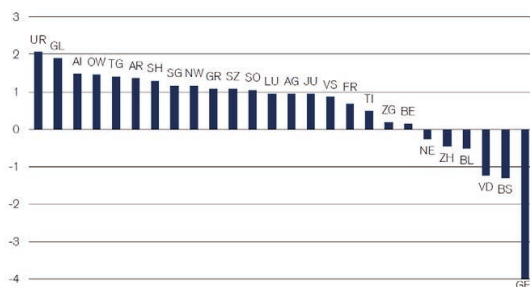
La politique financière et la politique fiscale (par ex. péréquation financière cantonale ou nationale) accordent une attention particulière aux différences régionales concernant les revenus, la fortune ou valeur ajoutée. En comparant à l'échelle régionale le revenu et la fortune, on pourrait conclure hâtivement que les disparités régionales sont importantes en Suisse. Toutefois, à l'aide d'une analyse concernant la répartition régionale, il ne faudrait pas oublier que un franc gagné à Uri n'a pas la même valeur que un franc gagné à Genève.

En raison des coûts de la vie différents, pour procéder à une comparaison internationale (p. ex. comparaison du PIB par habitant) les valeurs nationales sont converties en parités du pouvoir d'achat (cf. par. 5.1). Pour les régions suisses, il n'existent cependant aucun indice de prix de ce genre. L'indice suisse des prix à la consommation n'est calculé que pour l'ensemble de la Suisse. La publication du Credit Suisse de 2011 «Mobilité résidentielle et mobilité pendulaire : où la vie est-elle la moins chère ?» donne cependant un aperçu intéressant sur les écarts relatifs au coût de la vie entre les régions. La publication ne s'intéresse pas seulement aux répercussions des différents coûts régionaux du logement sur les revenus disponibles, mais prend en considération d'autres prestations des pouvoirs publics, essentiellement liées à un endroit, (réduction des primes et allocations familiales), impôts et taxes (impôts sur le revenu et impôts sur la fortune, cotisations à l'assurance sociale et à l'assurance-maladie et frais fixes (prix de l'immobilier et des loyers, frais accessoires, frais des pendulaires dans le prochain centre). Cette approche se distingue certes fondamentalement de l'approche concernant l'indice des parités du pouvoir d'achat. L'étude menée par le Credit suisse est néanmoins utile dans le cadre de l'examen des différences régionales concernant la prospérité car tous ces facteurs sont déterminants pour apprécier la prospérité matérielle. Lors de l'interprétation des résultats, il faut toutefois tenir compte du fait que l'offre de biens publics (écoles et autres établissements de formation, hôpitaux, offres liés aux transports publics, etc.) peut fortement varier d'une région à l'autre. Ces biens publics peuvent constituer une partie considérable de la consommation suivant le type de ménage, mais ils ne sont pas pris en compte cependant dans la présente analyse.

Le montant résultant de l'appréciation de ces revenus issus de transferts, d'impôts, de taxes et de dépenses fixes constitue le «revenu disponible libre» que le Credit Suisse a calculé dans son étude pour différents types de ménages et une multitude de communes en Suisse. L'indicateur synthétique RDI ("Regional Disposable Income") issus des calculs montre dans quels cantons le «revenu disponible libre» est le plus élevé pour une vaste couche de la population (cf. illustration 9.1).

Ainsi, c'est à Uri que la vie est le meilleur marché. D'après les auteurs, cela est dû à la charge fiscale favorable, à des primes modérées de l'assurance-maladie obligatoire et à des frais de logement en-dessous de la moyenne. Il est à noter qu'aux neuf premières places ne figurent que des cantons de la Suisse centrale et de la Suisse orientale. La vie est particulièrement chère dans les deux cantons-villes de Bâle et de Genève. Les auteurs de l'étude mentionnent ici le frais de logement élevés qui se répercuteraient, principalement dans les centres nationaux, essentiellement sur les budgets des ménages de la classe moyenne (cf. CS 2011, p. 12).

Les différences de prix sont quelque peu plus marquées lorsqu'on compare le revenu disponible libre de deux ménages identiques avec des domiciles différents. Dans le tableau 9.1, sont indiqués à titre d'exemple les revenus disponibles libres pour trois types de ménages et cinq communes de domicile. Alors que pour les personnes vivant seules les différences relatives au revenu disponible libre sont encore relativement modérées, les différences sont plus prononcées pour les couples mariés et les familles.

Illustration 9.1: Revenu disponible libre dans les cantons suisses, indicateur synthétique 2011

Source: Credit Suisse (2011). Remarques: sans frais de mobilité; indicateur synthétique avec CH = 0.

Tableau 9.1: Coût de la vie et revenu disponible, ménages type, d'après différents domiciles, 2011

	Type de ménage		
	Célibataire	Couple marié (sans enfant)	Famille (avec 2 enfants)
<i>Activité lucrative</i>	1 personne	2 personnes	1 personne
<i>Revenu</i>	75 000	250 000	150 000
<i>Fortune</i>	50 000	600 000	300 000
<i>Situation du logement</i>	Logement locatif 60 m2	Maison ind. avec un niveau élevé d'équipement	Maison ind. avec un niveau moyen d'équipement
Revenu disponible libre			
Commune	Célibataire	Couple marié	Famille
Genève	24 900	-33 600	-7 900
Zurich	32 600	19 300	21 200
Lausanne	28 700	39 900	34 900
Berne	30 600	55 600	45 200
Altdorf	35 300	105 700	73 100
Indicateur concernant le coût de la vie, Altdorf = 100			
Commune	Célibataire	Couple	Famille
Genève	126	197	205
Zurich	107	160	167
Lausanne	117	146	150
Berne	112	135	136
Altdorf	100	100	100

Source: Credit Suisse (2011), propres calculs.

Ainsi, par exemple, le revenu disponible libre d'un couple marié à Altdorf avec un revenu brut de 250'000 francs s'élève à plus de 100'000 francs alors qu'à Zurich le revenu disponible libre est inférieur à 20'000 francs. A Genève, le revenu disponible libre de ce ménage serait même nettement négatif et ce ménage ne pourrait même pas se permettre de vivre selon ce niveau de vie. Suite à la comparaison directe des coûts de la vie, il ressort que ces coûts sont deux fois plus élevés à Genève qu'à Altdorf pour les couples mariés et les familles. A Zurich, le coût de la vie est environ 2/3 plus élevé pour ce type de ménage, à Lausanne environ 50 % et à Berne 1/3 plus élevé qu'à Altdorf.

Quelles implications ressortent des résultats de l'étude pour ce qui est de la prospérité en Suisse?

Premièrement, les chiffres montrent très clairement que pour atteindre un niveau de vie déterminé, un revenu complètement différent est nécessaire d'après la commune d'habitation. Un franc gagné à Uri n'a pas la même valeur que un franc gagné à Genève. Deuxièmement, en raison de l'écart important concernant le coût de la vie, il est possible de relativiser en partie la répartition du revenu inégalitaire entre les régions. Comme le montrent les deux exemples concernant des communes dans les environs de Lausanne et de Berne (cf. illustration 9.2), il existe une corrélation positive, et très significative du point de vue des statistiques, entre le niveau des revenus dans les communes et le coût de la vie dans ces mêmes communes (représenté par le ménage-type avec deux enfants).

Illustration 9.2: Revenu net imposable et coût de la vie à l'exemple de 30 communes dans les environs de Lausanne et de Berne



Source: Credit Suisse (2011); AFC (2013); propres calculs.

Tendanciellement, dans les communes plus riches, le coût de la vie est plus élevé que dans les communes avoisinantes plus pauvres. Si les différents coûts de la vie sont pris en compte, les différences

concernant la prospérité se révèlent plus modestes, contrairement à ce que laissent entendre les données sur le revenu proprement dites, qui se basent sur des valeurs nominales. D'après les corrélations estimées, un revenu supérieur de un franc par rapport à la moyenne des revenus communaux entraîne une augmentation du coût de la vie à hauteur de 0,2 jusqu'à 0,36 franc pour le type de famille spécifique. Cela signifierait que les différences régionales de revenus s'abaîsseraient en moyenne de 20 % (région de Lausanne) et de 36 % (région de Berne) compte tenu de la diversité des coûts de la vie.

9.2 Mobilité des revenus – Aujourd'hui pauvre, demain riche?

Au cours d'un cycle de vie, le revenu d'un ménage est soumis à de fortes variations: typiquement, lors de l'entrée dans la vie professionnelle, le salaire augmente considérablement et atteint son maximum peu avant la retraite pour ensuite redescendre à nouveau (cf. Moser 2006). Les modèles de revenus sont interrompus par de brefs intervalles tels que le chômage, la maladie, le congé ou la réduction du travail en raison d'un perfectionnement, l'éducation des enfants ou une succession. Une analyse transversale de la prospérité et sa répartition effectué à un moment déterminé ne permettent qu'un examen grossier de l'état effectif de la population actuelle. Une telle considération ne révèle cependant pas énormément sur la prospérité effective et, ainsi, sur les inégalités au sein d'une société. Schellenbauer (2013) donne ici un bon exemple: dans un monde dans lequel les salaires dépendent uniquement de l'âge de la personne exerçant une activité lucrative et qui sont sinon répartis de manière complètement identique, il résulte dans une vue annuelle transversale une répartition inégale substantielle en raison des différences d'âge au sein de la société.

Par conséquent, il est aussi possible de considérer la répartition équitable selon une perspective de vie. Les résultats de l'étude montrent que les revenus sont répartis de manière nettement plus équitable sur une perspective de vie que sur une perspective annuelle car les phases caractérisées par des revenus élevés sont compensées en partie par des phases caractérisées par des revenus bas. Sur un cycle de vie, les revenus de personnes sont mobiles, dans ce contexte, on parle de mobilité des revenus.

Une nouvelle étude menée par le canton de Zurich (Moser 2013) donne un aperçu détaillé sur l'ampleur de cette mobilité des revenus³². Pour son analyse, Moser (2013) classe les ménages zurichoïses (pour les années 2001 et 2010) en cinq groupes (quintile) de même grandeur sur la base de leur revenu. La mobilité des revenus peut donc être représentée graphiquement à l'aide d'une matrice (cf. illustration 9.3). Les ménages qui se trouvent dans le même quintile pour les deux années mentionnées précédemment, n'ont connu aucune mobilité des revenus, ils se trouvent sur la diagonale de la matrice. Les ménages qui ont connu une hausse de leur revenu se trouvent en haut à droite (en vert) de la matrice et les ménages qui ont connu une baisse de leur revenu se situent en bas à gauche du graphique (en rouge).

L'analyse couvre l'ensemble de la mobilité élevée des revenus: ainsi, par exemple, sur l'axe horizontal, seulement 54 % des ménages se trouvent dans le quintile de revenu le plus bas, 46 % des ménages restants montent dans une classe de revenu supérieure. Cependant, 5 % des ménages appartenant en 2001 à la classe de revenus la plus défavorisée se trouvent en 2010 parmi les 20 % des meilleurs bénéficiaires de revenus. A l'inverse, la mobilité des revenus a lieu aussi vers le bas: seuls 62 % des ménages ayant le revenu le plus élevé en 2001 se trouvent en 2010 encore parmi les meilleurs

³² En fait, c'est la mobilité des revenus imposables qui est examinée. En règle générale, les revenus imposables sont nettement inférieurs aux revenus bruts des ménages en raison de la diversité des déductions et peuvent varier fortement, selon la période fiscale, même si le revenu brut reste inchangé au sein d'un ménage. En particulier, les déductions pour les frais d'entretien (rénovation de son propre logement) ou les rachats auprès de la caisse de pension sont rarement effectués, ils pèsent lourd au niveau du montant. Les résultats de l'analyse doivent être considérés en tenant compte de cette réserve. Toutefois, une étude précédente (De Coulon et Zürcher datant de 2004), qui avait menée dans les années 1990 sur les données recueillies dans le cadre d'une enquête auprès des ménages, était arrivée à des résultats très similaires à ceux obtenus par Moser (2013).

bénéficiaires de revenus. La perméabilité est encore plus prononcée pour le groupe des personnes avec un revenu moyen. Lors d'une évaluation de la mobilité des revenus d'après les groupes d'âge, une image relativement nette de la situation prend forme: plus elle est âgée, plus la part des ménages qui descendent dans la classe de revenus est importante et plus est limitée la part des ménages qui montent de classe de revenus (cf. illustration 9.4). La mobilité des jeunes ménages est inversement plutôt élevée: parmi les 25-29 ans, qui se trouvaient dans le quintile de revenus le plus bas, seulement 38 % sont restés dans ce quintile en 2010.

Illustration 9.3: Mobilité du revenu pour la période allant de 2001 à 2010 dans le canton de Zurich

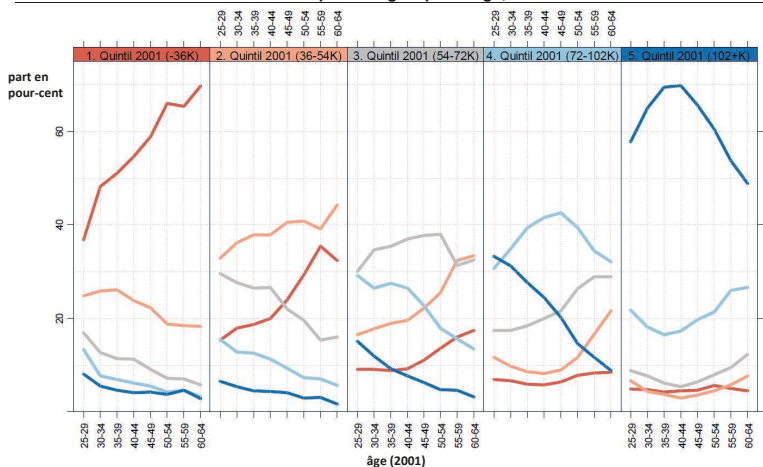
		2010				
revenu imposable en millier de francs		1. Q.: 0-35	2. Q.: 35-55	3. Q.: 55-74	4. Q.: 74-107	5. Q.: 107+
2001	1. Q.: 0-36	54%	23%	11%	7%	5%
	2. Q.: 36-54	23%	38%	24%	11%	4%
	3. Q.: 54-72	11%	22%	35%	23%	8%
	4. Q.: 72-102	7%	12%	23%	38%	21%
	5. Q.: 102+	5%	5%	8%	21%	62%

Q.: quintile de la distribution du revenu, de 25 à 64 ans, budgets fiscaux

■ diminution relative ■ même position ■ augmentation relative

Source: Moser (2013); conception graphique: Avenir Suisse / NZZ

Quelles conclusions peut-on tirer de cette étude? Premièrement, selon Moser, les résultats s'inscrivent bien dans les études similaires menées à l'étranger; l'ampleur de la mobilité des revenus à Zurich est donc comparable à celle des pays voisins européens ou des USA. Deuxièmement, la mobilité va dans les deux directions, la société zurichoise fait donc preuve d'une certaine perméabilité sociale. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes et pour les ménages à faibles revenus: les ménages dans le quintile le moins élevé ont déclaré après dix ans en moyenne quelque 10'000 de plus, alors que dans le 3^e quintile ce montant s'élevait seulement à 700 francs. Dans le quintile le plus élevé, il s'agit par contre de 18'000 francs de moins. Dans ce quintile, il y avait davantage de ménages avec des revenus réduits que ceux avec des revenus à la hausse (Moser 2013, 10). Troisièmement, l'inégalité des revenus est nettement surestimée lors d'une analyse de répartition transversale: mesurée au moyen du coefficient de Gini, l'inégalité se réduit de 9 % (de 0,45 à 0,41) lors d'une analyse des revenus moyens sur une période de dix ans par rapport à une analyse d'une année.

Illustration 9.4: Mobilité du revenu d'après les groupes d'âge, de 2001 à 2010

Aide à la lecture: Sont représentées les parts transitoires entre les quintiles de 2001 (groupes) et 2010 (lignes). Les quintiles analogues des deux années sont de la même couleur. 100 % correspond au total d'une classe d'âge au début d'un quintile. Ainsi, des ménages entre 60 et 64 ans qui se trouvaient dans le 2^e quintile en 2001, 45 % env. se retrouvent dans la même classe de revenus dix ans plus tard, 32 % sont descendus dans le 1^{er} quintile et 2 % sont montés dans le 5^e quintile.

Source: Moser (2013).

9.3 Distribution: toutes les activités de l'Etat comptent

Dans le cadre des questions de répartition, le système fiscal et le système de transfert reviennent en général au premier plan. En l'occurrence, pour ce qui est des recettes, l'accent est mis en particulier sur les impôts sur le revenu et sur la fortune qui ont un effet progressif prononcé (c.-à-d. la charge proportionnelle augmente avec un revenu à la hausse) et sur la TVA ainsi que sur les autres impôts à la consommation qui ont un effet régressif concernant le revenu. Pour ce qui est des dépenses, l'accent est mis sur les transferts monétaires du point de vue de la répartition.

Pour obtenir une vue d'ensemble exhaustive de la répartition, il faudrait aussi tenir compte, pour ce qui est des revenus, des prestations publiques sous forme de transferts réels (prestations en nature fournies par l'Etat comme par ex. des prestations de santé ou accès gratuit à des établissements de formation) ainsi que de la consommation collective de biens publics (comme par ex. la défense nationale). Ces prestations non monétaires sont difficiles à appréhender du point de vue empirique et ne peuvent donc pas être intégrées dans les calculs concernant la répartition et la redistribution des revenus³³. Cette remarque doit être gardée à l'esprit lors de l'interprétation de ces résultats.

Engler (2009) a essayé d'obtenir une vue d'ensemble de la répartition aussi bien pour les recettes que pour les dépenses. En l'occurrence, le compte d'Etat constitue le point de départ. L'auteure transfère toutes les recettes et les dépenses sur la population, ainsi que les intérêts passifs que doivent payer les pouvoirs publics.

³³ Explications détaillée cf. OFS 2012b.

Engler en arrive à conclure que les dépenses constituent un facteur déterminant de la répartition globale dans le cadre d'une comparaison transversale (cf. illustration 9.5). Pour la population en âge de travailler, il ressort que les deux premières quintiles des revenus (soit 40 % de la population ayant les revenus les plus faibles) bénéficient considérablement des mesures étatiques pour ce qui est des dépenses. Des différences existent notamment au niveau de l'acquisition de prestations en matière de sécurité sociale (cf. ch. 3.1). Lors de la consommation de biens publics, il apparaît toutefois qu'il existe une répartition relativement équitable de l'utilisation par les classes de revenus³⁴.

Pour ce qui est des recettes, il existe globalement une forte progression, bien que cela ne s'applique pas seulement aux impôts sur le revenu et sur le bénéfice, mais aussi à l'AVS/AI et à d'autres assurances sociales. L'analyse d'Engler montre donc que la répartition substantielle a lieu au profit des classes de revenus inférieures aussi bien pour ce qui est des recettes que des dépenses.

Si l'on compare les revenus après le transfert étatique avec les revenus avant le transfert étatique, il en ressort une répartition égalitaire marquée, ce qui est peu surprenant sur la base des résultats mentionnés précédemment (cf. illustration 9.6). Ainsi, par exemple, les revenus secondaires du quintile le moins élevé et du troisième quintile de la population active ne diffèrent que très peu: la différence s'élève à 18 %, et ce, bien que les revenus primaires du troisième quintile sont trois fois supérieurs à ceux du premier quintile. Cette faible augmentation du revenu disponible peut être nettement constatée à l'aide d'un autre chiffre: chaque franc de revenu supplémentaire est grevé en moyenne d'un taux marginal de 80 % entre le premier et le troisième quintile³⁵. L'écart entre les 20 % des revenus les plus hauts vis-à-vis des revenus les plus bas se réduit aussi significativement suite aux mesures de redistribution en matière de recettes et de dépenses: le rapport entre le 5^e et le 1^{er} quintile des revenus primaires est de 6,5 alors que celui des revenus secondaires atteint seulement le facteur 2.

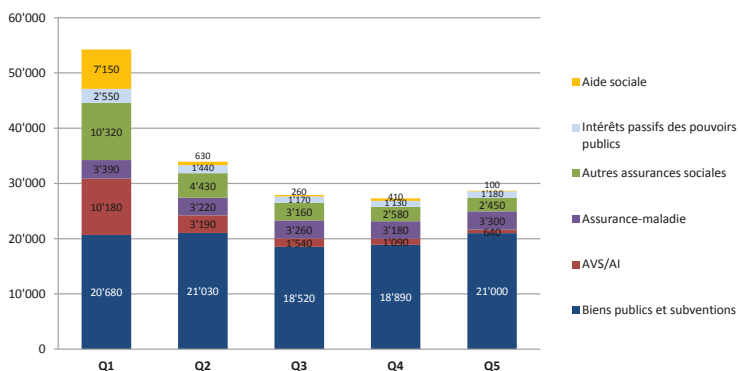
Dans le cadre de l'examen mené par Engler (2009), il faut tenir compte qu'il s'agit d'une lecture transversale, ce qui se révèle problématique (cf. à ce sujet aussi aux discussions contenues dans le paragraphe précédent), notamment dans le cadre des analyses de redistribution des assurances sociales qui ont un caractère d'assurance fortement intertemporel. Engler approfondit donc son analyse en effectuant une comparaison entre différentes cohortes d'âge et en conclut que la majeure partie de la distribution est intra-personnelle: en moyenne, les ménages plus âgés sont des bénéficiaires de prestations importants alors que lorsqu'ils exerçaient une activité lucrative, une partie considérable du revenu avant impôt leur a été soustrait. C'est surtout la redistribution des cotisations des assurances sociales et les allocations de sécurité sociale qui contribue à aplanir les différences de revenus sur une perspective de vie et moins à prôner la redistribution au sens classique du terme. A partir de ce constat, les effets importants de la redistribution qui ont été décrits doivent être relativisés. L'analyse d'Engler montre toutefois de manière impressionnante que le revenu réalisé (et son utilisation) n'est disponible que dans une mesure très restreinte. Cela est dû au fait qu'une part importante du revenu est reportée à des phases ultérieures de vie à titre d'épargne forcée, d'une part, et qu'une grande partie des biens consommés et des prestations sont mis à disposition par l'Etat, d'autre part, ce qui limite les ménages à cet égard dans leur liberté de consommation.

³⁴ En ce qui concerne l'attribution de ces prestations, différentes hypothèses sont nécessaires. C'est pourquoi cette position doit être interprétée avec précaution. La question des incidences constitue un autre problème. Dans ce contexte, l'accent est mis sur qui devrait supporter l'impôt au final. En l'occurrence, des difficultés relatives à l'attribution résultent essentiellement de l'imposition des entreprises.

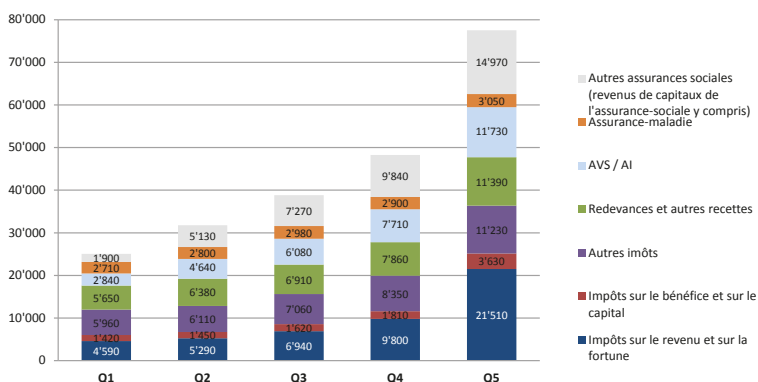
³⁵ Le taux marginal correspond à $\frac{\Delta T}{\Delta Y(\text{brut})}$. Avec: $\Delta Y(\text{Brutto}) = 72'500 - 23'880 = 48'620$ et $\Delta T = [\Delta Y(\text{brut}) - \Delta Y(\text{net})] = 48'620 - (61'400 - 52'080) = 39'300$. Par conséquent, le taux marginal moyen est de 80,8 % ($= 39'300 / 48'620$) entre le premier et le troisième quintile.

Illustration 9.5: Répartition des dépenses et des recettes (en francs équivalents), population en âge de travailler, 2005³⁶

Rédistribution des dépenses



Rédistribution des recettes

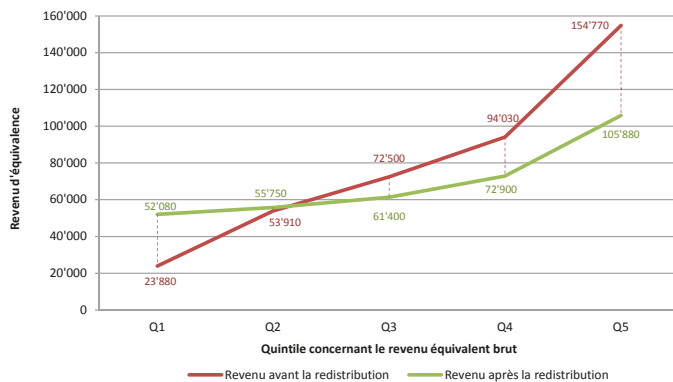


Quintile concernant le revenu d'équivalence brut

Source: données tirées de l'étude d'Engler (2011, illustration 2.11); sans toutefois tenir compte des contributions versées à la prévoyance professionnelle car ces contributions n'entraînent, en règle générale, aucune redistribution interpersonnelle.

³⁶ Remarque: la catégorie «Biens publics et subventions» comprend l'administration en général, la justice, la police, la défense nationale, les relations internationales, la planification régionale, l'environnement ainsi que les subventions. La catégorie «Autres assurances sociales» comprend l'assurance-chômage, les allocations familiales et les allocations pour enfants, l'assurance-accidents et l'indemnité pour pertes de gain. La catégorie «Autres impôts» comprend la TVA, l'impôt sur les huiles minérales, l'impôt sur les produits du tabac, l'impôt anticipé, les droits de timbre, l'impôt immobilier, l'impôt sur les véhicules à moteur, les douanes, les taxes et les concessions, l'impôt sur les successions et l'impôt sur les donations ainsi que d'autres impôts sur la fortune et à la consommation.

Illustration 9.6: Revenu avant et après la redistribution (en francs équivalents), population en âge de travailler, 2005



Source: données tirées de l'étude d'Engler (2009, illustration 2.11); sans tenir compte de la prévoyance professionnelle.

Glossaire

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini se base sur le concept de la courbe de Lorenz et correspond au rapport de la surface entre la diagonale et la courbe de Lorenz par rapport à l'ensemble de la surface en-dessous de la diagonale (surface en forme de triangle). Si toutes les personnes ont les mêmes revenus, alors la courbe de Lorenz coïncide avec la diagonale et il en résulte que le coefficient de Gini est égal à 0. Si une personne dispose de l'ensemble du revenu, la courbe de Lorenz suit les deux axes et le coefficient de Gini est égal à 1.

Coefficient de variation

Le coefficient de variation fournit une mesure de la précision d'une estimation. Il se définit comme le rapport entre l'écart-type du paramètre qu'on veut estimer et la valeur de ce dernier. On peut le considérer comme un écart-type relatif, soit le rapport entre l'écart-type estimé du paramètre considéré et l'estimation de ce paramètre.

Dépenses de transfert

Dans le présent rapport, on entend par «dépenses de transfert» toutes les dépenses obligatoires, c'est-à-dire les prélèvements de l'Etat ou régis par l'Etat, comme les cotisations sociales (AVS, AI, APG, AC, LAA, LPP), les impôts, les primes de l'assurance-maladie de base ainsi que les pensions alimentaires et autres contributions régulières versées à d'autres ménages.

Dépenses obligatoires

→ Revenu disponible

Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance est un intervalle estimé dans lequel le paramètre inconnu a une forte probabilité de se trouver. L'intervalle est estimé à partir d'un échantillon donné. Si l'on tire de manière répétée dans une même population et dans les mêmes conditions des échantillons aléatoires indépendants les uns des autres en calculant chaque fois un intervalle de confiance, un certain pourcentage de ces intervalles de confiance contiendront le paramètre inconnu. L'intervalle de confiance est généralement calculé de façon à ce que ce pourcentage soit de 95%. On parle alors d'un intervalle de confiance à 95%. La largeur de l'intervalle de confiance est une indication de la précision de l'estimation du paramètre inconnu. Si l'intervalle est très large, cela peut signifier qu'il faut tirer un échantillon plus grand pour obtenir une estimation fiable du paramètre étudié.

Percentiles

Les percentiles servent, comme par ex. les déciles et les quintiles, à décrire les répartitions (cf. aussi → quantiles). Dans ce contexte, la population observée est classée d'après la caractéristique présentant un intérêt (ex. revenu) et répartie en 100 parties de même grandeur. Le percentile exprimé en pour-cent indique quelle valeur a été attribuée à la caractéristique présentant un intérêt relative au groupe de personnes qui se trouve au point x sur une échelle de 0 à 100.

Personne de référence

Dans le cadre de l'enquête sur le budget des ménages, la personne de référence est le membre du ménage qui contribue le plus au revenu global du ménage et, ainsi, celui qui influence le plus les conditions de vie économiques du ménage. Si les ménages sont subdivisés d'après les caractéristiques des personnes, la caractéristique de la personne de référence est donc déterminante. Si par exemple la personne de référence exerce une activité lucrative dépendante (cf. ci-après), le ménage fait partie de la catégorie des ménages exerçant une activité lucrative dépendante, même si ce ménage comprend des personnes qui exercent une activité lucrative indépendante ou qu'elles perçoivent une rente.

Prestations de transfert / revenus de transfert

Dans le présent rapport, on entend par «prestations / revenus de transfert» les rentes et les prestations sociales versées par l'Etat ou régies par l'Etat (par exemple les rentes des AVS/AI et des caisses de pension, les indemnités journalières des APG, les rentes des AC, SUVA/CNA et de la caisse maladie, les subsides cantonaux à l'assurance-maladie de base, les loyers subventionnés, les bourses, les allocations familiales et l'aide sociale), ainsi que les pensions alimentaires touchées et autres versements réguliers provenant d'autres ménages.

Prix de l'offre

Les prix d'offre doivent être distingués des prix de transaction. Les prix mentionnés dans l'offre expriment les prix envisagés par les fournisseurs de biens immobiliers qui sont tirés des annonces (médiés imprimés, plates-formes Internet).

Prix de transaction

Les prix de transaction correspondent au prix payé pour un immeuble au cours d'un transfert de propriété.

Productivité du travail

La productivité du travail est exprimée comme l'output moyen par unité de travail. Pour la calculer, on suppose que la production résulte uniquement du travail fourni, bien que celui-ci ne soit pas seul à contribuer à la création de valeur. La productivité du travail reflète l'efficacité du facteur de production «travail».

Produit intérieur brut

Le PIB est une mesure de la performance d'une économie nationale. Il mesure la valeur des biens et des services produits dans le pays pour autant qu'ils ne soient pas consommés pour produire d'autres biens et services, autrement dit il définit la valeur ajoutée. Le PIB est calculé aux prix courants ainsi qu'aux prix de l'année précédente. Aux prix de l'année précédente, l'évolution économique réelle est représentée sans tenir compte de l'influence des prix.

Quantile, rapports de quantiles

Les déciles et les quintiles (appelés généralement quantiles) servent à décrire des répartitions. Dans ce contexte, la population observée est classée selon la caractéristique présentant un intérêt (par ex. le revenu) et est répartie en dix ou cinq parties de même grandeur. Ensuite, les parts de revenus (sommes, valeurs moyennes et valeurs limites) peuvent être calculés dont dispose un 10^e ou un 5^e de la population. En cas de répartition uniforme, ces parts représenteraient de façon constante un 10^e ou un 5^e. Dans la réalité, cela n'est pas le cas, c.-à-d. que les revenus, comme la fortune, sont répartis inégalement. Une partie de cette répartition inégale est constituée par des rapports de quantiles. En l'occurrence, les sommes, les valeurs moyennes et les valeurs limites relatives au quantile sont prises en compte: 20 % des personnes les plus riches de la population se partagent x fois autant que 20 % des personnes les plus pauvres. Ce coefficient est appelé S80/S20.

Quintile

Alors que le médian est au centre de la répartition des revenus, les quintiles partagent le nombre des revenus en cinq parties égales. De cette manière, 20 % des ménages ont des revenus inférieurs au 1^{er} quintile, 20 % des ménages ont des revenus compris entre le 1^{er} et le 2^e quintile, etc.

Redistribution

En général, la redistribution sert de moyen pour réduire les inégalités qui sont ressenties comme étant trop fortes car les moyens prospères sont épuisés pour les faire parvenir aux plus démunis (transferts financiers). Différents outils ayant des effets de redistribution sont à la disposition de l'Etat-providence: progressivité de l'impôt, plafonnement des rentes AVS, salaires, indemnité de chômage, prestations d'aide sociale, etc. Une partie considérable de la redistribution est effectuée par l'intermédiaire de transferts sociaux en nature qui ne peuvent pas être pris en compte dans les présentes analyses sur

la redistribution.

Revenu brut des ménages

Le revenu brut d'un ménage comprend les revenus de tous les membres du ménage, à savoir: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus d'activités indépendantes, les rentes, les intérêts, les transferts reçus d'autres ménages, les revenus en nature de la propre entreprise, les prestations en nature de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu disponible

Le revenu disponible se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires. Ces dernières comprennent les cotisations sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance maladie (assurance de base) et les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

Revenu équivalent

Le revenu équivalent se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une valeur d'équivalence qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La «valeur d'équivalence» s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (conformément à la dernière échelle d'équivalence, dite «échelle modifiée», de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la «valeur d'équivalence» du ménage.

Le revenu équivalent des ménages, obtenu par pondération, constitue une mesure usuelle de la prospérité. Pour les analyses se référant aux personnes, on part de l'hypothèse que tous les membres d'un même ménage jouissent du même niveau de prospérité. Un couple avec deux enfants forme donc un ménage

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, auquel on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et autres versements monétaires provenant d'autres ménages).

Standard de pouvoir d'achat

Le standard de pouvoir d'achat est une unité monétaire qui élimine les niveaux de prix différents d'un pays à l'autre pays. Le standard de pouvoir d'achat permet d'acheter la même quantité de biens et de prestations dans tous les pays. Ainsi, à l'aide de cette devise, les indices économiques (par ex. le revenu médian) de différents pays peuvent être comparés.

Taux de chômage

Nombre des chômeurs inscrits le jour de référence divisé par le nombre de personnes actives (depuis le 1^{er} janvier 2010: 4 322 899 personnes) selon le relevé structurel 2010 de du recensement fédéral de la population multiplié par 100.

Littérature

- AFF (2013): Steuerwettbewerb und Immobilienpreise in den Kantonen – Die Kapitalisierung interkantonaler Steuerbelastungsunterschiede in den Immobilienpreisen. Berne: Administration fédérale des finances. Téléchargeable sous: http://www.efv.admin.ch/d/downloads/finanzpolitik_grundlagen/finanzausgleich/revisio_np_grundlagen/Steuerwettbewerb%20und%20Immobilienpreise.pdf
- BNS (2014a): Bulletin mensuel de statistiques économiques, mars 2014. Zurich: Banque nationale suisse.
- BNS (2014b): Patrimoine des ménages. Zurich: Banque nationale suisse.
- Credit Suisse (2011): Mobilité résidentielle et mobilité pendulaire: où la vie est-elle la moins chère? Zurich: Credit Suisse.
- De Coulon, Augustin, und Boris A. Zürcher (2004): Low Pay Mobility in the Swiss Labour Market. dans: Minimum Wages, Low Pay and Unemployment, Hrsg. D. E. Meulders, R. Plasman und F. Rycx. Palgrave McMillan.
- ECOPLAN (2004): Répartition de la richesse en Suisse. Berne: Administration fédérale des contributions. Téléchargeable sous: [Page internet AFC](#)
- Jenkins, Stephen P. und Philippe van Kerm (2009). «The Oxford handbook of economic inequality» dans: Wiemer Salverda, Brian Nolan und Timothy M. Smeeding (Hrsg.). The Measurement of Economic Inequality. Oxford: Oxford University Press. Kapitel 3.
- Moser, Peter (2006): Einkommen und Vermögen im Lebenszyklus. Eine Querschnitts-Kohortenanalyse der Zürcher Staatssteuerdaten 1991-2003. statistik.info 01/2006, Office de la statistique du canton de Zurich.
- Moser, Peter (2013): Wie durchlässig ist die Gesellschaft? Einkommensmobilität im Kanton Zürich 2001 bis 2010. statistik.info 2013/08, Office de la statistique du canton de Zurich.
- Office fédéral de la statistique (2005). Evaluation de différentes mesures de l'inégalité. Mandat réalisé pour l'OFS par Yves Flückiger (Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève) et Ramses Abul Naga (Université de Lausanne). Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2007). Situation financière des ménages. Composition et distribution des revenus. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2011). Rapport social statistique suisse 2011. Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011 en réponse au postulat «Législature. Rapport social» (2002 P 01.3788). Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (2012a). Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat. Composition, répartition et redistribution des revenus des ménages privés. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2012b). Effets des mesures étatiques sur la distribution des revenus: Bases théoriques et méthodologiques. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2013a): Produit intérieur brut par habitant – T 4.2.18. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFS](#)
- Office fédéral de la statistique (2013b): Produit intérieur brut (PIB) par grandes régions et canton 2008 à 2011 – T 4.6.1. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFS](#)
- Office fédéral de la statistique (2013c): Personnes actives occupées selon les groupes d'âge et selon différentes nationalités – T 03.02.01.13 Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFS](#)

- Office fédéral de la statistique (2013d): Décomposition du taux de croissance du PIB par habitant – T 4.2.19. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFS](#)
- Office fédéral de la statistique (2013e): Salaire mensuel brut (valeur centrale, Q1, Q3, P10, P90) par grandes régions. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFS](#)
- Office fédéral de la statistique (2013f): Indice suisse des prix à la consommation. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFS](#)
- Office fédéral de la statistique (2013g): Loyer moyen en francs selon le nombre de pièces, par canton, 2000-2011. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFS](#)
- Office fédéral de la statistique (2013h): Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2007-2012 Version 05.11.2013, loyer fictif compris. Consulté le 06.02.2014 sous: [Page internet OFS](#)
- Office fédéral de la statistique (2013i): Regard sur la classe moyenne – Evolution des groupes à revenus moyens de 1998 à 2009. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2013j): Enquête sur les ménages 2011. Résultats commentés et tableaux. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral du logement (2014): Aperçu du marché du logement – Evolution des prix: appartements en propriété. Granges: Office fédéral du logement. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet OFL](#)
- Pisati, Maurizio (2007). "SPMAP: Stata Module to Visualize Spatial Data." Statistical Software Components S456812, Boston College Department of Economics, revised 14 Mar 2008.
- Schellenbauer, Patrick (2013): Wer hat, dem wird nicht immer gegeben. Zurich: Avenir Suisse. Consulté le 07.02.2014 sous: [avenir suisse](#)
- Seco (2013): PIB et composantes de la dépense – Indice implicite du prix, Taux de variation en pourcentage par rapport à l'année précédente. Berne: Secrétariat d'Etat à l'économie. Consulté le 23.01.2014 sous: [Page internet Seco](#)
- SIX Swiss Exchange (2014a): Historique de clôture Indices famille SPI (TR). Zurich: SIX Swiss Exchange. Consulté le 23.04.2014 sous: [Page internet SIX](#)
- SIX Swiss Exchange (2014b): Historique cours de clôture Indices famille (PR / TR). Zurich: SIX Swiss Exchange. Consulté le 23.04.2014 sous: [Page internet SIX](#)
- Stiglitz, Joseph E., Amartya Sen and Jean-Paul Fitoussi: Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress. Disponible sous: www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- The Canberra Group (2011). Canberra Group Handbook on Household Income Statistics. Second Edition, Ottawa. Téléchargeable sous: [Page internet UNECE](#)

Pour de plus amples informations de l'OFS, veuillez vous référer au portail statistique:

<http://www.ofs.admin.ch> → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Revenus, consommation et fortune

<http://www.ofs.admin.ch> → Thèmes → 20 - Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté

Statistiques complémentaires de l'AFC:

<http://www.afc.admin.ch> → Documentation → Faits et chiffres → Statistiques fiscales